

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 26 AVRIL 2017

**RAPPORT DE GESTION 2016**

# RAPPORT DE GESTION 2016

BANQUE CANTONALE DU VALAIS

RAPPORT DE GESTION 2016



**Banque Cantonale  
du Valais**

## NOTA BENE

Les *Phytogrammes* qui *égrennent* ce rapport annuel représentent des plantes que l'on retrouve à l'état sauvage en Valais.

Réalisés par Robert Hofer, ils proviennent de ses cueillettes personnelles ou des herbiers de la flore alpestre conservés au Musée de la Nature de Sion. Ces « *écritures de plantes* » racontent donc une histoire de formes, de structures et de folles diversités issues de l'impeccable architecture organique de la nature.

Le point de vue de Robert Hofer est triple : d'abord l'objectivité de la vision par le truchement du scanner qui transperce verticalement de lumière la plante, puis l'aspect expérimental d'une capture sans appareil photographique et enfin une relation forte avec le papier et l'encre, dont le mariage reflètera, révélée grand format, la beauté magique des nigelles, de la grande astrance, de l'ancolie des jardins...



*Polypogon monspeliensis*  
*Polypogon de Montpellier*



*Trisetum distichophyllum*  
*Trisète distique*



## RAPPORT ANNUEL

6

Message des Présidents

9

La Banque Cantonale du Valais en bref

12

Portrait, charte d'entreprise, stratégie

19

Chronologie et faits essentiels 2016

23

Informations aux investisseurs

25

Reflets conjoncturels

28

Le réseau de distribution

42

La Banque de détail (retail)

47

La Banque des entreprises

56

Gestion de fortune



## RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

66

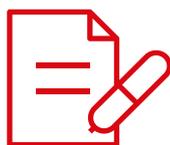
Qualité, environnement  
et responsabilité sociale

72

Les ressources humaines

82

Les engagements de la Banque  
pour le Valais



## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

92

Structure de la Banque et actionariat

96

Structure du capital

98

Conseil d'administration

111

Direction générale

116

Rémunérations, participations et prêts

118

Droits de participation des actionnaires  
Prises de contrôle et mesures de défense

119

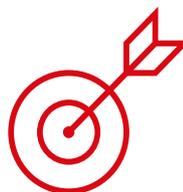
Révision externe  
Politique d'information

122

Direction

126

Audit interne



## RAPPORT FINANCIER

130

Bilan

131

Compte de résultat

132

Tableau des flux de trésorerie

133

Etat des capitaux propres

134

Annexe aux comptes annuels 2016

159

Propositions du Conseil d'administration

160

Rapport de l'organe de révision

165

Publication liée aux fonds propres  
et à la liquidité





# RAPPORT ANNUEL

6

Message des Présidents

9

La Banque Cantonale du Valais en bref

12

Portrait, charte d'entreprise, stratégie

19

Chronologie et faits essentiels 2016

23

Informations aux investisseurs

25

Reflets conjoncturels

28

Le réseau de distribution

42

La Banque de détail (retail)

47

La Banque des entreprises

56

Gestion de fortune

La Banque Cantonale du Valais est une banque solide, rentable et performante. Elle figure parmi les plus efficaces de Suisse.



**Pascal Perruchoud**  
Président  
de la Direction générale



**Jean-Daniel Papilloud**  
Président  
du Conseil d'administration

La Banque Cantonale du Valais (BCVs) a réalisé un exercice 2016 réjouissant. Les résultats sont bons et le bénéfice net augmente à nouveau. Les indicateurs de référence détaillés dans ce rapport de gestion montrent que la BCVs figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse, qu'elle est solide, rentable et performante et qu'elle offre aux investisseurs un vecteur de placement attractif.

Le *cost income ratio* (rapport coûts/revenus) avant amortissement se monte ainsi à 46,9%, sans l'allocation unique de 11 millions de francs à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs. Un *market to book ratio* (rapport entre valeur boursière et valeur comptable de l'action) de 0,96, un *price earning ratio* (rapport entre le cours et le résultat apuré par action) de 13,6 ou encore un *liquidity coverage ratio* (qui évalue le niveau de liquidités à court terme) de 115,6% sont autant de démonstrations claires de la conduite très rigoureuse et professionnelle de votre Banque.

Les bons résultats de l'exercice 2016, ainsi que la restructuration du capital-actions réalisée avec succès lors du premier semestre, permettent à la BCVs de poursuivre le renforcement de ses fonds propres à hauteur de 52,9 millions de francs. Le ratio *Tier 1* atteint 16,8% au 31 décembre 2016, dépassant largement l'objectif stratégique - fixé à 16% - et les exigences en la matière.

Des fonds propres robustes sont notamment nécessaires pour favoriser le développement des affaires et soutenir la politique de crédits. Le processus de renforcement des fonds propres, initié il y a plusieurs années et qui se poursuit, permet ainsi de développer un modèle d'affaires sain et d'offrir aux actionnaires d'intéressantes perspectives sur leurs actions BCVs, tout en anticipant d'éventuelles exigences supplémentaires liées à la réglementation.

La BCVs dispose désormais d'un capital-actions moderne et attractif, sous la forme de 15 800 000 actions nominatives cotées à la Bourse suisse et portant un dividende identique. Ces actions sont disponibles à un prix permettant à chacun d'investir aisément dans quelques titres et par conséquent de valoriser son patrimoine. En tenant compte du dividende ordinaire de 2,70 francs par action versé en mai 2016, la performance totale de l'action s'est

située à +8,4% lors de l'exercice écoulé. Sur ces cinq dernières années, l'évolution de l'action BCVs est sensiblement supérieure à la moyenne des actions bancaires.

La Banque Cantonale du Valais a défini une politique de dividende sur le long terme, basée sur les résultats et offrant un rendement attractif. Pour l'exercice 2016, le Conseil d'administration propose un taux de distribution (*payout ratio*) de 53,54% du résultat d'entreprise apuré, permettant une rémunération de 3 francs par action. A l'occasion des 100 ans de la BCVs, ce versement ne sera pas soumis à l'impôt anticipé. Pour les exercices futurs, la Banque entend appliquer un taux de distribution de 50% à 60%.

Dans son rapport relatif à l'exercice 2015 de la Banque Cantonale du Valais, traité par le Parlement en juin dernier, le Conseil d'Etat a pris la décision stratégique de ne pas réduire la participation de l'Etat du Valais, actionnaire majoritaire. Cette volonté claire garantit la stabilité de la banque et la pérennité de l'investissement des autres actionnaires, dont la confiance est ainsi renforcée. Le Conseil d'Etat fait valoir également les arguments économiques liés aux perspectives intéressantes en matière de versement de dividende.

La Banque Cantonale du Valais relève les nombreux défis qui se présentent à elle en investissant dans les compétences, dans l'amélioration continue des systèmes informatiques, de ses outils de gestion et dans la digitalisation de ses prestations. Grâce à sa très bonne assise financière et à sa grande capacité d'adaptation, la BCVs peut poursuivre le développement de son modèle d'affaires et sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes.

Pour 2017, elle prévoit des résultats dans la continuité des années précédentes, dans un contexte économique toujours incertain. La Banque devrait atteindre un bénéfice d'exercice dans la ligne du bon résultat 2016.

Ces performances traduisent l'engagement exemplaire des collaboratrices et collaborateurs de la Banque Cantonale du Valais. Il importe de leur exprimer, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, notre gratitude et nos remerciements.



Jean-Daniel Papilloud



Pascal Perruchoud

**Au 31.12.2016** (en milliers de francs)

Total du bilan

**14'633'172**

Avances à la clientèle

**11'319'098**

Fonds de la clientèle

**9'348'501**

## CHIFFRES CLÉS en milliers de francs

Bilan au 31 décembre	2016	2015
• Total du bilan	14'633'172	13'952'345
• Avances à la clientèle	11'319'098	10'910'437
• Fonds de la clientèle	9'348'501	9'123'692
• Capitaux propres (avant distribution)	1'261'828	1'140'812
<b>Montant des dépôts titres</b>	8'063'030	7'090'150
<b>Résultats</b>		
• Revenus	228'942	222'598
• Charges d'exploitation <sup>1</sup>	-118'405	-104'358
• Résultat opérationnel	100'278	110'392
• <i>Résultat opérationnel</i> <sup>2</sup>	111'278	110'392
• Résultat d'entreprise apuré <sup>3</sup>	88'531	105'819
• Bénéfice (résultat de la période)	57'531	56'819
<b>Ratios</b>		
• Cost Income Ratio (avant amortissements)	51,7 %	46,9 %
• Cost Income Ratio opérationnel (avant amortissements) <sup>2</sup>	46,9 %	46,9 %
• Cost Income Ratio (sans les amortissements)	56,3 %	51,7 %
• Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	16,8 %	15,7 %
• Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	16,8 %	16,4 %
• Ratio relatif aux Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17,0 %	16,8 %
<b>Effectif total au 31 décembre</b>		
En unités de travail à plein temps	456,9	459,7

<sup>1</sup> Y compris le versement unique de 11 millions de francs à la Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs.

<sup>2</sup> Sans le versement unique de 11 millions de francs à la Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs.

<sup>3</sup> Bénéfice (résultat de la période) + variations des Réserves pour risques bancaires généraux (attributions).

## CARTE DE VISITE BCVs

SUCCURSALES	ADRESSES	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE	FAX
MONTHÉY	Place Centrale 6, 1870 Monthey	Thierry Cornut	0848 765 765	058 324 77 01
BOUVERET	Route Cantonale 39, 1897 Bouveret	Team clientèle région Monthey	0848 765 765	058 324 77 75
CHAMPÉRY	Rue du Village 110, 1874 Champéry	Team clientèle région Monthey	0848 765 765	
MARTIGNY	Av. de la Gare 20, 1920 Martigny	Claude Moret	0848 765 765	058 324 51 15
ARDÉVAZ	Route de Riddes 12, 1912 Leytron	Catherine Cheseaux	0848 765 765	058 324 51 69
LE CHÂBLE/BAGNES	Route de Verbier 13, 1934 Villette	Xavier Saudan	0848 765 765	058 324 56 29
FULLY	Rue Maison-de-Commune 21, 1926 Fully	Diego Squillaci	0848 765 765	058 324 51 12
ST-MAURICE	Av. de la Gare 2, 1890 St-Maurice	Vincent Bressoud	0848 765 765	058 324 51 29
VERBIER/BAGNES	Place centrale, 1936 Verbier	Xavier Saudan	0848 765 765	058 324 56 01
SION	Rue des Cèdres 8, 1950 Sion	Jean-Yves Pannatier	0848 765 765	058 324 67 09
CONTHEY-VETROZ-ARDON	Av. de la Gare 39, 1964 Conthey	Dominique Fournier	0848 765 765	058 324 68 41
HAUTE-NENDAZ	Route de la Télécabine 2, 1997 Haute-Nendaz	Jacques Pitteloud	0848 765 765	058 324 59 01
VEX-HERENS	Route de Sion 6, 1981 Vex	Yannick Rudaz	0848 765 765	058 324 67 79
SIERRE	Av. Général-Guisan 29, 3960 Sierre	Philippe de Preux	0848 765 765	058 324 44 01
ANNIVIERS	Route d'Ayer 2, 3961 Vissoie	Alexandre Monnet	0848 765 765	058 324 44 19
CRANS	Rue Centrale 33, 3963 Crans-Montana 2	Christian Emery	0848 765 765	058 324 12 01
MONTANA	Av. de la Gare, 3963 Crans-Montana 1	Christian Emery	0848 765 765	058 324 10 01
BRIG	Bahnhofstrasse 3, 3900 Brig	Mario Kalbermatter	0848 952 952	058 324 28 10
VISP	Kantonsstrasse 6, 3930 Visp	Mario Kalbermatter	0848 952 952	058 324 80 01
FIESCH	Furkastrasse 20, 3984 Fiesch	Arlette Blatter	0848 952 952	058 324 19 01
GAMPEL	Bahnhofstrasse 23, 3945 Gampel	Fabio Cuna	0848 952 952	058 324 98 01
GRAECHEN	Haus WKB, 3925 Grächen	Arsène Jossen	0848 952 952	027 956 36 40
LEUKERBAD	Dorfplatz 1, 3954 Leukerbad	Fabio Cuna	0848 952 952	058 324 97 51
MUNSTER	Gommermarkt, Furkastrasse 145, 3985 Münster	Arlette Blatter	0848 952 952	058 324 19 21
NATERS	Bahnhofstrasse 8, 3904 Naters	Eliane Salzmänn	0848 952 952	058 324 28 80
SAAS-FEE	Dorfplatz 9, 3906 Saas-Fee	Simon Bumann	0848 952 952	058 324 97 31
SAAS-GRUND	Talstrasse, 3910 Saas-Grund	Simon Bumann	0848 952 952	058 324 33 16
SUSTEN	Sustenstrasse 14, 3952 Susten	Fabio Cuna	0848 952 952	058 324 97 71
ZERMATT	Bahnhofstrasse 52, 3920 Zermatt	Roger Petrig	0848 952 952	058 324 97 01

En surbrillance: succursales régionales

### COORDONNÉES BCVs

CCP N° 19-81-6  
Clearing N° 765  
SWIFT BCVSCH2LXXX

### SIÈGE PRINCIPAL

Rue des Cèdres 8  
1950 Sion  
Tél. +41 848 765 765 (F)  
Tél. +41 848 952 952 (D)  
Fax + 41 58 324 66 66  
Courriel : info@bcvs.ch (F) info@wkb.ch (D)

### SITE INTERNET

www.bcvs.ch (F) – www.wkb.ch (D)

---

**CARTE D'IDENTITÉ DE LA BCVs**

**NOM ET ABRÉVIATION**

Banque Cantonale du Valais (BCVs)


**FONDATION**

1917 : création  
1993 : transformation en société anonyme


**STATUT JURIDIQUE**

Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1<sup>er</sup> octobre 1991.


**BUT STATUTAIRE**

Offrir les services d'une banque universelle conformément aux intérêts généraux du canton.  
Contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.


**GARANTIE DE L'ÉTAT**

L'État du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la BCVs.


**CAPITAL-ACTIONS**

158 millions de francs  
15 800 000 actions nominatives d'une valeur de 10 francs chacune


**ACTIONNARIAT**

13 975 actionnaires dans les livres de la BCVs  
(au 31.12.2016)


**COTATION**

SIX Swiss Exchange


**COURS DE L'ACTION**

Cours au 01.01.2016 : CHF 72.98 (action nominative A)  
Cours au 31.12.2016 : CHF 76.45 (action nominative unique)


**RÉSULTATS 2016**

Résultat opérationnel : 100,278 millions de francs  
Bénéfice (résultat de la période) : 57,531 millions de francs


**RÉSEAU**

50 points de vente

- 29 succursales
- 21 représentations

77 distributeurs automatiques de billets (Bancomat)  
13 appareils de versement (Versomat)  
3 appareils multifonctions (retraits et versements)


**EFFECTIF**

524 collaboratrices et collaborateurs, y compris les apprentis  
456,9 unités de travail à plein temps  
457,4 unités de travail à plein temps en moyenne annuelle  
Âge moyen (sans les apprentis) : 42,5 ans


**CERTIFICATIONS**

- ISO 9001:2015 – système de management de la qualité
- ISO 14001:2015 – système de management environnemental
- Label Valais Excellence
- Swiss Climate CO<sub>2</sub>e – optimisé, argent

---

## La Banque Cantonale du Valais

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse. Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

La Banque Cantonale du Valais fut fondée en 1917. Établissement autonome de droit public, la BCVs devint une société anonyme de droit public en 1993, ouvrant ainsi une partie de son capital-actions au public. Elle fut la première Banque Cantonale de Suisse à opérer cette modernisation de statut.

L'une des missions qu'a confiées le législateur à la BCVs est de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne. La BCVs a toujours été aux côtés des Valaisannes et Valaisans dans la mue qui a transformé le Vieux-Pays d'hier, essentiellement agricole et limité par sa topographie, en canton à l'économie diversifiée et innovante d'aujourd'hui, au centre du réseau de compétences européen et mondial.

### PORTRAIT

L'identité et le positionnement de la BCVs se traduisent à la fois par son ancrage dans un territoire cantonal clairement défini et le développement de ses services de proximité. Comptant parmi les plus grandes entreprises 100% valaisannes, la BCVs place la compétence et la durabilité au centre de ses engagements.

La Banque recherche une croissance de qualité ainsi qu'une rentabilité optimale afin de réaliser des bénéfices durables. Comptant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant parfaitement aux standards exigeants de la branche. Elle bénéficie d'une implantation valaisanne forte, grâce notamment à son capital-actions, détenu aussi bien par de nombreux Valaisannes et Valaisans, entreprises, institutions et collectivités locales, que par l'État du Valais. La Banque Cantonale du Valais bénéficie de la garantie de l'État. Cette garantie, intégrale et sans limite, s'applique – à l'exception des engagements subordonnés – à tous les avoirs de la clientèle auprès de la BCVs (comptes privés, épargne, à terme, troisième pilier ou encore obligations de caisse émises par la BCVs).

### Métiers

Avec 14,633 milliards de francs de bilan, la Banque Cantonale du Valais occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient environ 30% des parts de marché. Au 31 décembre 2016, elle occupe 524 collaboratrices et collaborateurs (à temps complet et partiel), ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais. La BCVs pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire valaisan et propose les services complets d'une banque électronique. En termes fonctionnels, sa zone d'activité est divisée en cinq régions : Haut-Valais, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

### CHARTE D'ENTREPRISE

#### Vision

La BCVs forge ses succès grâce à une relation de confiance durable avec ses actionnaires, sa clientèle, ses collaboratrices et collaborateurs et l'économie de son canton, dans la parfaite conformité avec les lois, règles et réglementations.

#### Mission

La BCVs est un partenaire solide et fiable. Grâce à sa connaissance du marché local, elle adapte ses services aux réalités économiques. Selon la mission qui lui a été confiée par le législateur, elle contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne, dans les limites des règles prudentielles de la branche.

#### Buts

En se basant sur son expérience et sur les compétences de ses collaboratrices et collaborateurs, la BCVs veut :

- poursuivre une croissance qualitative ;
- viser une rentabilité optimale ;

- garantir la pérennité de son activité et de la relation avec ses clients ;
- être la référence en matière de prestations financières en Valais ;
- créer de la valeur ajoutée pour le Valais et pour toutes les parties prenantes de la Banque.

### Valeurs

- **PROXIMITÉ** : la relation de proximité avec la clientèle est une priorité, tant dans la réponse à ses attentes que dans la mise à disposition de prestations financières et bancaires. La proximité signifie aussi pour la BCVs le partage des préoccupations et des défis du Valais, de ses habitants et de son économie.
- **UNIVERSALITÉ** : le service bancaire répond aux attentes toujours plus grandes de ses clients. À cet effet, la Banque développe en permanence les compétences de ses ressources humaines, une gamme universelle de produits ainsi qu'une informatique de pointe.
- **ÉMOTION** : les relations avec la clientèle sont personnalisées, le contact humain y apporte pleinement sa valeur ajoutée.
- **PÉRENNITÉ** : la Banque innove en proposant de nouveaux produits et s'engage dans des partenariats ouvrant de nouvelles opportunités. Elle s'oriente activement dans la digitalisation de ses produits et services, dans l'exploitation de nouvelles technologies et dans tous les moyens assurant la connectivité et l'interaction requise pour répondre aux besoins de ses clients. Elle porte une attention particulière à la jeunesse.

### Communication

La Banque applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, de ses collaboratrices et collaborateurs, du marché des capitaux et du public. En tant que société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange) elle est soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information.

### Qualité

La quête de la qualité et de l'excellence est essentielle. La Banque met l'accent sur l'amélioration continue de ses services et de ses procédures. La recherche constante d'une meilleure efficacité et fiabilité des processus internes apporte un bénéfice supplémentaire aux clients.

### Environnement

La responsabilité environnementale et la politique climatique font partie des préoccupations des Valaisannes et Valaisans. Dans son activité, la Banque promeut la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, en termes d'équipements ou de fournitures à acquérir, de comportement des collaboratrices et des collaborateurs, de produits et services offerts à la clientèle ainsi que lors d'événements auxquels elle participe.

### Collaboratrices et collaborateurs

En tant qu'employeur, la BCVs assume sa responsabilité sociale à l'égard de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle les considère comme un atout essentiel pour assurer sa pérennité. Dans ce contexte, elle est une entreprise offrant des conditions de travail favorisant la motivation de ses employés et le développement continu de leurs compétences, tout en plaçant l'humain au centre. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur de la Banque Cantonale du Valais s'engage au quotidien à mettre en œuvre les principes suivants :

#### 1. RÉPUTATION

Soucieux de préserver la réputation de la BCVs, chacun s'engage dans sa fonction en se montrant respectueux et intègre vis-à-vis de son employeur, de ses collègues et de ses clients.

#### 2. ÉTHIQUE

La réputation de la BCVs se construit et se maintient grâce au respect des règles d'éthique tant internes qu'externes.

#### 3. HONNÊTÉTÉ

Dans un souci de déontologie, la BCVs exige de ses collaboratrices et collaborateurs un comportement intègre dans les affaires et demande d'agir en toute honnêteté.

#### 4. DISPONIBILITÉ

Chacun s'engage à être disponible et flexible, tout en libérant le temps nécessaire pour les clients et collaborateurs.

#### 5. FLEXIBILITÉ

Chacun sait s'adapter et faire preuve de souplesse face aux besoins de la clientèle et de ses collègues.

#### 6. PROXIMITÉ

La priorité de chacun est de s'investir dans une relation de proximité avec les clients, aussi bien sur le plan personnel que géographique.

**Des valeurs :** proximité,  
universalité, émotion,  
pérennité

**Des principes :** réputation,  
éthique, honnêteté,  
disponibilité, flexibilité,  
proximité

## LA STRATÉGIE

La qualité des actifs, la maîtrise des coûts, la consolidation et la diversification des sources de revenu, la gestion des risques, le renforcement des fonds propres et la rentabilité forment le cadre stratégique de la BCVs. Sur le plan opérationnel, la Banque vise à maintenir et améliorer sa rentabilité, et accroître qualitativement le volume des avances à la clientèle et des dépôts en gérance de sa clientèle.

La stratégie du Conseil d'administration est confirmée par les résultats et intègre l'évolution constatée vers un durcissement réglementaire, voire un changement de paradigme dans l'activité bancaire, dans ses objectifs.

### GESTION D'ENTREPRISE

Dans un contexte toujours difficile, la BCVs relève avec sérénité les défis qui se présentent à elle, grâce à son modèle d'affaires éprouvé et des objectifs stratégiques clairs.

### L'HUMAIN – LA RESSOURCE LA PLUS PRÉCIEUSE

La BCVs valorise ses talents, renforce la formation continue et contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence tend à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVs et de ses clients.

### CROISSANCE

Les domaines traditionnels (crédits, affaires hypothécaires, épargne, etc) poursuivent leur croissance organique et demeurent, grâce à leur contribution majoritaire aux recettes, le métier de base de la BCVs, avec une pression toujours plus forte sur les marges. L'avenir suscite toutefois des incertitudes, notamment en raison de l'application des lois sur les résidences secondaires et sur l'aménagement du territoire (LAT).

En matière de gestion de fortune, la Banque a adopté la stratégie de l'argent déclaré pour la clientèle domiciliée à l'étranger. Les incessantes mutations des prescriptions légales ont incité la BCVs à repositionner sa stratégie. Elle privilégie une stratégie *on shore* et, par conséquent, cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, en Valais en particulier. L'objectif consiste à consolider et accroître cette clientèle. L'accent est mis sur la croissance organique, la pérennisation des avoirs, la fidélisation des clients existants et le développement de nouvelles relations d'affaires.

### EFFICIENCE DES PROCESSUS DANS LES CENTRES DE COMPÉTENCES ET SERVICES

La réalisation des activités et les prestations ainsi fournies visent une efficacité optimale (rapport qualité - prix - efficacité). La qualité sous-tend l'évaluation de chaque domaine d'activité. La BCVs poursuit sa coopération avec les autres Banques Cantonales pour disposer de centres de compétences communs dans les secteurs toujours plus pointus de l'activité bancaire.

### RISQUES

La prise et la gestion des risques font partie intégrante des activités de la Banque. Pour la BCVs, la gestion optimale des risques est un facteur de succès de l'entreprise.

La Banque formule et met en application sa politique générale des risques; elle revoit chaque année ses limites de risques. Cette politique permet de prendre en compte la gestion préventive des risques comme partie intégrante de la stratégie de la Banque. Elle exprime la volonté et la philosophie de l'établissement, et définit l'organisation, les compétences et les responsabilités pour chaque type de risque. Elle fixe de manière impérative les standards qualitatifs et quantitatifs permettant l'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et la surveillance des risques, ainsi qu'un système de limites pertinent.



*Iris germanica*  
*Iris d'Allemagne*



Papaver rhoeas  
*Coquelicot*

## EXERCICE 2016 BÉNÉFICE NET EN AUGMENTATION

La Banque Cantonale du Valais réalise un bon exercice 2016. Le bilan progresse de CHF 681 millions pour atteindre CHF 14,633 milliards. Le bénéfice net augmente de 1,3 % à CHF 57,5 millions. Grâce à ces bons résultats, la BCV poursuit le renforcement de ses fonds propres, avec un ratio Tier 1 qui passe de 16,4 % en 2015 à 16,8 % fin 2016.

Les *avances à la clientèle* progressent de 3,7 % à CHF 11,319 milliards. Cette évolution est principalement due aux *créances hypothécaires* qui enregistrent une croissance de 5,9 %, sans modification de la politique des risques. Les *engagements résultant des dépôts de la clientèle* progressent de CHF 239,3 millions pour atteindre CHF 9,297 milliards.

Le *résultat des opérations d'intérêts* enregistre une augmentation, malgré la persistance d'un contexte de taux d'intérêt négatifs que la BCV ne répercute pas sur la grande majorité de sa clientèle. En raison de la morosité des marchés financiers et du durcissement du cadre réglementaire régissant l'activité de gestion de fortune, le *résultat des opérations de commissions et des prestations de service* baisse de 3,3 % alors que le *résultat des opérations de négoce* affiche un profit en forte augmentation de 21 %.

Dans le contexte de la baisse des rendements des placements, la Caisse de Retraite de la BCV a décidé d'adapter son taux technique de 2,75 % à 2,00 % dès 2018. Le personnel de la Banque sera mis à contribution par une augmentation de l'âge de la retraite ordinaire qui passe-

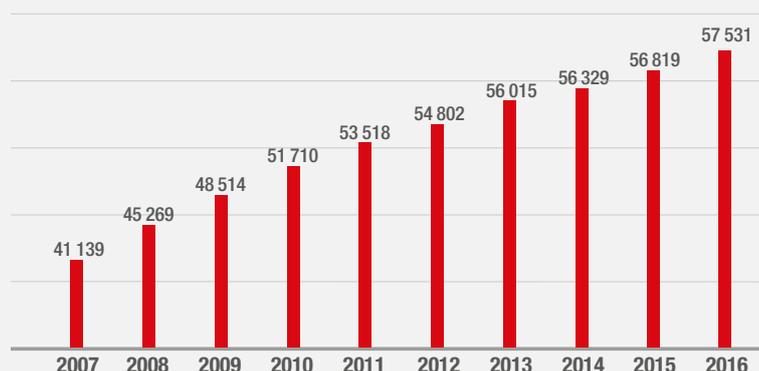
ra, pour le même objectif de prestations, de 62 à 64 ans. La Banque participe de son côté aux coûts par une allocation unique de CHF 11 millions à sa Caisse de Retraite et de Prévoyance.

En raison essentiellement de l'impact de cette allocation, le ratio coûts/revenus avant amortissements s'élève à 51,7 %. Il serait de 46,9 % sans le versement unique des CHF 11 millions à la Caisse de Pension. Les bons résultats de l'exercice 2016, ainsi que la restructuration du capital-actions réalisée avec succès lors du premier semestre, permettent à la BCV de poursuivre le renforcement de ses fonds propres de base. Le ratio Tier 1 atteint 16,8 % fin 2016, dépassant largement les exigences en la matière.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 26 avril 2017 la distribution, par prélèvement sur la réserve légale issue du capital, d'un montant de CHF 3,00 par action, soit une augmentation de 11,1 % par rapport au dividende de l'exercice précédent. A l'occasion des 100 ans de la BCV, ce versement ne sera pas soumis à l'impôt anticipé.

### Bénéfice de l'exercice

En milliers de francs



## L'ANNÉE 2016

### RESTRUCTURATION DU CAPITAL DE LA BCVs – 10 FÉVRIER

La restructuration du capital-actions de la BCVs, débutée fin 2015, s'est poursuivie et conclue de manière optimale. Le split (10 pour 1) et la conversion des actions au porteur en actions nominatives « A », ainsi que le split des actions nominatives détenues par le Canton du Valais en actions nominatives « B » (5 pour 1), décidés par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2015, ont été accueillis positivement par le marché, comme le démontre l'évolution du cours de l'action BCVs.

Au titre d'indemnisation de la suppression du dividende privilégié, le Canton du Valais a proposé aux titulaires d'actions au porteur, des droits d'achat négociables en bourse, portant sur 800 000 actions nominatives « A », issues des actions qu'il détenait en propre, à un prix préférentiel de CHF 30.- par action. Le négoce en bourse de ces droits d'achat a eu lieu du 18 au 26 janvier 2016, et le délai de souscription a pris fin le 28 janvier 2016. Cette offre a connu un grand succès puisque 86% des droits d'achat distribués aux actionnaires ont été exercés par ces derniers. Un tel résultat démontre la grande fidélité que les actionnaires vouent à leur banque. Le solde des droits d'achat offerts par le Canton du Valais (14%) a fait l'objet d'une vente en bourse et a été absorbé par le marché. L'opération, jugée équilibrée et équitable par l'ensemble des partenaires, confirme la confiance des investisseurs dans la stratégie du Conseil d'administration de la BCVs.

Enfin, l'augmentation ordinaire du capital-actions de la BCVs de CHF 8 millions a été réalisée par l'émission de 800 000 nouvelles actions nominatives « B » d'une valeur nominale de CHF 10.-, à un prix d'émission de CHF 74.-. Ces nouvelles actions nominatives « B » ont été souscrites sous la forme d'une prise ferme et libérées par le Canton du Valais, par conversion de la créance de rang subordonné de CHF 50 000 000.- qu'il détenait envers la BCVs, alors que le solde de CHF 9 200 000.- a été libéré en espèces. Les titulaires d'actions nominatives « A » ont pu exercer leurs droits de souscription préférentiels.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 11 MAI, SALLE POLYVALENTE DE CONTHEY

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais s'est tenue mercredi 11 mai à la salle polyvalente de Conthey. Elle a réuni 864 actionnaires, représentant 75,88% du capital. Ces derniers ont accepté tous les points proposés à l'ordre du jour. Ils ont ainsi approuvé le rapport annuel et les comptes annuels, lesquels se soldent par un bénéfice net de 56,8 millions de francs (+0,9%). Ils ont également donné décharge aux organes responsables pour l'exercice 2015 et élu la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision. Ils ont accepté la proposition du Conseil d'administration de distribuer, comme lors de l'exercice précédent, un dividende de 27% par action nominative « A » (anciennes actions au porteur) et de 16% pour les actions nominatives « B » détenues par l'État du Valais, à l'exception de celles issues de l'augmentation de capital, qui ne donneront droit à un dividende qu'à partir de l'exercice 2016. L'Assemblée générale a également approuvé l'ensemble des modifications statutaires proposées.

Les catégories d'actions « A » et « B » de la Banque Cantonale du Valais, introduites transitoirement dans le cadre de la restructuration du capital amorcée fin 2015, ont été supprimées le 12 mai 2016 au profit d'une action nominative unique. Le capital-actions de la BCVs s'élève désormais à CHF 158 millions, sous la forme de 15 800 000 actions nominatives, entièrement libérées et cotées en Bourse, d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune et portant désormais un dividende identique.



Assemblée générale, 11 mai 2016, salle polyvalente de Conthey

### **MAINTIEN DE LA STRATÉGIE DU CONSEIL D'ÉTAT – 17 JUIN**

Dans son rapport au Grand Conseil concernant l'exercice 2015 de la Banque Cantonale du Valais, traité le 17 juin, le Conseil d'État a annoncé vouloir poursuivre les grands axes de sa stratégie et a confirmé sa volonté de maintenir sa participation actuelle au capital-actions de la BCVs, soit environ 70%. Il a confirmé sa volonté de maintenir la forme juridique de la BCVs, soit une société anonyme de droit public, ainsi que sa mission de banque universelle, contribuant au développement harmonieux de l'économie valaisanne. Le Conseil d'État a décidé de maintenir également la garantie de l'État.

Suite à la restructuration du capital-actions de la BCVs et à l'introduction d'une action nominative unique cotée à la Bourse suisse, le Conseil d'État a estimé que « *la réduction de la participation de l'État ne constitue plus une option stratégique pertinente et doit donc être abandonnée* ». Cette volonté claire garantit la stabilité de la Banque et la pérennité de l'investissement des autres actionnaires, dont la confiance est ainsi renforcée. Le Conseil d'État a également fait valoir les arguments économiques liés aux perspectives intéressantes en matière de versement de dividende.

Le Conseil d'État relève en outre que le rapport du réviseur bancaire respecte scrupuleusement le mandat qui lui a été donné et qu'il se prononce de manière précise sur les objets qui ont été analysés. Le Conseil d'État « prend acte avec satisfaction des éléments et conclusions essentiels du rapport », en particulier l'importance des fonds propres BCVs, avec un *Tier1* nettement plus élevé que l'objectif fixé par le régulateur, sa bonne maîtrise des risques et l'adéquation des provisions et des amortissements.

### **RENCONTRES DES ACTIONNAIRES – 12 OCTOBRE, SIMPLONHALLE DE BRIGUE ET 10 NOVEMBRE, CERM DE MARTIGNY**

La convivialité était une fois de plus au rendez-vous des deux rencontres des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais. Plus de 1 000 personnes étaient présentes le 12

octobre 2016 à la *Simplonhalle* de Brigue, alors que près de 1 600 invités ont garni les travées du *CERM* de Martigny pour la soirée des actionnaires du Valais romand le 10 novembre. Ces traditionnels rendez-vous informels d'automne permettent aux organes dirigeants de la Banque d'informer les actionnaires et leurs proches sur la stratégie, les dossiers d'actualité et la marche des affaires de la BCVs.

### **VERNISSAGE DU NOUVEL INDICATEUR IMMOBILIER BCVs - 7 NOVEMBRE**

Plus de 150 personnes ont assisté, le 7 novembre 2016, au vernissage du nouvel *Indicateur immobilier BCVs* dans les locaux de la *Médiathèque Valais* à Sion. Réunis dans un lieu emblématique de la reconversion réussie du patrimoine bâti, la Banque Cantonale du Valais et la *Chambre Immobilière Valais* (CIV), en partenariat avec *Le Nouvelliste*, ont présenté cet outil d'information et d'analyse du marché immobilier valaisan. Elaboré par le bureau indépendant d'expertise immobilière IAZI/CIFI, l'*Indicateur immobilier BCVs* porte sur le marché de la villa et de la propriété par étages (PPE) et propose une étude régionale (Haut-Valais, Bas-Valais et Valais Central) ainsi qu'un indice du logement des régions touristiques (stations). Il permettra de mesurer l'évolution du marché immobilier valaisan et de ses tendances, tout en proposant des informations pertinentes et actuelles.

Mis à jour trois fois l'an et publié dans les éditions quotidiennes et le supplément « Habitat » du *Nouveliste*, avec un résumé dans le *Walliser Bote*, l'*Indicateur immobilier BCVs* offre une information régulièrement actualisée, mise à disposition des acteurs économiques et des professionnels de l'immobilier en Valais, mais également au grand public grâce au partenariat passé avec les médias.

## **LANCEMENT DU PROGRAMME DU 100<sup>e</sup> – 20 DÉCEMBRE**

Le 20 décembre, la Banque Cantonale du Valais a annoncé à la presse le programme des festivités de son 100<sup>e</sup> anniversaire. En 2017 en effet, la Banque Cantonale du Valais célèbre ses 100 ans. Ce jubilé sera l'occasion de partager, avec les Valaisannes et les Valaisans, des émotions fortes tout au long d'une année inoubliable, au programme exceptionnel.

Le 2 juillet 1916, les Valaisans acceptèrent le décret du Grand Conseil transformant la Caisse Hypothécaire et d'Épargne en Banque Cantonale, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1917. La Banque Cantonale du Valais était née. Devenue société anonyme en 1993, elle fête donc son centenaire en 2017. Pour l'occasion et durant toute l'année 2017, la Banque Cantonale du Valais, l'une des plus grandes entreprises 100% valaisannes, revêtira des habits de fête. Elle sera présente aux côtés des Valaisannes et Valaisans, à travers tout le canton, pour fêter cet anniversaire en leur compagnie.

Un siècle passé au service des habitants et des entreprises de ce canton, qui lui ont témoigné leur confiance et permis de forger son succès. Durable, visionnaire, compétente, solide : des valeurs cardinales pour la Banque Cantonale du Valais, qui les met en pratique pour être véritablement, au quotidien, la Banque des Valaisans. Ce jubilé exceptionnel lui permettra, en toute convivialité, de les remercier et de partager avec eux des émotions fortes et des surprises, tout au long de l'année.

## **LES BANQUES CANTONALES**

La BCVs fait partie du groupe des Banques Cantionales, réunissant 24 établissements autonomes et gérés selon des principes économiques. Ces établissements bancaires se distinguent notamment par leur stabilité, la qualité de leurs services et leur forte volonté de proximité avec leurs clients. Grâce à leur vaste réseau – près de 760 succursales et plus de 1600 Bancomat – les Banques Cantionales sont présentes dans l'ensemble de la Suisse, où elles proposent une vaste gamme de produits et services. Leurs propriétaires – que ce soit pour la totalité du capital ou en tant qu'actionnaires majoritaires – sont les cantons.

À travers cette association à vocation nationale, les Banques Cantionales marquent profondément le système bancaire suisse. Le groupe des Banques Cantionales occupe plus de 18 400 personnes et détient – avec un bilan de l'ordre de 556 milliards de francs – environ 30% du marché bancaire suisse. Les Banques Cantionales appliquent une politique commerciale fiable et axée sur le long terme et jouent un rôle de stabilisateur dans leurs économies régionales respectives. Elles figurent parmi les plus importants fournisseurs de services financiers de la Suisse et constituent un groupe bancaire puissant à l'échelon national et local.

### PERFORMANCE POSITIVE EN 2016

L'action BCVs réalise une performance positive durant l'exercice 2016. Compte tenu de la restructuration du capital-actions de la BCVs (passage à une action unique, avec un dividende unique) et du dédommagement payé aux anciens actionnaires au porteur, pour la renonciation au dividende privilégié, le cours boursier de l'action a progressé en 2016 de +4,8% (référence Bloomberg). En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 2.70 par action versé en mai, la performance totale de l'action en 2016 représente +8,4%.

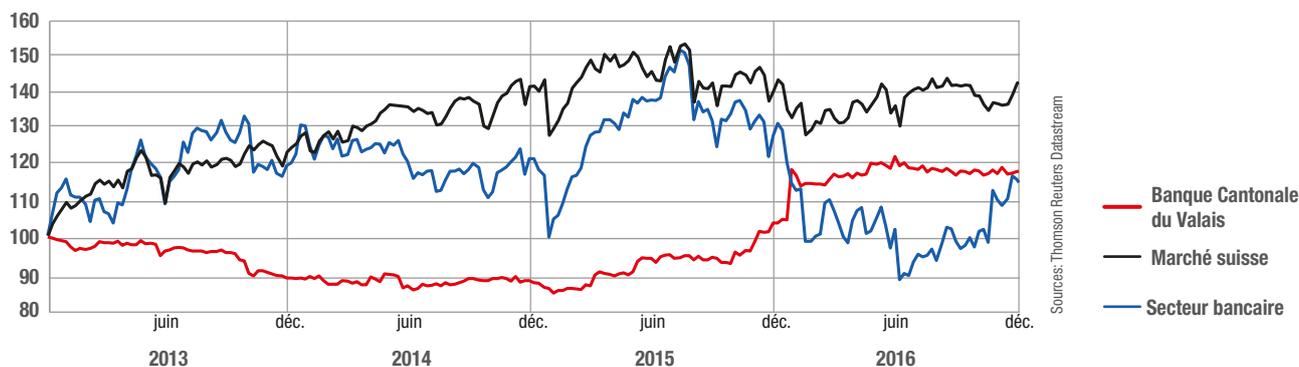
Sur ces cinq dernières années, les performances de l'action BCVs sont supérieures à celles de la moyenne des actions bancaires. Les bons résultats de l'exercice 2016, ainsi que

la restructuration du capital-actions réalisée avec succès lors du premier semestre, permettent à la BCVs de poursuivre le renforcement de ses fonds propres de base à hauteur de CHF 52,9 millions.

### 13'975 ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2016, 13'975 actionnaires étaient enregistrés dans les livres de la Banque Cantonale du Valais. 11'611 actionnaires étaient inscrits au registre des actionnaires. L'Etat du Valais détient 70,0% du capital-actions, les personnes physiques 17,1%, les personnes morales 3,2%, alors que le solde est partagé entre les caisses de pensions et institutionnels, les autres corporations de droit public, etc.

Évolution relative de l'action BCVs



Cotation	SIX
Valeur nominale de l'action	CHF 10.-
Numéro de valeur	30595120
Numéro ISIN	CH0305951201
Symbole de cotation	Telekurs WKBN    Bloomberg WKBN    Reuters WKB.S

## Indices BCVs au 31.12.2016

Cours de l'action  
en CHF 76,45

Valeur comptable  
de l'action 79,86  
en CHF avant rétribution

Price to book ratio (P/B) 0,96  
(cours/valeur comptable par action)

Earning per share (EPS) 5,63  
(résultat apuré par action)

Price earning ratio (P/E) 13,57  
(cours/résultat apuré par action)

## Situation économique

L'économie mondiale garde le cap sur la croissance, mais au rythme le plus lent enregistré depuis la crise financière de 2008/2009. Pour 2017 et 2018, il y a lieu de s'attendre à une faible accélération de la croissance mondiale (2,6 % puis 2,9 %). Le potentiel de mauvaises surprises reste intact, tant sont élevés les risques conjoncturels et les incertitudes politiques.

La lente hausse des prix des matières premières tend à relancer de nombreux pays émergents, alors que de grandes nations comme le Brésil ou la Russie sont encore aux prises avec des problèmes structurels importants. La Chine connaît une croissance modérée, qui correspond à sa mutation vers un modèle économique plus durable. Aux États-Unis comme en Europe, la conjoncture reste meilleure malgré les chocs politiques de l'élection présidentielle américaine et du Brexit, dont les effets économiques négatifs devraient rester circonscrits à la Grande-Bretagne.

### CONJONCTURE EN SUISSE

Après le brusque ralentissement de 2015, l'économie suisse absorbe peu à peu le choc du franc fort. En 2016, elle a crû à une vitesse qui a dépassé les attentes. Toutefois, les fortunes peuvent être très diverses entre – et au sein – des différents secteurs économiques. Le marché du travail, durement ébranlé par les turbulences conjoncturelles et monétaires, est encore affaibli. Il devrait retrouver progressivement des couleurs grâce au mouvement de relance.

Trois principaux facteurs expliquent cette tendance: une dévaluation progressive du franc, une dissipation de l'en-

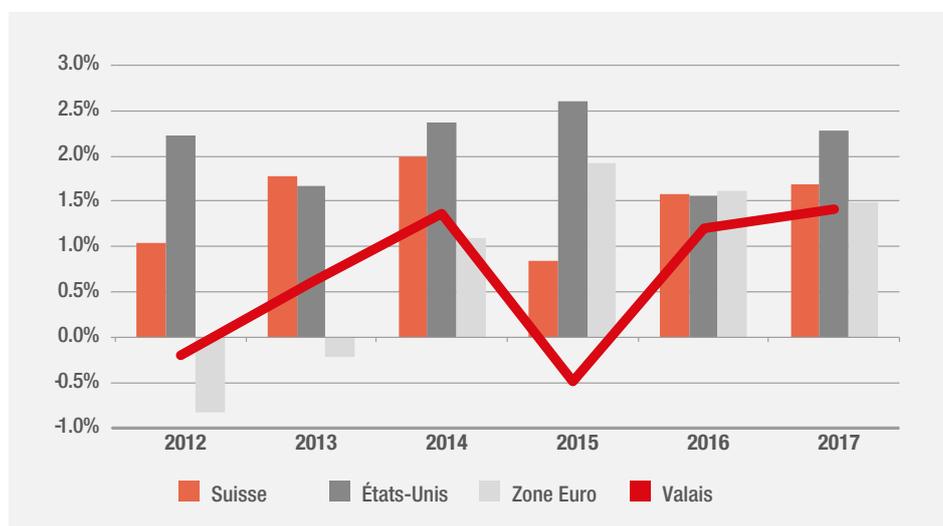
gorgement des investissements dès que seront résolues une partie des incertitudes politiques (comme la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration dite de masse) et enfin l'accélération de l'économie mondiale. Pour 2017 et 2018, la croissance suisse devrait s'accélérer à 1,7% puis à 2,0% selon l'institut de recherches économiques BAKBASEL.

### CONJONCTURE EN VALAIS

Le Valais a davantage souffert que la Suisse en 2016. Sa structure économique doublement tournée vers l'extérieur, par le tourisme et l'industrie, le rend plus vulnérable aux aléas monétaires. En 2017, le canton peut s'attendre à une amélioration lente de sa situation économique. La dévaluation progressive du franc suisse devrait soulager les marges dans les branches de transformation et donner des impulsions positives à l'industrie. Le secteur de l'hébergement, qui sort de deux années très difficiles, retrouvera aussi un peu de couleurs. En outre, la construction valaisanne retrouve, après le choc de la loi sur les résidences secondaires, le chemin d'une croissance durable.

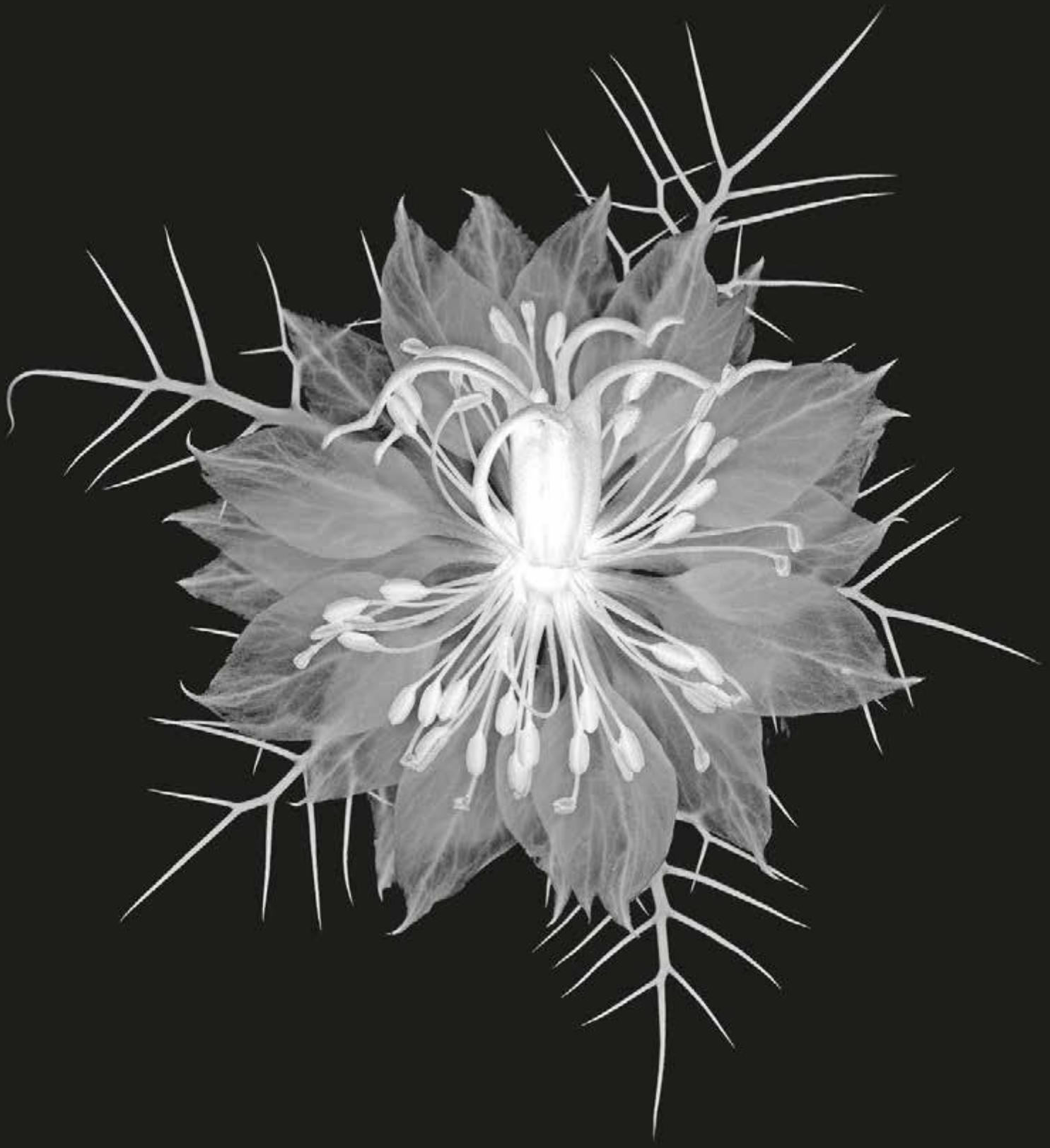
BAKBASEL prévoit une croissance de 1,4% PIB valaisan en 2017.

Croissance du produit intérieur brut réel





Clematis vitalba  
*Clématite blanche*



*Nigella damascena*  
*Nigelle de Damas*

## Le réseau de distribution

La Banque Cantonale du Valais est une banque de proximité, au service de tous les Valaisans. Le service et le conseil à la clientèle sont les éléments centraux de ce lien de confiance. Il permet l'accès aux produits et prestations, selon la préférence du client : par une présence physique traditionnelle, dans l'une des 29 succursales ou grâce aux représentants BCVs, mais également au travers des technologies de communications actuelles (internet, tablettes, smartphones, etc).

Les 29 succursales composent, avec les représentations, la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la BCVs propose des moyens alternatifs recourant aux technologies actuelles : les distributeurs automatiques de billets (Bancomat), la Banque Directe proposant les services de téléconseil et de centre d'appels, et la Banque électronique avec la mise à disposition de toutes les fonctionnalités, sécurisées, de banque en ligne. L'utilisation des appareils automatiques, pour les retraits et versements, ainsi que de la Banque électronique (*e-banking*), tant pour la gestion financière quotidienne que pour le conseil et les renseignements, s'est considérablement développée et prend de l'importance chaque jour.

Corollaire de ce changement, la fréquentation des points de vente physiques diminue puisqu'une partie importante des opérations standards ne s'y effectue plus. En revanche, les succursales sont toujours prisées pour l'entrée en relation et pour les prestations nécessitant des conseils personnalisés.

### PROFESSIONNALISATION DU RÉSEAU PHYSIQUE

Deux objectifs principaux dictent la stratégie de distribution de la BCVs : le renforcement des moyens informatiques et électroniques ainsi que l'optimisation et la professionnalisation accrue du réseau physique (succursales et représentants). De manière opérationnelle, sans pour autant diminuer la volonté de proximité sous-jacente à toutes les activités de la BCVs, les opérations de moindre valeur ajoutée sont standardisées pour permettre de valoriser les ressources humaines dans des activités de conseil et de vente auprès de la clientèle. Le changement des habitudes d'utilisation des services bancaires, le recours toujours plus important aux canaux électroniques ainsi que les aspects sécuritaires ont été pris en compte dans cette stratégie.

En outre, le durcissement incessant de la réglementation bancaire – nécessitant une mise à jour permanente des

connaissances ainsi que des compétences toujours plus pointues – contraint la BCVs à faire évoluer le modèle des représentations (petites structures gérées par des personnes au bénéfice d'un contrat de mandat). Les succursales proposent toute la palette de prestations et de conseils de la BCVs et se situent dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en station. Elles constituent la forme la plus aboutie de la présence de la BCVs dans le marché. Les représentations, quant à elles, permettent à la BCVs d'assurer une présence physique dans des localités plus petites ou dans les vallées.

### DE NOMBREUX GUICHETS AUTOMATIQUES

Le nombre de guichets automatiques de la BCVs est resté stable durant l'année 2016. Un Bancomat a été supprimé à Lax et deux ont été nouvellement installés à Evolène et Fiesch. Au total, 93 guichets automatiques sont répartis sur le territoire valaisan : 77 Bancomat (appareils de retraits automatiques), 13 Versomat (appareils de versements automatiques) et trois appareils multifonctions (retraits et versements), dont l'un récemment installé à Leytron, dans la nouvelle succursale BCVs Ardévaz.

Si la proportion des opérations effectuées auprès des Bancomat ne cesse d'augmenter au détriment des caisses, les retraits, globalement, diminuent. Cela dénote une évolution des habitudes bancaires, les clients privilégiant toujours plus les paiements par cartes et l'utilisation de l'*e-banking*.

### UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ EN DÉVELOPPEMENT

Le développement du réseau de distribution a été particulièrement soutenu dans le Valais romand, alors que dans le Haut-Valais Fabio Cuna, fondé de pouvoir, a repris la responsabilité de la succursale de Gampel, en plus des succursales de Loèche-les-Bains et de La Souste, qu'il dirige depuis 2013.

### De nouvelles succursales BCVs, à Leytron et Vissoie

La Banque Cantonale du Valais a renforcé sa présence dans la dynamique région de Saillon, Leytron/Ovronnaz et Chamoson. La nouvelle succursale d'Ardévaz, inaugurée le 17 juin 2016 après des travaux de rénovation, permet désormais d'accueillir la clientèle dans un espace convivial et agréable. La réalisation d'une telle succursale, qui offre tous les services d'une banque universelle et propose également deux Bancomat et un Versomat dans une zone 24h, démontre le fort attachement de la BCVs à sa clientèle et aux valeurs de proximité dans cette région, comme dans le reste du canton.

Grâce au développement démographique, économique et touristique de la région, la BCVs a décidé de renforcer sa présence en Anniviers en investissant sur le long terme dans la création d'une succursale, offrant à sa clientèle l'ensemble des prestations, en matière de financement, de projets immobiliers, de prévoyance, de gestion de fortune, etc, pour tenir compte des attentes et besoins de toute la région. En fonction depuis octobre 2015, lors du départ à la retraite du représentant BCVs Joseph Genoud, cette succursale a connu, durant plusieurs mois, d'importants travaux de rénovation et d'aménagement. Elle a été inaugurée le 16 décembre 2016.

### La BCVs renforce sa présence dans la région de Sion...

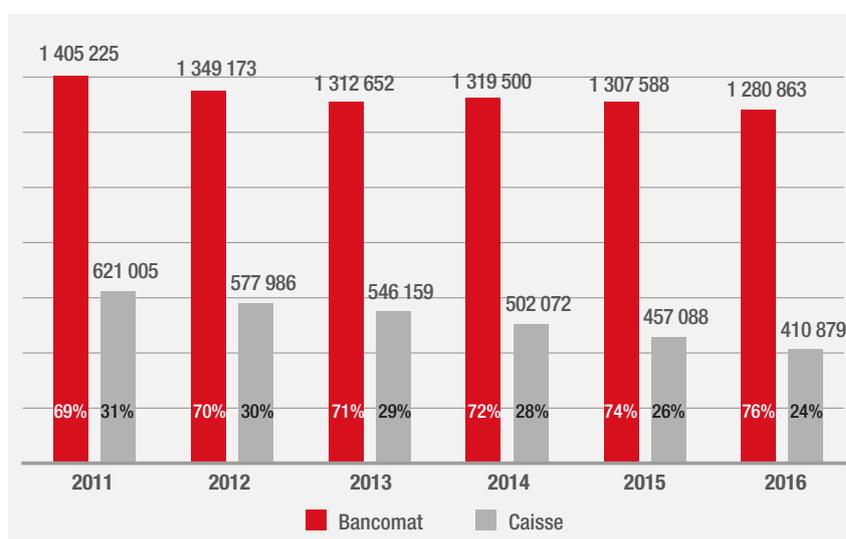
Au sein de la région de Sion, les effectifs des succursales de Conthey/Vétroz/Ardon, Nendaz et Vex/Hérens ont été renforcés. Chacun de ces trois points de vente a été placé sous la conduite d'un responsable de succursale. Si Jacques Pitteloud, fondé de pouvoir, assure la responsabilité de la succursale de Nendaz depuis plusieurs années, Yannick Rudaz, fondé de pouvoir, a été nommé responsable de la succursale de Vex/Hérens au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dominique Fournier, fondé de pouvoir lui aussi, est devenu le responsable de la succursale de Conthey/Vétroz/Ardon à la même date.

Ces conseillers spécialisés en financements, en placements, en prévoyance ou encore en planification financière sont rattachés à temps plein à ces points de vente locaux. De plus, des spécialistes en gestion de fortune et en conseil aux entreprises partagent désormais leur temps de travail entre la succursale régionale de Sion et ses trois succursales locales. Ils y assurent une présence régulière et sont également à disposition des clients sur rendez-vous.

La BCVs a agrandi et entièrement rénové sa succursale de Nendaz au début 2015. Des projets similaires sont en

### Comparaison retraits Bancomat/caisse

Nombre de retraits





77 Bancomat

13 Versomat

3 appareils multifonctions  
au 31 décembre 2016

cours pour les succursales de Vex/Hérens et de Conthey/Vétroz/Ardon. La nouvelle configuration des locaux améliore la prise en charge de la clientèle en proposant des zones 24h, équipées d'appareils automatiques de retraits et versements ainsi que des zones de conseil. Enfin, les nouveaux bureaux de conseil d'Evolène ont été inaugurés en juin 2016.

### **... et de Monthey également**

La BCVs réorganise sa présence par étapes dans la région de Monthey, en plaine du Rhône comme dans le Val d'Illicz, pour offrir une proximité plus forte et davantage de professionnalisme à l'ensemble de la population. Le développement démographique et touristique de la région a incité la BCVs à renforcer sa présence à Champéry. À dater du 1<sup>er</sup> juillet 2016, sa représentation a été transformée en succursale pour mieux tenir compte des attentes de cette région dynamique. Depuis cette date, les collaborateurs de la BCVs ont le plaisir de servir et conseiller sa fidèle clientèle sur l'ensemble des prestations, notamment le financement de projets, la prévoyance ou la gestion de fortune. Ce point de vente, qui propose également un appareil Bancomat, a élu domicile dans les locaux actuels de la représentation de Champéry. Des travaux seront entrepris pour améliorer le confort et l'accueil de la clientèle dans cette nouvelle succursale. En parallèle, la représentation de Troistorrens a été fermée en juin mais le Bancomat maintenu.

La représentation de Collombey-Muraz a été fermée fin 2016. Une nouvelle succursale aux services innovants s'implantera au Pont-du-Rhône, à proximité de la zone commerciale, dans le courant du premier semestre 2017, afin de desservir une région à fort potentiel. La succursale régionale de Monthey, située à quelques kilomètres, demeure à disposition de tous les habitants et visiteurs de la région.

Le développement démographique et touristique de la région, sa position stratégique et l'activité pendulaire avec la France voisine ont convaincu la BCVs de renforcer sa présence au Bouveret, en transformant sa représentation en succursale lors du départ à la retraite de

Michel Rapaz, représentant. Depuis décembre 2015, des collaborateurs ont le plaisir d'y conseiller la clientèle sur l'ensemble des prestations proposées par la Banque. La succursale du Bouveret fera l'objet de rénovations en 2017.

### **Une évolution responsable et de véritables partenariats**

Les orientations stratégiques de la BCVs sont planifiées sur le moyen et long terme ; des informations et discussions ont été entreprises plusieurs mois à l'avance, aussi bien avec les collaborateurs et partenaires concernés qu'avec les autorités locales.

### **SÉCURITÉ ET PLANS DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (PCA)**

Dans le cadre des Plans de Continuité des Activités (PCA, ou Business Continuity Management, BCM) de ses activités critiques, la BCVs a déplacé les activités du Service Caisse Centrale dans les locaux de repli dédiés, durant toute la journée du 6 octobre 2016. Cet exercice s'inscrit dans les « best practice » en matière de continuité d'activité, pour s'assurer entre autres que les scénarios décrits dans la documentation PCA soient réalisables en cas de sinistre.

Cet exercice, qui a exigé un intense travail de préparation et permis de confirmer l'excellent niveau de maturité en cas de crise, a également constitué une formation spécialisée pour l'ensemble du personnel du service de la Caisse Centrale. Ce service est chargé de préparer les fonds pour le ravitaillement de l'ensemble des succursales, des représentations et des Bancomat, hors murs de la BCVs. Ce service traite également le retour des fonds des divers sites.

La Banque Cantonale du Valais a également procédé, le 17 novembre 2016, à un exercice coordonné d'évacuation de ses bâtiments sédunois (Siège Principal à la Place des Cèdres, bâtiment de la Rue des Creusets 11 et immeuble « Athénée »). L'ensemble des collaborateurs, à l'exception de certaines fonctions vitales, a participé à cet exercice de grande ampleur, qui s'est parfaitement déroulé. Cet



La succursale BCVs Ardévoz à Leytron, rénovée en 2016

exercice, planifié de longue date, fait partie du concept d'évacuation et des diverses mesures spécifiques liées à la sécurité des collaborateurs et clients ainsi qu'à la protection des locaux de la BCVs. Il s'est déroulé en parfaite coordination avec les autorités et services communaux et cantonaux concernés. La clientèle a bien évidemment été informée et prise en charge.

### **STRATÉGIE DIGITALE : DIGITAL BANKING, E-BANKING, MOBILE BANKING, RÉSEAUX SOCIAUX**

La Banque Cantonale du Valais suit attentivement les évolutions proposées dans le *digital banking* ainsi que les changements de comportement de la clientèle dans ce domaine. Compte tenu de sa taille, elle adopte une stratégie de « fast follower », qui lui permet une grande réactivité, une excellente capacité d'adaptation, tout en valorisant les expériences d'autres acteurs et les « best practices » et en minimisant certains risques.

#### **Développements de l'application BCVs Mobile**

L'application *BCVs Mobile* répond aux habitudes actuelles et à une forte demande de la clientèle. Ces nouvelles possibilités de connexion, via un *smartphone* ou une tablette, ont modifié la manière dont les entreprises doivent répondre aux besoins de leurs clients. La BCVs a donc naturellement développé une application gratuite, sûre et intuitive, *BCVs Mobile*, qui simplifie l'accès à la banque *online*, en tout temps et en tout lieu.

À l'heure où l'accès à l'information se fait sans contrainte de lieu ni de temps, la gestion de ses propres informations bancaires doit répondre à la même dématérialisation. L'accès aux données publiques est également proposé, comme sur le site internet de la BCVs, avec les cours de change ou de la bourse, les produits, les offres, ou encore les actualités de la Banque Cantonale du Valais. Un service de géolocalisation indique le Bancomat ou le point de vente BCVs le plus proche.

Avec *BCVs Mobile*, il suffit d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour contrôler son dernier retrait, connaître le cours du change, régler une facture ou passer un ordre

de transaction. La BCVs utilise des technologies éprouvées. Le système de sécurité mis en place est utilisé par plus de 40 banques en Suisse ; il est audité régulièrement par des experts informatiques.

De nouvelles versions de l'application *BCVs Mobile* sont régulièrement disponibles pour les utilisateurs et offrent des fonctionnalités complémentaires. C'est ainsi que le système « Touch-ID », qui permet la connexion au moyen de l'empreinte digitale en lieu et place du mot de passe, a été proposé. Tout comme la possibilité de saisir un paiement en faveur d'un nouveau bénéficiaire via l'application *BCVs Mobile* et de le libérer ensuite depuis le *e-banking* version ordinateur.

Les développements de l'application *BCVs Mobile* tendent à introduire de plus en plus de fonctions présentes dans l'*e-banking* (ordres permanents, signature des paiements, scan des paiements, etc) et à réduire la différence entre les différents canaux de connexion digitale.

#### **La Banque en ligne : succursale virtuelle**

En plus de ses points de vente physique, la BCVs dispose d'une Banque Directe, qui offre les avantages d'une succursale virtuelle, pour tous les clients privilégiant une relation à distance avec leur Banque. La clientèle bénéficie de tous les services et du confort d'une banque à domicile, via internet. La Banque Directe BCVs propose une gamme complète de prestations, en lien avec son site [www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch) : *e-banking* pour le trafic des paiements, la gestion et la consultation des comptes, *e-trade* pour les opérations de bourse ou *e-link* pour la gestion des paiements et des liquidités pour les moyennes et grandes entreprises.

D'autres fonctionnalités complètent l'offre telles que *PayNet e-facture* pour les factures électroniques, *e-document* pour la mise à disposition des justificatifs bancaires sous format électronique ou encore une messagerie sécurisée. De plus, la Banque Directe BCVs met à disposition de ses clients un *call center* professionnel pour les conseiller et assurer le suivi de leur relation ban-

## Le *e-banking* toujours plus utilisé

Fin 2016, la BCVs compte **56 375** utilisateurs des services *e-banking* parmi sa clientèle, soit une augmentation annuelle de **7,34 %**.

Sur la totalité des paiements confiés à la BCVs, **88 %** sont effectués par des moyens électroniques contre **66 %** il y a dix ans.

caire. La «succursale virtuelle» de la BCVs est atteignable au 0848 765 765 (0848 952 952 en langue allemande). Cette structure répond pleinement aux souhaits des clients, toujours plus nombreux à privilégier les moyens alternatifs et les appareils automatiques pour leurs transactions bancaires.

### Un système d'identification robuste

La BCVs propose la solution *CrontoSignSwiss* comme système d'authentification de sa banque en ligne (*e-banking* BCVs). Elle fut l'une des premières banques en Suisse à proposer ce nouvel outil d'identification, l'un des plus sûrs sur le marché. Disponible sous forme d'une application gratuite pour *iPhone* ou autres smartphones tournant sur *Android*, ce nouvel outil d'identification apporte une réelle valeur ajoutée et répond parfaitement aux objectifs de la Banque en matière de simplicité, de rapidité et de sécurité. L'utilisation de *Cronto* est basée sur le scannage d'un cryptogramme (mosaïque). L'appareil photo du téléphone, allié à l'application *Cronto*, analyse l'image affichée sur l'écran de l'ordinateur. Le code résultant permet une identification *e-banking*. La signature systématique des paiements non habituels permet de rendre le trafic des paiements encore plus sûr.

La BCVs entend intensifier le remplacement de la carte de sécurité (carte à grille), utilisée comme moyen d'au-

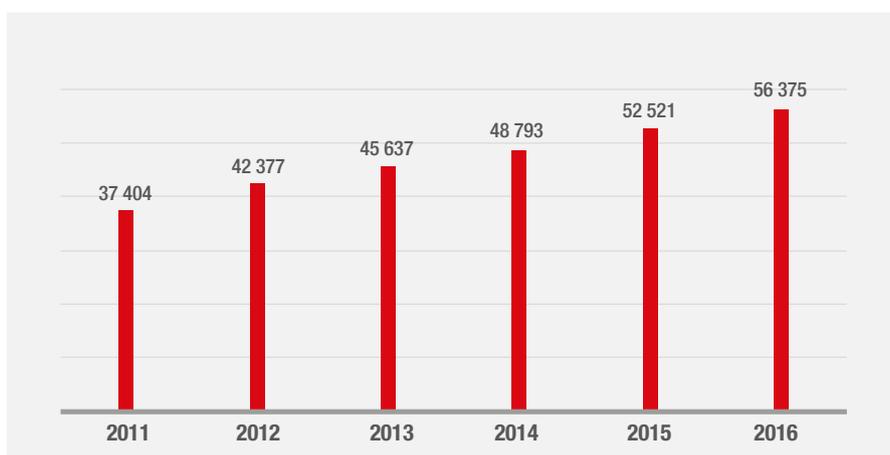
thentification *e-banking*, par la technologie *Cronto*, plus efficace en termes de sécurité. Pour la clientèle ne disposant pas d'une tablette ou d'un *smartphone*, un dispositif de sécurité *ad hoc* est proposé, sous forme d'un petit boîtier. Ces adaptations technologiques et un comportement adéquat de l'utilisateur (mises à jour du système d'exploitation et des applications, protection anti-virus, règles de prudence) garantissent un niveau de sécurité maximal.

### Collaboration avec Pro Senectute Valais

Pour la troisième année consécutive, afin de permettre aux seniors intéressés d'approprier la banque en ligne, la Banque Cantonale du Valais a apporté sa collaboration à *Pro Senectute Valais* pour organiser, dans le cadre de son programme annuel, une brève formation sur l'utilisation des outils *e-banking* BCVs. Une session, menée par Nicolas Abbé, responsable *e-banking* BCVs, a eu lieu en automne 2016. À l'affiche de ce cours, une présentation du site internet de la BCVs, une sensibilisation à la sécurité du *e-banking*, le tout suivi d'exercices pratiques. Les participantes et participants ont expérimenté la consultation en ligne de comptes bancaires, le trafic des paiements par internet et découvert les services proposés en ligne, tels que la messagerie sécurisée ou encore le négoce de titres. Compte tenu des échos positifs, cette collaboration fructueuse est appelée à se renouveler.

### Évolution du nombre de contrats *e-banking* BCVs actifs

Nombre de contrats



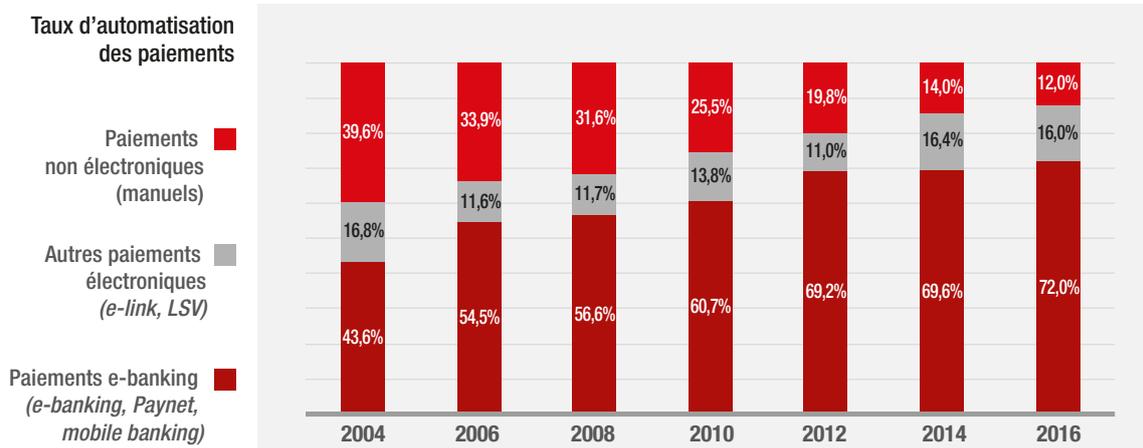
### Nouveau site internet BCVs et réseaux sociaux

La stratégie digitale de la BCVs vise à augmenter la fréquentation sur ses sites internet et à optimiser la prise de contact par ces nouveaux canaux d'échanges (renseignements produits, entrée en relation, contacts). Le déploiement de la présence de la BCVs dans ces médias digitaux contribue également au maintien et au développement d'une image dynamique et proche de la clientèle, toujours plus nombreuse à utiliser ces moyens de communication.

Un nouveau site internet public de la BCVs, entièrement « *responsive* » c'est-à-dire optimisé pour l'ensemble des supports de navigation (*smartphones*, tablettes, etc), a donc été publié à la fin du mois de juin 2016. Avec cette refonte, la BCVs a mis en place un site dynamique, intuitif et interactif ayant pour objectif d'offrir une navigation plus simple et plus aérée pour un meilleur confort de navigation et d'utilisation. Le design et le contenu du site ont été totalement revus pour mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs. La zone privée (*e-banking*) du site internet est également en rénovation.

Ces réseaux permettent notamment de promouvoir la BCVs en tant qu'institution, au travers son expertise « métier » et son implication dans la vie quotidienne des Valaisannes et Valaisans (événements, soutiens à des projets, responsabilité sociale, etc). De nouveaux types de médias sont utilisés, comme la vidéo, que ce soit pour des thématiques de conseils, sur des thèmes économiques et financiers en lien avec l'activité de la Banque ou la présentation des manifestations organisées ou soutenues par la BCVs. Les vidéos du *Grand Raid BCVs 2016*, par exemple, ont ainsi été vues plus de 40000 fois.

Les collaborateurs de la BCVs ont bien évidemment été sollicités pour accompagner cette présence de manière proactive, dans un rôle d'ambassadeurs de la marque.



## RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVS

### RÉGION MONTHÉY

Responsable régional :  
Thierry Cornut

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Pierre-Yves Moulin
- **Clientèle des privés :**  
Frédéric Dubosson
- **Clientèle private banking :**  
Damien Oberholzer
- **Clientèle premium :**  
Damien Oberholzer
- **État-major administration :**  
Alain Premand

Succursale régionale : Monthey

Responsables succursales :

- **Bouveret :** Team clientèle région Monthey
- **Champéry :** Team clientèle région Monthey

### RÉGION MARTIGNY

Responsable régional :  
Claude Moret

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Pierre-Henri Florey
- **Clientèle des privés :**  
Frédéric Roth
- **Clientèle private banking :**  
Xavier Saudan
- **Clientèle premium :**  
Xavier Saudan
- **État-major administration :**  
Yves Gay-Balmaz

Succursale régionale : Martigny

Responsables succursales :

- **Ardévaz : (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)**  
Catherine Cheseaux
- **Le Châble/Bagnes :**  
Xavier Saudan
- **Fully :** Diego Squillaci
- **Saint-Maurice :**  
Vincent Bressoud
- **Verbier/Bagnes :** Xavier Saudan

Représentations :

- **Orsières :**  
Antoine et Jean-Paul Tornay
- **Saxon :**  
Pierre-Yves Puipe

### RÉGION SION

Responsable régional :  
Jean-Yves Pannatier

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Danielle Reynard
- **Clientèle des privés :**  
Daniel Biner
- **Clientèle private banking :**  
Christophe Mariéthoz
- **Clientèle premium :**  
André Grand
- **État-major administration :**  
Olivier Fournier

Succursale régionale : Sion

Responsables succursales :

- **Conthey-Vétroz-Ardon :**  
Dominique Fournier
- **Haute-Nendaz :**  
Jacques Pitteloud
- **Vex-Hérens :**  
Yannick Rudaz  
- Bureau conseil **Evolène**

Représentations :

- **Anzère, Ayent :**  
Grégoire Dussex
- **Basse-Nendaz :**  
Bernard Carthoblaz
- **Grimisuat :** Michel Vuignier
- **Nax :** Marylise Maury
- **Savièse :** Pierre-Olivier Varone
- **Veysonnaz :**  
Claire-Dominique Fournier

### RÉGION SIERRE

Responsable régional :  
Philippe de Preux

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Pierrot Vuistiner
- **Clientèle des privés :**  
Gerhard Steiner
- **Clientèle private banking :**  
Christian Emery
- **Clientèle premium :**  
Patrice Scillipoti
- **État-major administration :**  
Jean-Charles Sartorio

Succursale régionale : Sierre

Responsables succursales :

- **Anniviers :**  
Alexandre Monnet
- **Crans :** Christian Emery
- **Montana :** Christian Emery

Représentations :

- **Chalais :**  
Alain Perruchoud
- **Grône :**  
Marie-Louise Genolet-Vuissoz

### RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional :  
Mario Kalbermatter

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :**  
Erwin Schnydrig
- **Clientèle des privés :**  
Damian In-Albon
- **Clientèle private banking :**  
Roger Petrig
- **Clientèle premium :**  
Didier Teysseire
- **État-major administration :**  
Marie-Christine Eberhardt

Succursales régionales : Brig, Visp

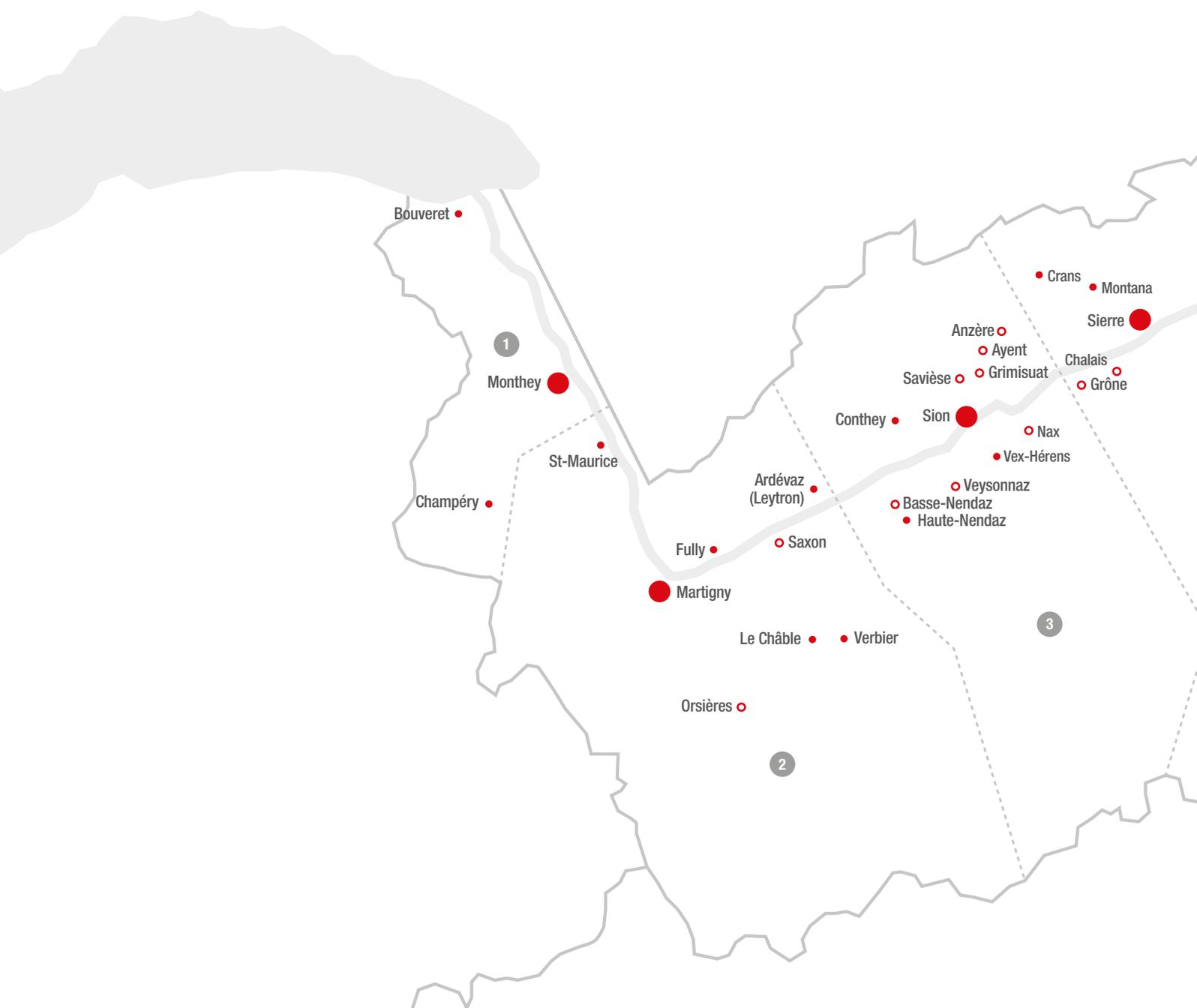
Responsables succursales :

- **Fiesch :** Arlette Blatter
- **Gampel :** Fabio Cuna
- **Grächen :** Arsène Jossen
- **Leukerbad :** Fabio Cuna
- **Münster :** Arlette Blatter
- **Naters :** Eliane Salzmann
- **Saas-Fee :** Simon Bumann
- **Saas-Grund :** Simon Bumann
- **Susten :** Fabio Cuna
- **Zermatt :** Roger Petrig

Représentations :

- **Bürchen, Unterbäch :**  
Thomas Lehner
- **Kippel :** Leander Jaggi
- **Leuk :** Olivier Grand
- **Randa :** Albin Brantschen
- **Raron :** Yvonne Kämpfer
- **Stalden :** Rosmarie Furrer
- **St-Niklaus :** Stefan Sarbach
- **Varen :** Gilbert Loretan

## RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVs



### 1. RÉGION MONTHÉY

Responsable régional :

**Thierry Cornut**

Succursale régionale :

**Monthey**

Succursales :

- Bouveret
- Champéry

### 2. RÉGION MARTIGNY

Responsable régional :

**Claude Moret**

Succursale régionale :

**Martigny**

Succursales :

- Ardévaz (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)
- Le Châble/Bagnes
- Fully
- Saint-Maurice
- Verbier/Bagnes

Représentations :

- Orsières
- Saxon

### 3. RÉGION SION

Responsable régional :

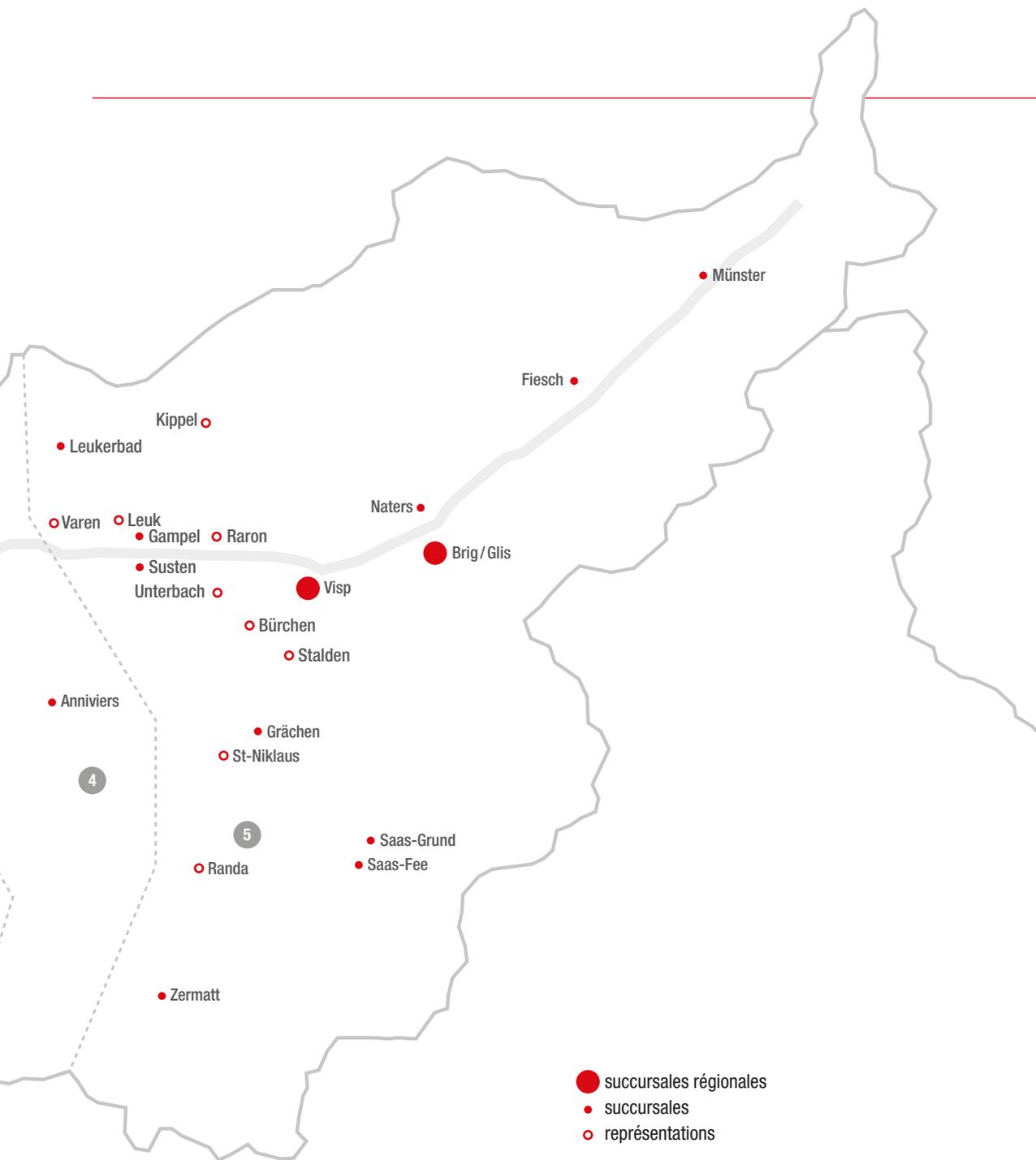
**Jean-Yves Pannatier**

Succursale régionale :

**Sion**

Succursales :

- Conthey-Vétroz-Ardon
- Haute-Nendaz
- Vex-Hérens
- Bureau-conseil : Evolène



#### 4. RÉGION SIERRE

##### Représentations :

- Anzère, Ayent
- Basse-Nendaz
- Grimsuat
- Nax
- Savièse
- Veysonnaz

##### Responsable régional :

Philippe de Preux

##### Succursale régionale :

Sierre

##### Succursales :

- Anniviers (Vissoie)
- Crans
- Montana

##### Représentations :

- Chalais
- Grône

#### 5. RÉGION HAUT-VALAIS

##### Responsable régional :

Mario Kalbermatter

##### Succursales régionales :

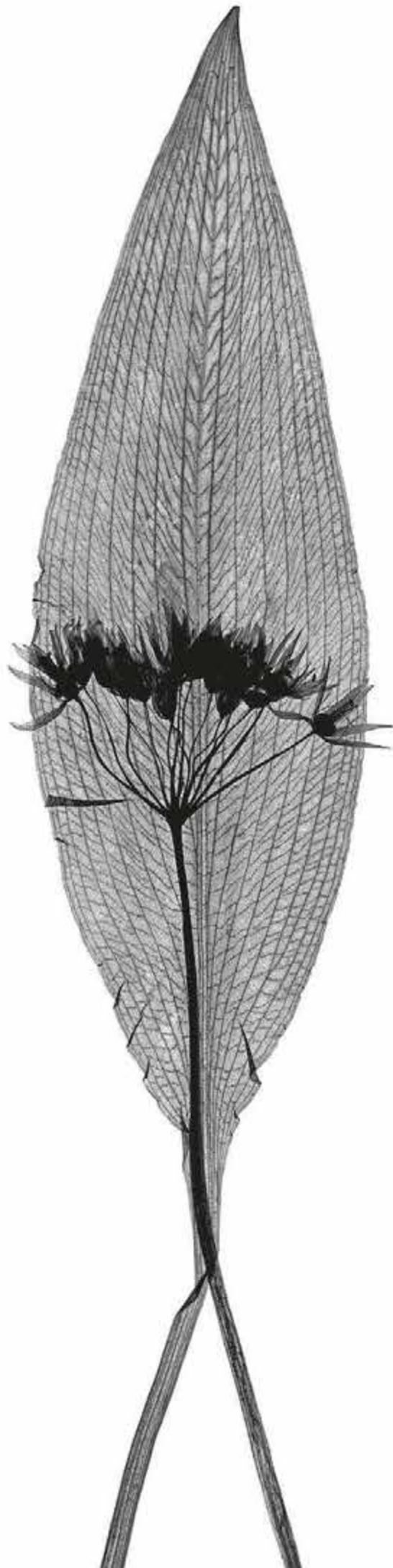
Brig, Visp

##### Succursales :

- Fiesch
- Gampel
- Grächen
- Leukerbad
- Münster
- Naters
- Saas-Fee
- Saas-Grund
- Susten
- Zermatt

##### Représentations :

- Bürchen, Unterbäch
- Kippel
- Leuk
- Randa
- Raron
- Stalden
- St-Niklaus
- Varen



*Allium ursinum*  
*Ail des ours*



Luzula nivea  
*Luzule blanc-de-neige*

## La Banque de détail (retail)

La Banque de détail constitue la colonne vertébrale de l'activité de la BCVs. Elle gère les relations bancaires des personnes physiques. Grâce à une combinaison exhaustive de présence physique et d'offre à distance, la banque de détail assure le conseil et le suivi des particuliers dans le cadre d'une stratégie de proximité.

La banque de détail offre des services toujours plus performants afin de répondre aux différents besoins de la clientèle: la gestion du quotidien, le financement des projets, le souhait d'assurer son avenir et la volonté de faire fructifier son argent. Pour ce faire, la BCVs mise sur une politique commerciale dynamique et novatrice, reposant sur la qualité et la performance des produits, la simplification des procédures, le recours aux technologies de pointe et un conseil professionnel et personnalisé.

### LA BANQUE DE DÉTAIL POURSUIT SA PROGRESSION

Dans son activité de gestion des avoirs de particuliers, la BCVs réalise un exercice réjouissant. Elle enregistre à nouveau en 2016 une croissance du volume des prêts hypothécaires et des fonds de la clientèle. Elle peut aussi compter sur un accroissement constant des prestations principales détenues par la clientèle.

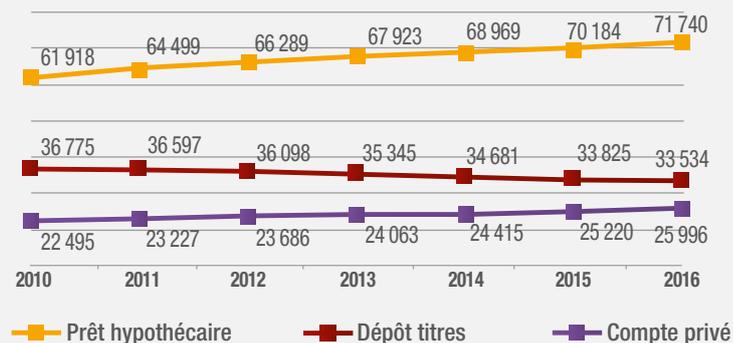
### LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

En 2016, la BCVs a poursuivi une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux

particuliers. En effet, sa forte présence sur le marché hypothécaire est particulièrement influencée par la situation des taux historiquement bas. L'horizon de la construction valaisanne se voile d'incertitudes, réglementaires en particulier, avec l'application de la loi sur l'aménagement du territoire ou encore la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration dite de masse. Les autorités financières helvétiques suivent avec la plus grande attention l'évolution du secteur immobilier en Suisse, dans le but de contrer les signes de surchauffe ou de bulle immobilière. Dans ce contexte, un certain nombre de mesures de régulation ont été prises. Ainsi, sous l'égide de l'Association suisse des banquiers, une part minimale de 10% de fonds propres sur la valeur de nantissement, ne provenant pas de l'avoir du 2<sup>e</sup> pilier, est requise pour les financements hypothécaires de résidences primaires, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, le délai pour l'amortissement de la dette hypothécaire devant être ramenée aux deux-tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble, est passé de 20 à 15 ans, l'amortissement devant s'effectuer de manière linéaire.

### Evolution des prestations

Nombre de prestations



### Conférences régionales sur le marché immobilier

La Banque Cantonale du Valais et la Chambre immobilière du Valais publient pour la troisième année consécutive une analyse du marché immobilier valaisan, réalisée par le cabinet de conseils *Wüest & Partner* et portant sur le marché de la villa, de la PPE, du locatif et des bureaux ainsi que sur la densité de l'offre. Les résultats de cette étude ont fait l'objet de deux conférences régionales pour les professionnels de l'immobilier valaisan, qui ont réuni plusieurs centaines de personnes le 16 juin 2016 au théâtre de *La Poste* à Viège et le 20 juin 2016 au *CERM* de Martigny. Hervé Froidevaux, associé du cabinet de conseils auteur de l'étude, *Wüest & Partner*, a présenté et commenté la situation et les perspectives du marché immobilier valaisan.

### La BCVs rejoint *newhome.ch*, le plus grand portail immobilier gratuit de Suisse

Avec plus de 65000 annonces dans 18 cantons, le portail immobilier *newhome.ch* est actuellement la plateforme immobilière gratuite la plus importante de Suisse. *Newhome.ch* est désormais également disponible dans le canton du Valais grâce au partenariat conclu avec la Banque Cantonale du Valais. Ces dernières années, aucun autre portail immobilier ne s'est développé aussi rapidement que *newhome.ch*. Dans 18 cantons de Suisse, le portail est même devenu le leader incontesté du marché. Aussi bien les particuliers que les professionnels de l'immobilier, privés ou institutionnels, peuvent placer leurs annonces gratuitement sur *newhome.ch*.

Le système d'insertion en ligne est simple à utiliser et permet aux propriétaires de faire des présentations très détaillées et d'offrir jusqu'à 30 images et 10 fichiers PDF par objet. Des maquettes 3D innovantes permettent de se déplacer à l'intérieur de l'objet et de visualiser des logements sous tous les angles. De nombreux critères de recherche comme la localité, le prix et la surface habitable sont à la disposition des personnes intéressées. Le portail est également optimisé pour les appareils mobiles (*iOS* ou *Android*). Avec un design attractif, ce site est également disponible sur les *smartphones* et tablettes; *newhome.ch* est donc facile à utiliser sur tous les supports actuels.

Avant qu'une offre ne soit publiée, elle est soumise à une vérification approfondie par l'une des 18 Banques Cantonales partenaires de *newhome.ch*. Les Banques Cantonales garantissent fiabilité, compétence, une grande expérience dans l'immobilier et la proximité avec le marché régional. Cette constellation unique contribue à ce que *newhome.ch* continue à prendre de l'importance dans un marché pourtant très concurrentiel.

Dans le cadre du lancement et de la promotion du portail *newhome.ch*, en mars 2016, des événements, combinant présentations et démonstrations, ont été proposés dans chaque région, à Monthey, Martigny, Lens, Sion et Naters.

### DES PRODUITS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La BCVs promeut par l'exemple la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En plus de s'engager au sein de sa propre entreprise, la BCVs agit en qualité de prescripteur auprès de sa clientèle et de ses fournisseurs pour favoriser un comportement «écoresponsable». Elle utilise à cet égard le levier de ses produits. Depuis un certain nombre d'années déjà, la BCVs a mis son expertise bancaire au service de la protection de l'environnement en proposant, notamment dans ses deux métiers de base que sont le financement et les placements, des prestations spécifiques.

Elle commercialise ainsi un crédit *Minergie BCVs*® à taux préférentiel consenti à condition que le bâtiment construit, acheté ou rénové, réponde aux critères du standard *Minergie*. Elle propose également un crédit *renovation BCVs*®, également à taux préférentiel. Ce financement spécifique est utilisé pour transformer, agrandir ou augmenter le confort d'une habitation et pour y entreprendre des travaux entraînant de réelles économies d'énergie ou une plus-value importante.

La BCVs a aussi apporté sa contribution pour lutter contre les émissions de CO<sub>2</sub> en proposant à sa clientèle un prêt *EcoDrive BCVs*®. Ce crédit personnel à taux avantageux est accordé exclusivement pour financer l'acquisition d'un véhicule de tourisme de classe éner-

gétique «A», la plus restrictive en termes de consommation d'énergie. De plus, la Banque recommande à sa clientèle le recours aux outils électroniques pour leurs transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements en particulier. Le programme *e-banking BCVs* propose, parmi ses nombreuses fonctionnalités, l'*e-document*, qui permet à l'utilisateur de recevoir en format électronique ses justificatifs bancaires (avis de débit, de crédit, relevé de compte périodique détaillé et autres).

### UNE BANQUE POUR LES JEUNES ET LES ÉTUDIANTS

La BCVs est le partenaire bancaire privilégié de toutes les étapes de la jeunesse : de la naissance, à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation et de formation supérieure, elle est aux côtés des jeunes Valaisans. La Banque propose des prestations bancaires créées pour faciliter l'accès aux études supérieures. Pour les études universitaires, les jeunes Valaisannes et Valaisans doivent fréquemment s'expatrier, ce qui occasionne par conséquent un renchérissement du coût de leur formation académique, avec souvent, à la clé, la nécessité de faire appel à un financement externe.

Prestation quasiment unique dans l'offre bancaire, le crédit d'étude de la BCVs, *Formation Plus*®, procure aux étudiants et aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

### FinanceMission – la BCVs s’engage contre l’endettement des jeunes

L’endettement est un problème de société. En Suisse, environ 40% de la population vit dans un ménage avec au moins un type de dette (sans les hypothèques). Les adolescents et les jeunes adultes de 18 à 24 ans présentent un risque d’endettement supérieur à la moyenne. Les adolescents ont généralement un rapport responsable avec l’argent, mais ils sont exposés – par exemple avec les achats en ligne et les paiements numériques – à des incitations de plus en plus fortes à consommer.

*FinanceMission* est un programme dont l’objectif est de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l’argent et de développer leurs compétences en matière de finances. Pour ce faire, l’association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive destinée à un enseignement en classe. Avec *FinanceMission*, la Banque Cantonale du Valais, tout comme ses consœurs des autres cantons, veut fournir une contribution à la formation générale en matière de finances en Suisse.

«FinanceMission Heroes» est un jeu éducatif divertissant, commandé conjointement par les 24 Banques Cantonales, l’organisation faîtière des enseignants de Suisse alémanique (LCH) et le Syndicat des Enseignants

romands (SER). Ce jeu est conçu comme un jeu de stratégie. Une gestion habile des ressources et un choix mûrement réfléchi permettent de maîtriser les exigences croissantes dans la gestion des ressources.

En novembre 2016, «FinanceMission Heroes» a décroché la médaille de bronze du *Best of Swiss Apps Awards 2016* dans la catégorie «Games». Ce faisant «FinanceMission Heroes» se distingue en tant qu’application remarquable, d’un aspect particulier ou faisant preuve d’une idée convaincante.

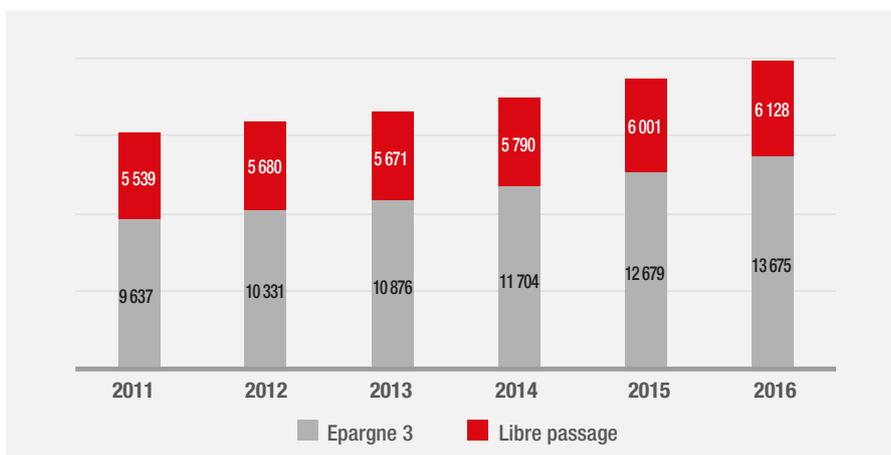
### LE CONSEIL PATRIMONIAL ET LA PRÉVOYANCE

La Banque Cantonale du Valais a développé un centre de compétences en matière de conseil patrimonial. Ces spécialistes apportent leur expertise et un conseil personnalisé en matière de placement, de prévoyance, de fiscalité et de succession. La BCVs propose son savoir-faire dans le but de garantir la couverture des besoins financiers du client de façon optimale. Il s’agit d’assurer son bien-être et celui de ses proches à court, moyen et long terme.

Parmi les nombreux avantages d’une telle démarche, citons notamment la restructuration et la diversification du patrimoine, visant à améliorer la répartition des risques ainsi que l’optimisation fiscale. Dans le but du

### Evolution des comptes Epargne 3 et Libre passage ouverts auprès de la BCVs

Nombre de comptes



maintien du niveau de vie, les solutions apportées par le conseil patrimonial peuvent assurer une garantie de revenus en cas d'invalidité, de décès et lors du départ à la retraite. Enfin, la prise en compte des questions matrimoniales et successorales permet de préserver le patrimoine des survivants. Si chaque situation nécessite une approche individuelle et un examen approfondi, la BCVs organise régulièrement des rencontres thématiques afin de sensibiliser les participants à l'importance de planifier leur avenir financier et de se prémunir contre les imprévus.

### **Les outils de prévoyance de la Banque Cantonale du Valais**

Le système de prévoyance suisse repose sur le principe des trois piliers; le premier, celui de l'AVS (assurance vieillesse et survivants) et de l'AI (assurance invalidité), le deuxième, la LPP (prévoyance professionnelle) et la LAA (assurance accidents) et le troisième, une prévoyance dite privée.

Si l'on ne peut intervenir sur le premier pilier, il vaut la peine de se pencher sur les deux suivants. Il est possible de procéder à des rachats dans la caisse de pension par exemple (2<sup>e</sup> pilier). Il est important également de peser soigneusement les avantages et inconvénients du choix

d'une rente ou du capital au moment de la retraite. Le troisième pilier, pour lequel la Banque Cantonale du Valais propose des prestations, est une épargne défiscalisée permettant de se constituer un patrimoine et de bénéficier de substantiels avantages fiscaux.

Les versements sur le compte *Epargne 3* de la BCVs sont totalement flexibles, jusqu'à concurrence d'un montant maximal fixé annuellement par la Confédération. En 2016, il se montait à 6 768 francs pour les assurés d'une caisse de pension et à 20% du revenu de l'activité, au maximum 33 840 francs, pour les personnes exerçant une activité lucrative sans caisse de pension. Le compte *Epargne 3* peut également être lié à un prêt hypothécaire, pour le versement indirect de l'amortissement de la dette. Le client bénéficie ainsi des déductions fiscales liées à ce compte. Ces multiples avantages expliquent le succès croissant de ce type de produits auprès de la BCVs.

## La Banque des entreprises

La Banque Cantonale du Valais est la banque des entreprises. Son rôle dans le développement du tissu économique valaisan est ancré dans la loi sur la Banque Cantonale du Valais, en particulier l'article 2 qui stipule notamment que « La Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche ».

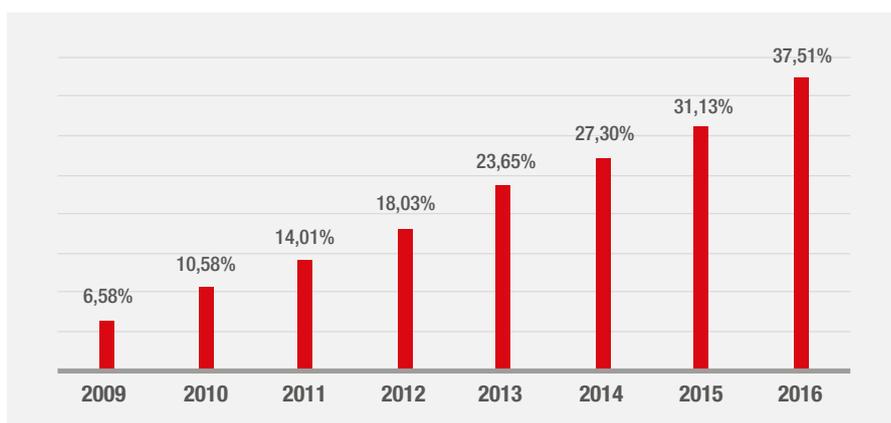
Forte de cette mission confiée par le législateur valaisan, la BCV est le partenaire bancaire privilégié des entreprises (PME, PMI, grandes entreprises, etc), des indépendants, des professions libérales ainsi que des corporations de droit public. La stratégie en faveur de la clientèle des entreprises vise une croissance qualitative et ciblée, tout en prévoyant un accompagnement spécifique et soutenu pour les sociétés souffrant particulièrement de la force du franc suisse (industries d'exportation, tourisme et en particulier l'hôtellerie, la restauration, les remontées mécaniques, etc) et pour celles touchées par certains effets législatifs ou réglementaires.

Grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique valaisan, la BCV s'engage en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Par son action, elle contribue non seulement au maintien des emplois existants, mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs propices à l'innovation. Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs économiques: entrepreneurs, associations professionnelles, organismes de promotion économique, institutions et monde politique.

### LA POLITIQUE DE CRÉDIT

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques. Dans ce métier bancaire dont l'impact est immédiat sur l'économie valaisanne, la BCV marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes ou à renforcer les relations existantes. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, la BCV dispose en effet d'excellentes connaissances du tissu économique des PME; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas, en fondant son analyse non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du management, du *business model* ou la pertinence de la stratégie suivie. La Banque n'a pas pour mission de se substituer à l'entrepreneur dans sa démarche. En revanche, elle agit comme un partenaire de confiance pour apporter son expertise bancaire et financière. La volonté de réussir de l'entrepreneur et les solutions, notamment financières, proposées par la Banque, participent conjointement à la réussite du projet pour les deux partenaires.

Évolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCV comparativement à 2008



## LA BANQUE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE

La BCVs incarne véritablement le rôle de « banque des entreprises » en Valais. Le lien l'unissant à ces dernières se trouve renforcé par la mission en faveur de l'économie fixée dans la loi. Au 31 décembre 2016, la BCVs dénombre dans son portefeuille clientèle 4850 sociétés avec personnalité juridique, en progression nette annuelle de 4,9% ou 225 unités. Depuis fin 2008, 1323 entreprises supplémentaires, soit une croissance de 37,5%, sont devenues clientes de la BCVs. Ces entreprises détiennent des prestations de crédits auprès de la BCVs pour un montant de 1,872 milliard de francs. Ces chiffres témoignent de la forte présence de la Banque, y compris dans des périodes moins favorables, ce qui démontre son attachement aux PME valaisannes.

## PLUSIEURS DIMENSIONS DE PARTENARIAT

Pour la BCVs, le conseil et le soutien aux entreprises ne signifient pas uniquement financer, mais aussi informer, susciter, échanger, orienter, avertir ou mettre en garde ; en un mot accompagner. La BCVs est active également dans le domaine de l'information économique à l'attention des entreprises. L'observation conjoncturelle, la publication d'indicateurs économiques, la mise en place de conférences thématiques sont autant d'éléments concrets de ce soutien aux PME dans les mutations incessantes des conditions du marché ou du cadre législatif et réglementaire.

## BUSINETVS, LA PLATE-FORME D'ÉCHANGES DES PME VALAISANNES

*BusiNETvs* favorise les rencontres et les échanges entre les milieux économiques et académiques et entre les acteurs de l'économie valaisanne eux-mêmes. Fruit du partenariat entre la Banque Cantonale du Valais et la *Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO Valais-Wallis)*, cette plate-forme d'échanges, qui compte aujourd'hui 2761 membres dont 1101 entreprises, s'attache à encourager la compétitivité des PME locales au travers de nouvelles solutions de management et à faciliter l'accès des entreprises à des fonds de recherche pour renforcer l'innovation. Il s'agit aussi, à

travers cette démarche, d'inciter le transfert des connaissances en valorisant notamment les travaux de recherche des étudiants et des instituts de la *HES-SO Valais-Wallis* auprès du tissu économique valaisan. *BusiNETvs* entretient un esprit entrepreneurial et d'innovation en Valais, s'appuyant sur un outil web de réseautage ([www.businetvs.ch](http://www.businetvs.ch)). Lors des 40 rencontres organisées depuis sa création en 2006, *BusiNETvs* a abordé des thèmes allant des ressources humaines à la fiscalité, en passant par le management ou encore le marketing et la communication. En 2016, trois conférences ont eu lieu.

### « Comment innover dans les services pour des clients toujours plus exigeants ? » - 12 mai 2016 - HES-SO Valais-Wallis, Sierre – 186 participants

Lorsqu'une entreprise souhaite développer ses activités, elle crée bien souvent un nouveau service sans intégrer le client dans le processus d'innovation. C'est seulement lorsque le service est élaboré qu'il est proposé aux clients, au risque de ne pas satisfaire complètement leurs attentes. Le « Service Design », s'intéresse particulièrement à l'expérience que vit le client en recourant à un service et permet justement de palier les lacunes des méthodes d'innovations traditionnelles. L'expérience que vivra le client est mise en scène grâce à différentes méthodes, qui permettent notamment de développer un service qui correspondra aux besoins ainsi que d'identifier les différentes émotions des clients. Les aspects émotionnels que vivent les clients lors de leur expérience ont davantage d'influence que les aspects financiers sur la perception du service, comme en ont témoigné :

- Aline Bovier-Gantzer, Directrice de l'aéroport de Sion : « Aéroport de Sion - petite infrastructure mais avec le service des grands »
- Florence Clivaz, Responsable accueil et information à Crans-Montana Tourisme et Congrès : « Des conseillers au service de votre séjour »
- Fabrizio Barozzi, Directeur du Casino du Lac : « Comment repenser les services au sein d'un casino : faites vos jeux ! »

**« Des travaux de Bachelors exemplaires réalisés avec des entreprises ! » – 13 octobre 2016 – HES-SO Valais-Wallis, Sierre – 107 participants**

Chaque année, 80 étudiants de la filière « économie d'entreprise » de la HES-SO Valais-Wallis réalisent un travail de Bachelor dans le but d'obtenir leur diplôme. La plupart de ces travaux sont réalisés en partenariat avec une PME valaisanne. Les objectifs de ceux-ci sont variés et abordent de nombreux domaines tels que le « business plan », le marketing et la communication, la comptabilité et la finance ainsi que d'autres thèmes en lien avec la gestion d'entreprise et le développement économique. Témoignages d'étudiants et d'entreprises qui accueillent ces futurs diplômés HES :

- Tiffany Wigger, « Analyse du développement d'une version BIO d'un produit leader sur le marché » (travail de Bachelor avec Nestlé)
- Blerta Bega et Stéphane Masserey, « Réduire les influences environnementales de la mobilité logistique des cars postaux, pour la région de Sierre, Vercorin et le Val d'Anniviers, par la mobilité électrique » (travail de Bachelor avec Transports Sierre-Anniviers-Régions Sàrl)
- Stéphanie Maillard, « Augmentation de la satisfaction clientèle et fidélisation grâce aux outils de gestion par la qualité » (travail de Bachelor avec Media Markt)

**« La voie du succès, un chemin sans risque ? » – 17 novembre 2016 - HES-SO Valais-Wallis, Sierre – 351 participants**

Pour fêter les 10 ans de *BusiNETvs*, la Banque Cantonale du Valais et la HES-SO Valais-Wallis ont organisé un événement exceptionnel réunissant trois entrepreneurs à succès lors de la 40<sup>e</sup> conférence *BusiNETvs*. Si le domaine de compétence de ces entrepreneurs diffère, tous les quatre sont amenés à prendre quotidiennement des risques pour saisir de nouvelles opportunités. Grâce à leur détermination et à leur assiduité, ils ont réussi à dessiner le chemin qui les a conduit vers le travail de leur rêve, qui n'est rien de moins que leur passion. Leur carrière leur impose également de lourdes responsabi-

tés quotidiennes, mais aussi et surtout énormément de plaisir. Paradoxale pour bon nombre d'entre nous, cette situation représente pour eux un équilibre qui leur permet de se réaliser tant dans leur vie professionnelle que privée. Ont emprunté la voie du succès :

- Géraldine Fasnacht, Sportive de l'extrême et femme entrepreneure
- Léonard Gianadda, Directeur de la fondation Gianadda, ingénieur, constructeur et mécène
- Sébastien Bruchez, Fondateur d'Edelweiss Market, une entreprise qui ose la proximité

**PME RELAIS VS : ACCOMPAGNER LA SUCCESSION EN ENTREPRISE**

L'Antenne Régions Valais romand, la Banque Cantonale du Valais et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais (FER-Vs) ont uni leurs compétences pour créer « PME Relais VS » en 2014. Son but : sensibiliser les entrepreneurs du Valais romand à la succession et mettre à leur disposition les outils pratiques pour planifier, accompagner et réussir la transmission de leur entreprise. Un nouveau guide « Oser transmettre / Oser reprendre » a été édité par l'Antenne Régions Valais romand, avec la collaboration des partenaires de *PME Relais VS*, et recense désormais toutes les informations pratiques sur les démarches liées à la succession en entreprise. Cet ouvrage de référence se veut un outil complémentaire aux activités de *PME Relais VS*. Cette publication illustre à la fois les aspects propres à la cession et à la reprise d'une entreprise, à travers toutes les phases d'un cheminement qui peut s'avérer long et complexe. Elle offre, de manière complète, conviviale et simple d'utilisation, des réponses à l'ensemble des problématiques de transmission d'entreprise.

Les manifestations semestrielles « Oser transmettre » sont également organisées depuis 2014 dans tout le Valais romand, en collaboration avec les communes de chaque région. Elles ont pour but de sensibiliser, suffisamment tôt, les chefs d'entreprise à la thématique de la succession, également par le biais de témoignages de pairs qui ont

traversé, plus ou moins bien, cette étape. Le 26 avril 2016 au Techno-Pôle à Sierre, 139 participants ont pu apprécier les témoignages de David Garcia, directeur de Felix Bureau-tique SA, Raymond Bitz et Domenico Savoye, de la maison Bitz et Savoye SA sur le thème «Anticiper et réussir sa succession». Le 15 novembre 2016, ce sont David Martinetti, directeur de Martinetti Group SA et Antoine Sarlandie, directeur de la société Grept Frères SA qui ont échangé sur le même sujet avec les 146 personnes présentes à l'aula de la Tuilerie (cycle d'orientation) de St-Maurice.

### **LA BCVs, PARTENAIRE DE TEDxMARTIGNY**

Depuis 30 ans, la conférence *TED* aux États-Unis rassemble des esprits brillants dans leur domaine pour partager leurs idées avec le monde. *TED* est une organisation à but non lucratif dédiée aux *Ideas Worth Spreading*, des idées qui méritent d'être diffusées. Depuis 1984, cette conférence organisée autour des thèmes «Technology - Entertainment - Design» se développe pour soutenir les idées qui changent le monde. Les intervenants des conférences *TED* sont eux-mêmes d'une grande variété de disciplines. Ainsi, les conférences *TED* ont reçu les discours de personnalités telles que l'ancien président des États-Unis Bill Clinton, le chanteur du groupe rock *U2* Bono, le co-fondateur de *Wikipédia* Jimmy Wales, les co-fondateurs de *Google* Sergey Brin et Lawrence E. Page, le musicien Peter Gabriel, le prix Nobel de la paix Al Gore, etc.

*TEDx* est un programme permettant d'organiser localement une conférence respectant les critères définis par *TED*. Face à son succès, *TED* a voulu permettre à la communauté élargie de ses fans de diffuser l'esprit *TED* autour du monde. Le programme *TEDx* a été créé pour cela : continuer à partager des idées et la passion de la connaissance. Le *x* signifie qu'il s'agit d'événements qui sont organisés indépendamment, tout en respectant un certain nombre de critères définis par *TED*.

*TEDxMartigny* est le premier *TEDx* organisé en Valais, depuis 2012. Le temps d'une soirée, tous les passionnés d'innovation sont réunis. Les interventions étant filmées et mises en ligne gratuitement, le Valais de l'innovation bénéficie

d'une tribune mondiale, et la communauté *TEDx* transmet le message au-delà de l'événement. Ces soirées sont organisées par l'association *neurhone: connecteur d'idées*, qui organise également les *Carnotzets scientifiques valaisans*. La Banque Cantonale du Valais est naturellement l'un des partenaires de ces manifestations de haut niveau.

Le 9 septembre 2016, des orateurs au profil fort différent, mais tous passionnants, se sont succédés : Romaine Jean (Fondation Hirondelle : des médias de la paix), Arnaud Zufferey (Booster la transition énergétique), Marie-Thérèse Chappaz (Vers plus de beauté, de biodiversité et de partage), Christophe Clivaz (Comment passer à un monde post-croissance?), Rachel Grange (Des nanocristaux pour changer la lumière), Alain Roura (Vendée pour la Suisse) et enfin Andrea Zimmermann (Les détours d'un rêve). Les performances artistiques de la *Cie les Planches & les Nuages* ont agrémenté cette riche soirée d'échanges.

### **JOURNÉE DE L'ÉNERGIE**

Labellisée *Valais Excellence* et *Swiss Climate*, la Banque Cantonale du Valais porte un intérêt empreint d'exemplarité aux énergies renouvelables. Pour cette raison notamment, elle a apporté son soutien à la *Journée de l'énergie* de la Foire du Valais, et ce pour la sixième année consécutive. Organisée par le *CREM* de Martigny (Centre de recherches énergétiques et municipales, la plate-forme dédiée au développement du secteur des technologies propres en Suisse occidentale), *CleantechAlps* et l'*Energy Center* de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), cette journée s'est déroulée le 5 octobre 2016 à la salle Bonne de Bourbon à Martigny, en présence de plus de 400 personnes. Le thème de cette journée, «Quelle évolution pour le marché de l'électricité?», concentre des sujets particulièrement importants aux yeux de la stratégie de la BCVs dans son soutien aux entreprises. En effet, le marché de l'électricité ne fonctionne plus. En Suisse, une part significative des grandes centrales hydroélectriques et nucléaires produisent à perte en raison du niveau extrêmement bas des prix sur les marchés européens. Les raisons de ces baisses de prix sont connues : production massive de nouvelles énergies

renouvelables subventionnées, prix du charbon historiquement bas, marché du CO<sub>2</sub> défaillant et la faible demande liée à la situation économique en Suisse. Le marché est distordu, la concurrence déséquilibrée. La crise touche de plein fouet les producteurs d'électricité et, par là même, leurs actionnaires dont la majorité sont des collectivités publiques.

Comment, dans ces conditions, financer la transition énergétique? Comment garantir la pérennité de nos centrales de production, notamment hydrauliques? Comment investir de manière rentable dans de nouvelles énergies renouvelables? Ce sont des pistes de réponses à ces questions qui ont été discutées lors de l'événement majeur en matière d'énergie de Suisse romande, en présence de la plupart des acteurs influents de ce domaine.

### **RENDEZ-VOUS ECONOMIQUE**

Moment fort de l'agenda annuel de la vie économique et politique valaisanne, le traditionnel *Rendez-vous Économique*, coorganisé par la Banque Cantonale du Valais, s'est déroulé le 6 octobre 2016 dans le cadre de la Foire du Valais. Le *Rendez-vous Économique* de la Foire du Valais 2016 touche aux thématiques d'actualités qui sont au cœur des préoccupations de l'économie valaisanne. La directrice des rédactions du «Nouveliste», Sandra Jean, a animé un débat sur le thème original: «*Les grands défis du sport international*». C'est une salle comble, avec la présence de plus de 500 personnes, qui a ainsi profité de l'excellence oratoire, mâtinée d'humour incisif, de Me François Carrard, ancien directeur général du CIO, accompagné de Michel Thetaz (IAM Cycling), Didier Défago (champion olympique) et Patrick Délétroz (journaliste RTS). Le *Rendez-Vous Economique* a connu un tel succès qu'un écran géant a été installé à l'*Espace Live* afin de permettre à tout un chacun de suivre en direct la conférence.

### **PRIX CRÉATEURS BCVs**

Créé en 2007, le *Prix Créateurs BCVs* s'attache à promouvoir l'esprit d'entreprise, la créativité entrepreneuriale en Valais et à créer une dynamique positive autour

de l'entrepreneuriat. Le *Prix Créateurs BCVs* est la vitrine d'un Valais innovant. La Banque Cantonale du Valais est co-organisatrice avec *Business Valais* de ce projet. De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la BCVs joue un rôle moteur dans le partenariat avec les entreprises et ses créateurs. *Business Valais* regroupe quant à lui tous les acteurs de la promotion économique du canton du Valais. Pour pouvoir prétendre au prix, les projets peuvent provenir de tous les domaines d'activités. Ils doivent toutefois être portés par des individus ou des sociétés du Valais ou du Chablais vaudois. En outre, la mise en œuvre doit être prévue dans l'année qui suit. Les entreprises existantes ont la possibilité de concourir, à la condition de proposer une nouvelle idée de produit ou service. Avant tout, les projets doivent être innovants et créatifs.

### **Les finalistes 2016**

56 projets déposés pour cette septième édition, émanant aussi bien du tourisme, de l'industrie, des nouvelles technologies que de l'artisanat et des services, témoignent du potentiel d'innovation important du Valais. Un comité de sélection composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique a sélectionné les trois finalistes de l'édition 2016 du *Prix Créateurs BCVs*:

- **MyAirSeat**: jeune start-up basée à Viège, elle amène une innovation dans le monde de l'aviation en développant une application mobile gratuite qui permet de réserver des sièges dans un hélicoptère ou un avion privé. Des compagnies suisses et autrichiennes, dont *Air Glacier* et *Air Zermatt*, proposent d'ores et déjà plus d'une centaine de vols sur *MyAirSeat*.
- **Col-Drops**: le second projet retenu a été imaginé à Uvrier par Bertrand Zufferey. Il s'agit d'une collerette pour bouteilles qui se transforme très simplement en système anti-goutte. Cette idée, très pratique pour les bouteilles de vin, s'applique aussi à d'autres domaines utilisant des flacons munis d'un goulot et dont le contenu est à usage unique. Un brevet a été déposé au niveau européen.

- **Adventures Lab**: installée à Sierre, cette start-up a également obtenu les faveurs du jury. Elle développe un tapis de jeu ludo-éducatif associé à une application en réalité augmentée pour les enfants de 6 à 12 ans. Elle propose un nouvel outil d'apprentissage et de divertissement pour les écoles et les parents. Des jeux de logique, de sciences et de découverte sont ainsi facilement accessibles à l'aide d'une tablette ou d'un *smartphone*.

### Deux vainqueurs pour le **Prix Créateurs BCVs 2016**

Pour la première fois dans l'histoire du *Prix Créateurs BCVs*, le public n'a pas réussi à départager deux des trois finalistes. La start-up *Adventures Lab*, qui a créé un tapis de jeu éducatif pour enfants, et le système de collerette anti-goutte *Col-Drops*, ont obtenu chacun le même nombre de voix du public (35% des suffrages). La récompense, qui reste entière pour chacun des deux lauréats, a été remise en présence de plus de 600 personnes, dont l'aventurier Raphaël Domjan, le 9 juin 2016 à Conthey.

*Adventures Lab* et *Col-Drops* se sont vus offrir chacun 10 000 francs en espèces, des prestations de coaching d'une valeur de 15 000 francs ainsi qu'un clip promotionnel d'un montant de 5 000 francs. Depuis sa création, le *Prix Créateurs BCVs* a été remis en 2007 à *O'Soleil*, qui commercialisait des lingettes de protection solaire et en 2009 au bouchon Diesel. La baie vitrée à mouvement vertical de *Bitz et Savoie*, l'atomiseur électrique de *Valnature*, le plateau de table *Smart Solution* et l'application *Qards loyalty system* ont été distingués en 2011, 2013, 2014 et 2015.

### Un aventurier et d'anciens lauréats

Lors de la soirée de remise du prix, Raphaël Domjan, fondateur et pilote de *SolarStratos* (projet d'avion solaire biplace qui ambitionne de voler jusqu'à la stratosphère) a présenté ses nouveaux défis et transmis ses expériences dans le domaine de l'entrepreneuriat, ainsi que ses conseils pertinents aux entrepreneurs de demain, le tout accompagné de nombreuses anecdotes aussi originales qu'amusantes.

Une large partie des anciens lauréats et finalistes des éditions précédentes étaient également présents à Conthey, dans le cadre d'un nouvel «Espace d'innovation». Le public a pu prendre conscience des avancées faites par chaque produit ou idée depuis leur participation au concours.



prix  
crea-  
teurs  
BCVS | WKB

**COL-DROPS ET ADVENTURES LAB REMPORSENT ENSEMBLE  
LE PRIX CRÉATEURS BCVS 2016!**

*De g. à dr.:* Jean-Michel Cina, Conseiller d'État et chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, Raphaël Domjan, aventurier, fondateur et pilote de *SolarStratos*, Bertrand Zufferey, Thomas Crausaz et Antoine Widmer, lauréats du *Prix Créateurs BCVS 2016* et Pascal Perruchoud, Président de la Direction générale de la BCVS



*Brizza media*  
*Brize intermédiaire*



*Agrostis capillaris*  
*Agroside capillaire*

## Gestion de fortune

Au sein de la Banque Cantonale du Valais, la gestion de fortune regroupe plusieurs activités : la gestion de fortune privée, la gestion institutionnelle (pour les caisses de pension notamment), le conseil patrimonial ainsi que la prévoyance privée et professionnelle.

La pratique des trois métiers bancaires de base confère à la BCVs une expertise globale en matière de gestion patrimoniale. Ainsi, dans son activité de gestion de fortune (*private banking*), la BCVs met à profit les synergies de son positionnement de banque universelle. La banque de détail et ses nombreux clients privés et la banque des entreprises fortement impliquée dans le tissu économique local participent à l'orientation des clients potentiels vers l'activité de *private banking* de la BCVs.

### STRATÉGIE

La BCVs privilégie une stratégie *on shore* et par conséquent cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, en Valais en particulier. L'objectif principal consiste à consolider et à accroître cette clientèle. L'accent est ici mis sur la croissance organique, la mise en valeur des avoirs, la fidélisation des clients existants et le développement de nouvelles relations d'affaires. La Banque a également adopté une stratégie de conformité fiscale complète et totale pour les relations d'affaires avec les clients étrangers. Dans ce contexte, les clients européens s'acquittant des obligations fiscales dans leur pays de domicile pourront toujours entretenir des relations d'affaires avec la BCVs pour autant que l'entrée en relation ait lieu sur le sol helvétique.

### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Les gestionnaires de fortune, spécialistes et collaborateurs, sont répartis dans les succursales régionales des villes et dans les points de vente des principales stations. Ils assurent le suivi de clients dont la dimension du patrimoine nécessite des conseils, respectivement des produits sur mesure.

Composé d'une trentaine de collaborateurs, le département *Asset Management* assume différentes activités en relation notamment avec la gestion de fortune des

portefeuilles sous mandat de gestion et fonds de placement BCVs, la sélection de produits financiers et d'idées d'investissement pour les conseillers clientèle, le traitement des opérations boursières et la gestion des dépôts titres. Il assiste et soutient également les conseillers à la clientèle dans leurs activités.

Au niveau de la gestion des portefeuilles (mandats de gestion et fonds de placement BCVs), l'*Asset Management* analyse la situation économique et les marchés financiers. En complément à la politique de placement, il élabore des modèles d'investissement permettant de sentir le pouls du marché en termes à la fois de tendances et de risques. Sur cette base, il détermine le niveau d'exposition souhaité aux différentes classes d'actifs (actions, obligations, placements alternatifs, etc), construit les portefeuilles modèles, sélectionne les véhicules de placement et déclenche les opérations.

En matière de conseil en placement, le team *Advisory* («conseil») épaulé les conseillers à la clientèle dans l'analyse des marchés et la sélection des produits financiers. Différents niveaux de prestations sont fournis pour le marché des privés, le *private banking*, le marché des entreprises et le marché institutionnel. Il agit également comme porte d'entrée pour les gérants de fortune indépendants (GFI). Au niveau de la prévoyance, il gère les fondations BCVs *Epargne 3* et *Libre passage* et soutient les conseillers dans ces processus spécifiques.

Dans les différents segments clientèle, l'objectif est toujours de générer des performances cohérentes, dans un cadre de risque absolu ou relatif adapté aux besoins de chaque client. L'information constante et efficace des conseillers clientèle revêt dans ce contexte un caractère primordial, pour permettre à l'investisseur de bien comprendre les opportunités et risques liés à son placement,

compte tenu des importantes évolutions réglementaires en cours.

Le service *Marchés Financiers & Trésorerie* supporte également plusieurs activités. Il prend en charge le traitement des ordres de la clientèle, directement auprès des bourses et des marchés du monde entier, via une plateforme électronique connectée en temps réel. Ses cambistes traitent également, pour notre clientèle privée et entreprise, à titre propre, des opérations sur les devises de tout ordre. S'agissant des activités propres («*nostro*»), des collaborateurs spécialisés gèrent les portefeuilles de la Banque et assurent en tout temps une disponibilité des refinancements et des liquidités en phase avec la réglementation toujours plus restrictive en la matière.

Le service *Gestion titres* soutient de son côté l'ensemble de ces processus au niveau de l'administration des valeurs, des dépôts et de la facturation. Il supervise également les systèmes informatiques du domaine des placements et fournit de nombreux reportings et relevés fiscaux adaptés aux exigences de notre clientèle, domiciliée en Suisse et dans certains pays européens.

#### **DÉPÔTS TITRES ET CLIENTS PRIVATE BANKING**

Malgré un contexte économique incertain, marqué par la grande volatilité des marchés et une pression accrue sur les conditions cadres relatives à la pratique de la gestion de fortune, la BCVs enregistre en 2016 un accroissement très important de ses dépôts titres à hauteur de

8,1 milliards de francs. Depuis 2011, la BCVs a connu un accroissement de 41 % du nombre de ses clients *private banking*.

#### **ARCHITECTURE OUVERTE**

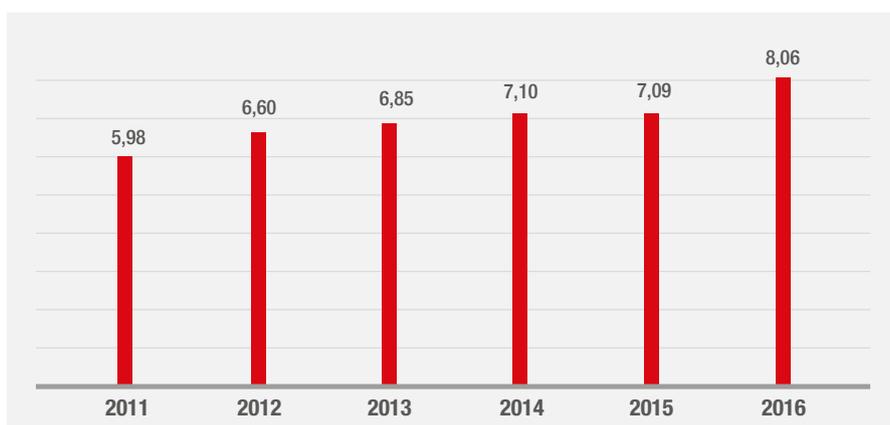
La politique commerciale de la BCVs en matière de gestion de fortune prend appui sur le principe d'architecture ouverte. La Banque œuvre en totale neutralité en sélectionnant les outils de placement adéquats pour construire les mandats de gestion proposés à sa clientèle. Elle agit comme un entrepreneur général dont les règles de base sont claires : trouver sur le marché les éléments nécessaires pour construire des allocations solides en adéquation avec le profil de l'investisseur. Cette pratique lui permet par ailleurs de garantir l'adéquation entre la stratégie de placement, le profil du client et son degré de propension au risque. Enfin, la Banque est capable de mettre sur pied des solutions individualisées, notamment pour les produits structurés.

#### **MANDATS DE GESTION BCVs**

Après deux années 2014 et 2015 de forte croissance, la BCVs a poursuivi en 2016 le développement de ses mandats de gestion. Avec ses deux produits «*BCVs Star Select*» et «*BCVs Active Portfolio*», la Banque offre à sa clientèle des solutions adaptées aussi bien aux clients recherchant les meilleures opportunités du marché qu'à ceux, plus défensifs, privilégiant une approche plus absolue. Avec des marchés volatils, les décisions prises en 2016 dans le cadre de la gestion des portefeuilles ont généralement

#### **Evolution des dépôts titres**

En milliards de francs



été payantes au niveau des actions (surpondération des actions européennes et américaines) et des obligations à haut rendement (très bonne gestion de la durée, notamment en fin d'année).

Le graphique ci-dessous met en évidence le bon fonctionnement des mandats BCVs qui démontrent, sur les trois dernières années, une capacité à optimiser dans le temps le rapport rendement/risque, qualité essentielle dans des marchés financiers sous pression.

### GESTION DÉLÉGUÉE

Dans le cadre de son activité de gestion de fortune, la Banque privilégie la gestion déléguée au travers de mandats de gestion développés par ses soins. Trois mandats différents font partie de l'offre de la Banque, chacun proposant plusieurs orientations (risque et rendements), selon le profil de l'investisseur.

Tout d'abord deux produits de type « discrétionnaire » – *BCVs Star Select*<sup>®</sup> et *BCVs Active Portfolio*<sup>®</sup> – pour lesquels le mandat est confié à la Banque de gérer les avoirs du client conformément à la stratégie convenue.

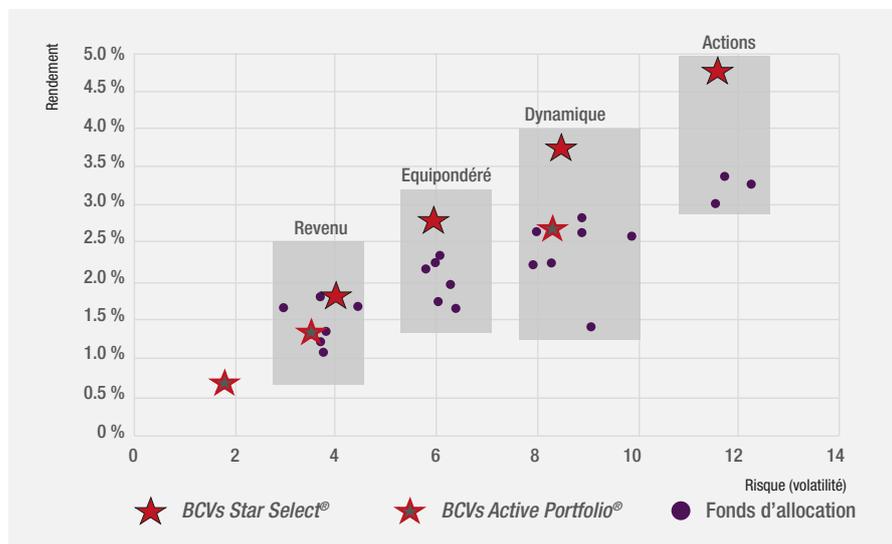
- Le mandat de gestion *BCVs Star Select*<sup>®</sup> représente une réponse professionnelle à la complexité actuelle des marchés et des produits financiers. Les spécialistes sélectionnent les meilleurs gérants internationaux de fonds selon une stratégie personnalisée, établie en fonction du niveau de risque toléré par chaque client. Ce dernier peut également choisir entre trois devises de placement. L'investisseur a la garantie d'une diversification optimale de ses placements avec un rapport idéal entre le rendement et le risque.

- Le produit *BCVs Active Portfolio*<sup>®</sup> se distingue par un style de gestion dynamique et vise un double objectif : limiter l'impact des baisses de cours sur le patrimoine de l'investisseur et le faire participer aussi à la progression des marchés financiers. Cette approche flexible et plus défensive répond aux préoccupations de prudence de nombreux investisseurs. Ce mandat propose trois stratégies et deux devises d'investissement.
- Le troisième produit – *BCVs Supervision*<sup>®</sup> – est un mandat de conseil « non discrétionnaire », pour lequel le client conserve les décisions d'investissement. Concrètement, le gestionnaire de fortune définit avec le client son profil d'investisseur en fonction notamment de sa situation financière, de ses attentes en termes de rendement et de sa propension au risque. Ensuite, l'argent est placé selon l'une des trois stratégies existantes. Le gestionnaire informe régulièrement le client de la situation de son portefeuille et lui propose si nécessaire des adaptations de placements. Ce dernier garde la maîtrise de ses avoirs et prend les décisions afférentes librement, suivant ou non les recommandations de la Banque.

En complément aux mandats de gestion ou de conseil, la Banque propose des solutions d'investissement adaptées à chaque situation. Celles-ci peuvent prendre la forme de fonds de placement, *BCVs flex* – les propres fonds de placement de la BCVs – ou d'autres, du nouveau plan d'investissement *BCVs Step Invest*, ainsi que de produits structurés. Ces derniers permettent en particulier de profiter de profils de rendement asymétriques particulièrement appréciés.

#### Performances annualisées des mandats BCVs en CHF sur trois ans (2014-2016)

Performances : mandats - TWR brut (Total Weighted Return) / Moyenne - VNI (valeur nette d'inventaire)



La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

## Performances réjouissantes des mandats de gestion BCVs

Ces trois dernières années, la gamme des mandats de gestion *BCVs Star Select®* réalise des performances réjouissantes, sensiblement supérieures à la moyenne des fonds d'allocation comparables, disponibles sur le marché.

Il en va de même avec la gamme des *BCVs Active Portfolio* CHF, dont la performance moyenne annuelle sur ces trois dernières années est supérieure à la moyenne des fonds d'allocation comparables, quelle que soit l'option choisie. Des écarts importants peuvent être constatés en faveur de la BCVs, grâce notamment à un positionnement opportun tout au long de l'année dans les stratégies basées sur les actions.

### BCVs FLEX, LES FONDS DE PLACEMENT DE LA BCVs

Pour compléter sa gamme de produits et offrir à l'ensemble de sa clientèle des solutions d'investissement de proximité adaptées, la Banque Cantonale du Valais commercialise sa propre gamme de fonds de placement *BCVs flex*. La caractéristique du style de gestion moderne et novateur des fonds *BCVs flex* réside dans la capacité d'adaptation rapide à l'environnement de marché toujours plus complexe et changeant.

Cette gamme de fonds stratégiques se compose de trois produits basés sur le franc suisse comme devise de référence: *Security*, *Conservative* et *Opportunity*. Chaque compartiment offre un rapport rendement/risque adapté aux objectifs de l'investisseur.

- Le fonds *BCVs/WKB (LU) flex Security* vise la stabilité du capital et une recherche de rendement régulier avec un niveau de risque faible.
- Le *BCVs/WKB (LU) flex Conservative* se caractérise par une appréciation graduelle du capital avec un niveau de risque mesuré.
- Enfin, le *BCVs/WKB (LU) flex Opportunity* poursuit une stratégie de gain en capital à moyen terme avec un niveau de risque équilibré.

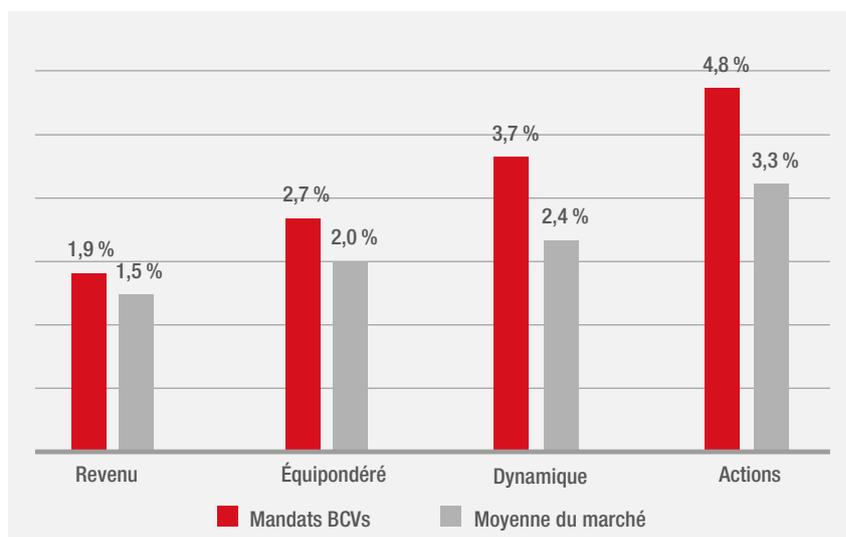
### BCVs flex, proche du marché

La gestion de la part «actions» dans chaque compartiment se fait à l'intérieur de larges fourchettes tactiques asymétriques. Le département *Asset Management* de la BCVs modifie, en fonction d'indicateurs de risques et de tendances de marché, le niveau d'exposition du portefeuille. Lorsque les indicateurs sont au vert, la part «actions» peut ainsi être augmentée jusqu'à 10% par rapport à l'allocation de référence.

Au contraire, dans un environnement négatif, les actions sont réduites de façon plus marquée encore, jusqu'à 15% par rapport à l'allocation de référence. Au niveau de la gestion obligataire, le niveau historiquement bas des rendements induit des rémunérations faibles pour les investisseurs.

#### *BCVs Star Select®* CHF – performance moyenne annuelle trois dernières années (2014-2016)

Performances : Mandats - TWR brut (Total Weighted Return) / Moyenne - VNI (valeur nette d'inventaire)



La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

De plus, dans une phase de hausse des taux d'intérêt, qui ne manquera pas d'arriver, les expositions obligataires subiront des baisses de cours plus ou moins marquées en fonction de leur échéance. Dans ce domaine également, les fonds *BCVs flex* offrent les avantages d'une gestion sans contrainte, complétée par des possibilités de diversification plus importante, au travers notamment de produits alternatifs.

### **BCVs/WKB (CH) EQUITY SWITZERLAND, UN FONDS DE PLACEMENT EN ACTIONS SUISSES**

Pour compléter la gamme *BCVs flex*, la BCVs propose également un fonds de placement en actions suisses, le *BCVs/WKB (CH) Equity Switzerland* qui conviendra particulièrement aux investisseurs souhaitant s'engager sur le marché plus volatil des actions. Le fonds investit en actions émises par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une majeure partie de leur activité économique en Suisse et qui font partie de l'indice SPI®.

La large répartition des actions sur divers secteurs réduit le risque par rapport à un investissement en actions individuelles. Fin 2016, la philosophie de gestion a été optimisée. L'allocation sectorielle est devenue plus active, celle-ci pouvant changer d'une semaine à l'autre. Des modèles quantitatifs détectent les tendances parmi les secteurs qui composent l'indice SPI. Lorsqu'un secteur devient plus attractif par rapport aux autres, le fonds investit dans ce dernier.

Un filtre est appliqué à chacun des secteurs afin d'investir dans les sociétés les plus attrayantes au détriment d'autres moins intéressantes.

### **NOUVEAU PRODUIT BCVs STEP INVEST**

Le plan d'investissement *BCVs Step Invest*, lancé en 2016 par la Banque Cantonale du Valais sous forme « d'ordre de souscription permanent » dans un de ses fonds de placement, est la solution idéale pour constituer un patrimoine graduellement. Cette offre permet à la clientèle ne disposant pas d'avoirs importants, respectivement ne souhaitant pas investir de suite des avoirs importants, d'investir de façon graduelle pour constituer un patrimoine pour elle-même ou des tiers (enfants, filleul, etc), en profitant à la fois de prix moyens d'achats (effet de lissage) et de tarifs préférentiels.

Ainsi, tous les mois, l'investisseur peut souscrire sans frais à une ou plusieurs parts de fonds de placement BCVs. Il choisit un fonds parmi la palette proposée, le montant de son investissement et la fréquence retenue. Les spécialistes BCVs s'occupent du reste. Les fonds de placements BCVs permettent de diversifier les risques, même avec des sommes modestes.



Fonds	Objectifs	Horizon temps	Niveau de risque	Actions
BCVs/WKB (LU) flex Security	Stabilité du capital	> 3 ans	faible	0% > 10%
BCVs/WKB (LU) flex Conservative	Appréciation graduelle du capital	> 5 ans	mesuré	10% < 25% > 35%
BCVs/WKB (LU) flex Opportunity*	Gain en capital à moyen et long termes	> 5 ans	équilibré	30% < 45% > 55%
BCVs/WKB (CH) Equity Switzerland*	Gain en capital à long terme	> 10 ans	élevé	100%

\*non disponible pour les plans d'investissements ouverts au nom des mineurs

Après une analyse pointue des objectifs de rendement, de l'horizon de placement et du profil de risque, la meilleure solution est proposée en fonction des attentes. Géré de manière professionnelle, ce plan d'investissement constitue la solution idéale en vue d'une répartition de la fortune sur divers placements, à même de réduire les risques.

*BCVs Step Invest* offre également de nombreux avantages, comme une flexibilité totale, la possibilité de modifier le montant de l'investissement à tout moment, des tarifs préférentiels (droits de garde) et des frais de courtages offerts.

### **GESTION INSTITUTIONNELLE**

La BCVs occupe une place de premier plan sur le marché valaisan des institutions de prévoyance, dont elle détient plus de la moitié des parts. La clientèle institutionnelle représente un volume d'encours très important.

Afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de transparence pour les caisses de pension, la BCVs a mis en place un nouveau modèle de gestion ne générant pas de revenu complémentaire issu des placements collectifs. Ainsi, le coût global de la gestion est sensiblement abaissé au profit des institutions de prévoyance et de leurs assurés. Par ailleurs, les systèmes de reporting aux clients tiennent compte des dernières exigences en la matière, notamment en termes de frais de gestion. Cette clientèle professionnelle constitue un stimulant permanent pour développer de nouvelles voies en termes de gestion de fortune. Souvent d'ailleurs, elle fait figure de pilote pour des idées novatrices.

Ainsi, la gestion institutionnelle crée des opportunités de progresser jour après jour au contact de nouvelles techniques ou au gré des évolutions légales. Un environnement en perpétuelle mutation, auquel il faut ajouter les fluctuations importantes des marchés financiers, alimente sans cesse la complexité du monde des institutions de prévoyance, tenaillées entre les exigences de rentabilité, de sécurité et de liquidité et les réalités boursières.

Le traitement de ce domaine singulier est du ressort d'une équipe de spécialistes, dédiée entièrement au service et aux relations avec les institutionnels. Le support du centre de compétences *Asset Management* assure une couverture exhaustive des besoins de la clientèle.

### **CONSEIL PATRIMONIAL**

Dans son organisation, la BCVs compte également une entité de spécialistes active dans le domaine du conseil patrimonial. Le conseil patrimonial repose sur cinq thèmes essentiels : prévoyance, fiscalité, placements, immobilier et succession. La couverture de tous ces éléments conduit à une vision exhaustive, non seulement de l'état actuel du patrimoine du client, mais aussi de son évolution dans le temps et, *in fine*, de sa situation lors de la transmission aux héritiers.

Ainsi, l'objectif visé par cette démarche consiste à garantir la couverture des besoins financiers du client. Et ceci d'une manière optimale, afin d'assurer son bien-être général et celui de ses proches, à court, moyen et long termes.

### **L'ANNÉE BOURSIÈRE 2016**

L'année 2016 a d'abord connu un ralentissement de l'activité économique, suivi d'une amélioration du rythme de croissance. Elle a offert quelques surprises politiques, dont la décision des Britanniques de quitter l'Union européenne (Brexit) et l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis.

Une très forte nervosité des marchés et des disparités importantes au sein des différentes places financières mondiales ont perduré tout au long de l'année. Les turbulences politiques, les inquiétudes économiques chinoises et les craintes relatives aux tensions déflationnistes ont permis aux banques centrales de confirmer leurs politiques accommodantes. Le début d'année a particulièrement été volatil avec le mois de février qui a affiché une forte chute boursière (-10,44%) suivie le même mois par la plus forte hausse de l'année (+8,97%). Globalement, les bourses mondiales terminent l'année avec une performance de 10,02%, soutenue par les États-Unis (11,90%) et les marchés émergents (12,81%) en tête. Les actions suisses affichent une performance de -1,41% contre 4,95% pour la zone Euro.

Bien que l'année se termine mieux qu'elle n'avait débuté, les risques demeurent entiers. Les pressions déflationnistes se sont tassées, mais un retour de l'inflation reste encore lointain. Les banques centrales ont donc maintenu leur taux de référence au plancher. En Europe, les mesures de rachat d'actifs sur les marchés (assouplissement quantitatif)

se sont poursuivies. La Banque nationale suisse (BNS) est aussi intervenue tout au long de l'année pour éviter une appréciation trop forte du franc. Au niveau financier, les emprunts obligataires peu attractifs ont néanmoins profité jusqu'au 3<sup>e</sup> trimestre d'une poursuite inattendue de la baisse des rendements à long terme.

Dès juillet, les taux d'intérêts se sont cependant tendus, en particulier aux États-Unis, annihilant en bonne partie les performances positives des emprunts étatiques.

La croissance de l'économie mondiale devrait atteindre 3,1%. Les turbulences ne reflètent pas seulement la complexité des marchés financiers mais également les problèmes politiques et sociaux du monde actuel.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, les États-Unis, spécialement le secteur industriel, a souffert de l'effet retard de la hausse du dollar qui a conduit à un ralentissement de l'activité globale. En 2<sup>e</sup> partie d'année, la bonne santé du marché de l'emploi et, par conséquent, les revenus des ménages ont dynamisé la consommation, pierre angulaire de la conjoncture américaine. L'amélioration de la situation économique a finalement incité la FED, pour la deuxième fois en dix

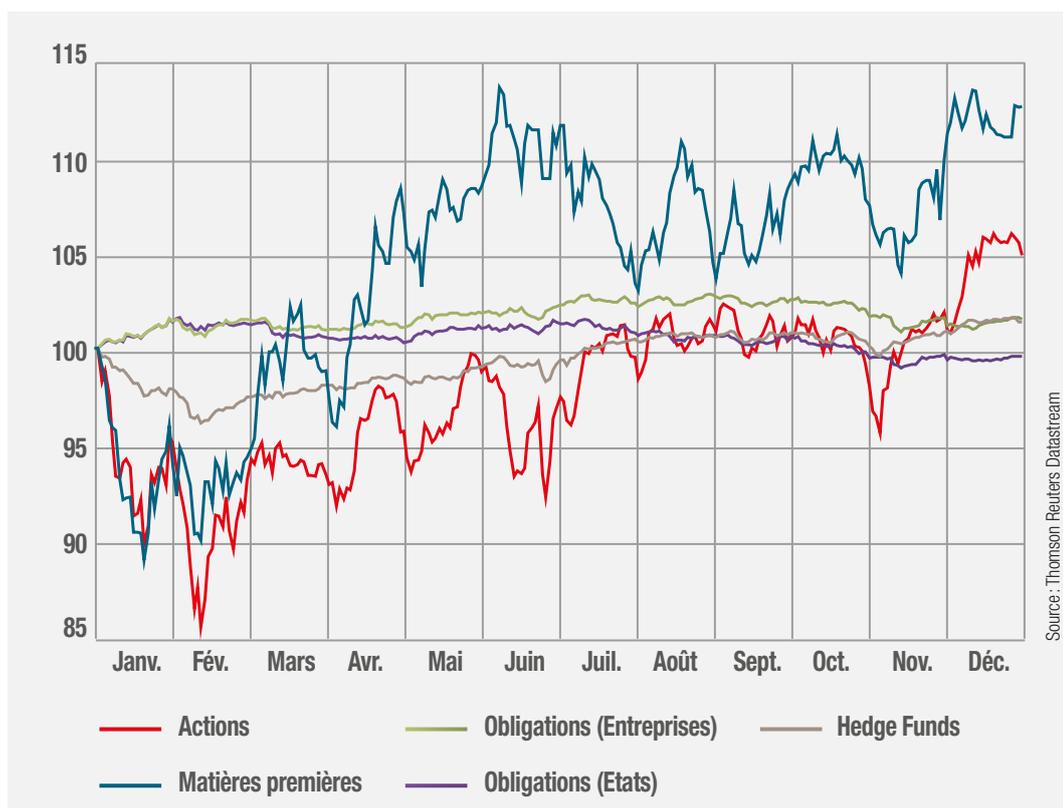
ans, à remonter son taux de référence d'un quart de point de pourcentage en décembre.

Après un début d'année florissant avec une croissance de 0,60%, la zone euro a été impactée par le vote sur le Brexit. Au printemps, les relances monétaires de la Banque Centrale Européenne (BCE) ont bien soutenu le marché. L'instabilité politique de l'Europe continue cependant à peser sur la confiance des consommateurs, ce qui se reflète dans des marchés boursiers peu convaincants.

Les effets du franc fort et le ralentissement de l'économie mondiale ont pesé sur la Suisse. Depuis la fin du printemps, les perspectives se sont améliorées avec une embellie de la production et un redémarrage des exportations. La croissance du PIB devrait finalement atteindre 1,5%.

En Chine, l'industrie a pâti des excédents de capacités de production en début d'année. Les actions de relance (recours massif au crédit, baisse des taux et augmentation des dépenses publiques) prises par le gouvernement ont adouci le ralentissement industriel. Les pays émergents terminent l'année sur une note positive grâce à la remontée du prix du pétrole et à la dépréciation de leur monnaie locale.

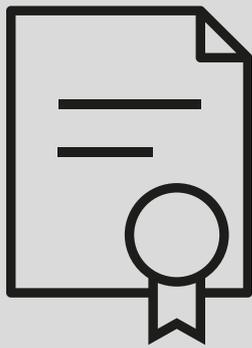
#### Performances 2016 des marchés financiers





Platanus occidentalis  
*Platane*





# RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

66

Qualité, environnement  
et responsabilité sociale

72

Les ressources humaines

82

Les engagements de la Banque  
pour le Valais

## Qualité, environnement et responsabilité sociale

La BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (*ISO 9001: 2015*), de la maîtrise de son impact environnemental (*ISO 14001: 2015*) et de ses efforts pour le diminuer (*Swiss Climate CO<sub>2</sub>e*<sup>1</sup>) et de son caractère à la fois performant et citoyen (*Valais Excellence*). La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation.

La comparaison avec les normes éprouvées, respectivement avec d'autres entreprises, donne une mesure objective de la compétence et du savoir-faire de la société. La finalité de ces démarches de labellisation s'inscrit pour la Banque dans sa capacité à créer de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes: ses actionnaires, ses collaboratrices et collaborateurs, sa clientèle et l'économie de son canton. Enfin, le modèle d'affaires de la BCVs repose aussi sur des valeurs de pérennité et de durabilité.

### SWISS CLIMATE, UNE CERTIFICATION EN TROIS ÉTAPES

L'entreprise *Swiss Climate SA*, dont le siège est à Berne, développe des projets climatiques et conseille les entreprises dans ce domaine. Elle propose des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique, principalement engendré par les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines. En effet, seule une réduction de ces émissions peut mener à une stabilisation du réchauffement climatique à long terme. Le label *Swiss Climate CO<sub>2</sub>e* propose une certification en trois étapes. Le label *CO<sub>2</sub>e «évalué» bronze* consiste en l'établissement d'un bilan carbone certifié de l'entreprise et en la définition de mesures de réduction d'émissions des gaz à effet de serre. La catégorie *CO<sub>2</sub>e «optimisé» argent* suppose des participations dans des projets de réduction d'émissions internes ou externes à l'entreprise. Enfin, la dernière étape, *CO<sub>2</sub>e «neutre» or*, atteste de la neutralité climatique et nécessite que toutes les émissions de l'entreprise soient compensées par l'utilisation finale de crédits carbonés, conformes aux directives de Kyoto. La Banque Cantonale du Valais a passé avec succès les deux

premières étapes et œuvre afin de conserver durablement cette certification *argent CO<sub>2</sub>e «optimisé»*, renouvelable annuellement.

### Renouvellement de la certification *Swiss Climate CO<sub>2</sub>e «argent»*

En 2016, la Banque Cantonale du Valais a obtenu pour la sixième fois un label *Swiss Climate*. Labellisée «*SwissClimate bilan CO<sub>2</sub> - catégorie bronze*» en mai 2011, la Banque Cantonale du Valais a renouvelé avec succès sa certification en catégorie argent «*CO<sub>2</sub> optimisé*», déjà obtenue une première fois en juin 2012. Ce label atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but.

Outre un comportement responsable des collaborateurs au quotidien, des investissements réguliers, à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs, ont été décidés ces dernières années et se poursuivent, en matière de mesures énergétiques, dans de nombreux bâtiments de la BCVs: installation d'éclairage à faible consommation, amélioration de l'isolation, optimisation et régulation du système de chauffage et de climatisation, etc.

Une déclaration d'intention, établie et revue annuellement dans le cadre du programme environnemental de la BCVs, détaille les mesures prises pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> au sein de l'établissement. Cette reconnaissance, décernée par l'entreprise *Swiss Climate SA* et auditée par l'organisme indépendant *SQS* (association suisse pour les systèmes de qualité et de management), témoigne de la politique active de la BCVs en matière de développement durable et de son exemplarité parmi les entreprises valaisannes soucieuses de leur environnement.

<sup>1</sup> Le «e» signifie «équivalent» et indique que tous les gaz à effet de serre sont convertis en équivalent CO<sub>2</sub>.

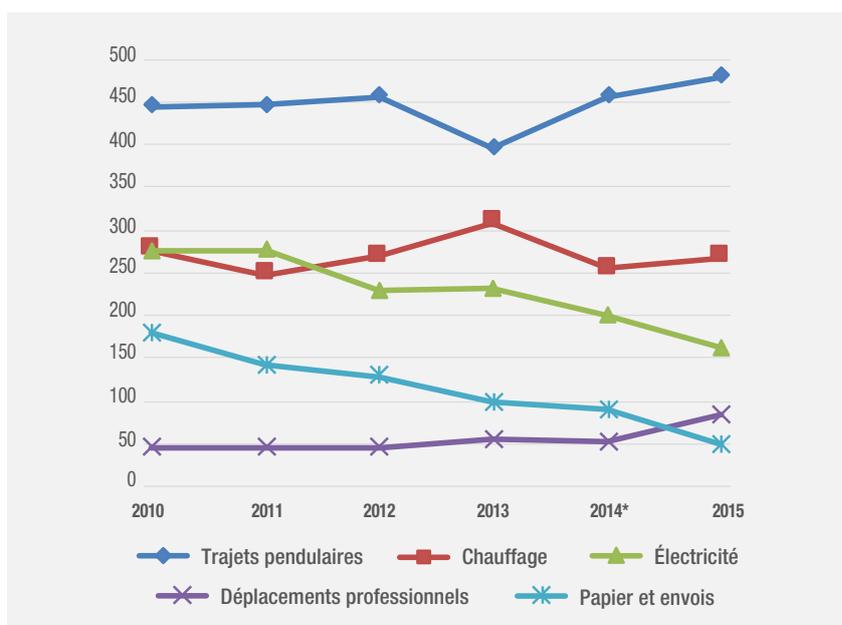
Les émissions engendrées par les activités de la BCVs ont certes augmenté de 2% par rapport à l'année 2014, mais cette augmentation est principalement due à la création de nouveaux points de vente. Les émissions de CO<sub>2</sub>e par employé ont pu être réduites de 1% par rapport à 2014 et même de 19% depuis 2010. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des émissions de la consommation d'électricité (-16%, avec une augmentation de la part d'électricité verte) et du papier et envois postaux (-45%).

Rappelons que le développement des activités de la BCVs a conduit à une hausse du nombre d'employés et de surfaces en m<sup>2</sup>. Les trajets pendulaires (44%), évidemment liés à la topographie particulière de notre canton, restent la source la plus importante d'émissions de CO<sub>2</sub>, suivis par le chauffage (25%), l'électricité (16%), les déplacements d'affaires (8%) et le papier et envois (5%). Le produit de refroidissement, l'eau et les déchets représentent ensemble environ 3% des émissions totales.

### Évolution des émissions de CO<sub>2</sub>e de la BCVs

En tonnes de CO<sub>2</sub>e

\*La méthode de calcul pour l'extrapolation des données concernant le chauffage et l'électricité a été adaptée pour l'année 2015 et aussi rétroactivement afin d'en garantir la comparabilité.



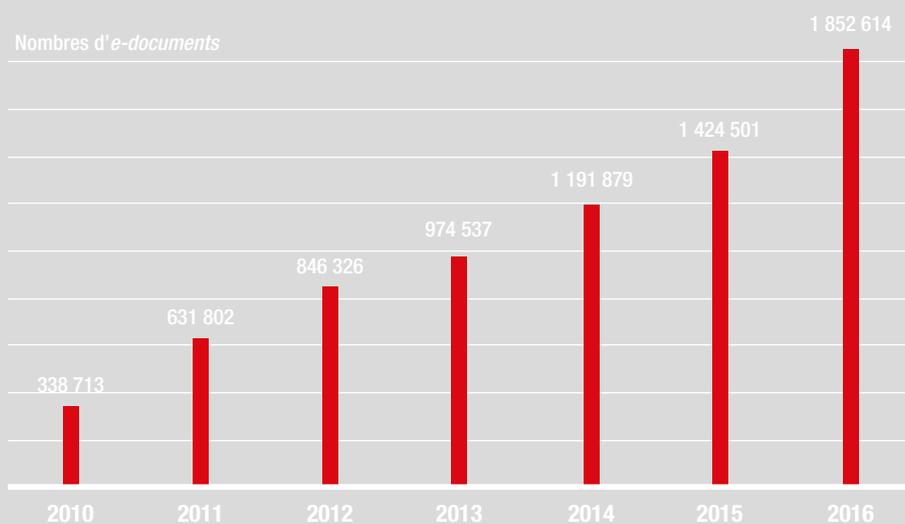
# L' *e-document* toujours plus demandé par la clientèle

La BCVs recommande à sa clientèle, qui le privilégie d'ailleurs elle-même de plus en plus, le recours aux outils électroniques pour ses transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements en particulier. La fonctionnalité *e-document* de la plate-forme *e-banking* de la BCVs permet à l'utilisateur de recevoir ses justificatifs bancaires (avis de débit, de crédit, relevé de compte périodique détaillé et autres) en format électronique.

## PROPORTION DE COMPTES AVEC E-DOCUMENT



## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'E-DOCUMENTS PRODUITS



### Mesures concrètes

Dans le cadre de cette démarche, la Banque a mis sur pied différents cours à l'intention de ses collaboratrices et collaborateurs ces dernières années. À relever, à titre d'exemple, une conférence sur les écogestes au travail et à domicile ou encore la prise en charge de la finance d'inscription au cours *Eco-Drive*® et du temps consacré pour y participer. Ce cours apprend aux participants à conduire en protégeant l'environnement et en réalisant des économies de carburant.

La BCVs met également à disposition de son personnel des voltmètres afin de mesurer la consommation électrique d'appareils et susciter ainsi une prise de conscience de la consommation des appareils électriques. La Banque promeut cette démarche de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> également lors des événements auxquels elle participe. Ainsi, elle est partenaire de journées thématiques comme la *Journée de l'énergie* de la Foire du Valais.

La Banque soutient le concept *Valaisroule* qui propose des stations de vélos en libre-service dans des lieux fréquentés le long de la plaine du Rhône entre Brigue et le Bouveret, un moyen économique et écologique de se déplacer.

Enfin, la BCVs agit en qualité de prescripteur auprès de sa clientèle pour favoriser un comportement «éco-responsable». Elle recommande par exemple à sa clientèle le recours aux outils électroniques pour leurs transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements en particulier. La fonctionnalité *e-document* de la plate-forme *e-banking* de la BCVs permet à l'utilisateur de recevoir ses justificatifs bancaires (avis de débit, de crédit, relevé de compte périodique détaillé et autres) en format électronique. Ainsi, plus de papier inutile, seuls les documents dont le client a besoin sont imprimés.

### VALAIS EXCELLENCE

La Banque Cantonale du Valais a obtenu le label *Valais Excellence* en 2009 déjà. C'est la seule banque en Valais à être au bénéfice de cette certification. En 2016, la Banque Cantonale du Valais a obtenu à nouveau, pour la troisième fois, le label *Valais Excellence*. L'attribution de ce label, valable trois ans, repose sur les nouvelles normes *ISO*

*9001:2015* (Système de management de la qualité) et *ISO 14001:2015* (Système de management environnemental), introduites fin 2015. Celles-ci mettent un accent particulier sur la conduite des processus (indicateurs de performance), la gestion des connaissances (savoir-faire), le renforcement de l'approche orientée risques et la prise en compte du contexte général de l'activité de l'entreprise certifiée. La BCVs est la première banque universelle de Suisse à obtenir cette certification, basée sur ces nouvelles normes.

Le label requiert en outre de répondre aux critères élevés du cahier des charges «Valais Excellence», par un engagement dans une démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants. Le label «Valais Excellence» a été créé pour distinguer les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services.

Cette certification est audité par l'Association suisse pour les *Systèmes de Qualité et de Management (SQS)*, organisme indépendant basé à Berne. La Banque Cantonale du Valais fait partie des 174 entreprises valaisannes membres de l'AEVEX (Association des entreprises *Valais Excellence*), qui s'engagent pour une gestion performante, durable et responsable.

### EQUAL-SALARY, UNE ÉQUITÉ SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES

La Banque Cantonale du Valais a obtenu le label *equal-salary* en février 2013. Cette reconnaissance, décernée par la Fondation *equal-salary* à Vevey, prouve qu'en matière salariale, la BCVs offre des opportunités égales aux femmes et aux hommes et s'efforce d'améliorer continuellement la situation. La BCVs est la première entreprise valaisanne, la première banque en Suisse et l'une des deux premières entreprises cotées à la Bourse suisse à avoir été certifiée *equal-salary*. Les résultats de l'audit attestent d'une politique des ressources humaines et de procédures d'application exemplaires.

La BCVs a volontairement renoncé à renouveler systématiquement son label *equal-salary*, bien qu'elle en remplisse l'entier des critères, par mesure de maîtrise des coûts. Cependant, ce renouvellement sera entrepris périodiquement.



*Eragrostis minor*  
*Petite éragrostide*



Agropyron caninum  
*Chiendent*

## Les ressources humaines

Avec 524 collaboratrices et collaborateurs, dont 24 apprentis et 7 stagiaires, la Banque Cantonale du Valais compte parmi les employeurs et formateurs les plus importants du canton. Traduit en emplois à plein temps, l'effectif se chiffre au 31 décembre 2016 à 456,9 postes.

Avec 240 femmes, soit 46% de l'effectif total, la BCV se rapproche chaque année un peu plus de l'équilibre des genres. La moyenne d'âge se situe à 42,5 ans (sans les apprentis). Le taux de rotation s'élève à 6,8%, voire 3,1% sans tenir compte des départs à la retraite et des congés maternité. Les collaboratrices et collaborateurs de la BCV font preuve, comparativement à d'autres entreprises, d'une fidélité particulièrement importante. Pour la Banque, cette constance est un atout qui influence positivement la relation avec le client, inscrite sous le signe de la confiance et de la pérennité. Néanmoins, les nombreux départs à la retraite enregistrés ces dernières années ont influencé l'ancienneté, dont la durée moyenne passe de 16,5 ans en 2013 à 14,8 ans en 2016.

### LA FORMATION CONTINUE

Dans un secteur bancaire, fortement concurrencé et dans un cadre d'affaires en pleine mutation, la formation continue est l'une des priorités de la BCV. En 2016, 1 026 jours cumulés ont été réservés pour ce type de perfectionnement. La sécurité, le management, les produits, la FATCA, l'échange automatique de renseignements, la fiscalité ou encore les réseaux sociaux et les outils informatiques ont constitué les principaux thèmes abordés lors de ces cours. En outre, l'évolution du cadre réglementaire nécessite une mise à jour constante des connaissances. Des cours organisés en interne sur ce sujet ont occupé une part importante du programme de formation 2016. 414 collaboratrices et collaborateurs ont participé à des formations continues spécialisées en 2016 et 51 poursuivent une formation de longue durée, en lien avec leur domaine d'activité au sein de la Banque.

Évolution des effectifs  
(y.c. temporaires, apprentis  
et stagiaires)





*de g. à dr.:* Anne-Brigitte Dessimoz, assistante ressources humaines (RH) Sophie Maury, assistante RH, Eliane Gaspoz, directrice adjointe et responsable département ressources humaines, Françoise Masserey, gestionnaire RH et Gaëlle Cherix, assistante RH.



*de g. à dr.:* Patrick Praz, responsable clientèle interne, Brigitte Fournier, conseillère clientèle interne, Roland Gay, responsable salaires et gérant caisse de pension, Joëlle Feiereisen Costa, assistante clientèle interne et formation et Guy Reichenbach, responsable formation.

### **LES RESSOURCES HUMAINES : UN SERVICE AU SERVICE**

Le service des ressources humaines (RH) propose les principes de la politique du personnel en vue de répondre aux besoins de la Banque et de créer des conditions de travail motivantes.

Les gestionnaires RH, en qualité de consultants internes, assurent le coaching des responsables de conduite dans leur rôle de management. Ils conseillent les collaboratrices et les collaborateurs en relation avec leurs projets ou préoccupations professionnels. Par le biais de transferts internes ou d'engagements externes, ils veillent à assurer l'adéquation entre les exigences des fonctions et le profil des personnes. La planification et la gestion de la relève représentent également une facette importante de leurs activités.

Les assistantes RH réalisent l'ensemble de la gestion administrative relative aux recrutements, transferts et départs de collaborateurs, à la gestion des horaires et absences, la gestion des données du Système d'Information des RH, l'élaboration des statistiques, la gestion des effectifs et des prestations sociales aux collaborateurs.

Le team formation procède au recrutement, à l'organisation

et au suivi de la formation des apprentis et des stagiaires bancaires. Tout en gérant le budget formation, il organise les séminaires dispensés au sein de l'entreprise, coordonne les inscriptions aux différentes formations externes et effectue le suivi des formations requises par la fonction. Le responsable de la formation conseille les responsables de conduite et de projet ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs en matière de développement professionnel. Le responsable des salaires et gérant de la caisse de pension assume les tâches liées à la salarisation, la gestion des prestations sociales et des assurances sociales. Il propose et assure le suivi du budget lié aux charges du personnel. Il conseille les futurs retraités et assure la gestion administrative de la caisse de pension de la Banque.

Les collaborateurs du team clientèle interne sont responsables de la gestion des prestations bancaires des collaborateurs de la Banque. Bien que traitant les produits bancaires (crédits, bourse, produits de base), cette équipe est intégrée au service des ressources humaines afin de gérer ces prestations dans un contexte confidentiel.

### 21 nouveaux diplômés

En 2016, 21 collaboratrices et collaborateurs ont terminé une formation et obtenu l'un des diplômes suivants : six certificats de conseiller clientèle SAQ (privée ou individuelle), deux brevets fédéraux de conseiller financier, deux certificats *Banking & Finance Essentials* du *Center for Young Professionals in Banking (CYP)*, un diplôme en économie d'entreprise HES, un diplôme de *Chartered Financial Analyst (CFA)*, un *Certificate of Advanced Studies (CAS) in financial regulation*, un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, un diplôme fédéral d'expert en finance et controlling, un *Master of Advanced Studies (MAS) in international taxation*, un CFC d'agent d'exploitation, un diplôme CVPC de secrétaire de direction, un certificat ASFC en leadership ainsi qu'un *First Certificate in English* et un *Certificate in Advanced English*.

### La BCVs – une entreprise formatrice

En 2016, huit apprentis de la BCVs ont obtenu leur Certificat Fédéral de Capacité (CFC) d'employé de commerce «Banque». Labellisée «entreprise formatrice» par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la BCVs se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes.

### L'apprentissage de commerce bancaire

L'essentiel de l'apprentissage se déroule à la place de travail. La BCVs organise un plan de formation permettant aux apprentis de découvrir les métiers principaux de la Banque. Encadrés par des formateurs expérimentés – collaboratrices et collaborateurs de la Banque ayant suivi des cours pour les accompagner dans leur cursus –, les

apprentis font l'objet d'évaluations régulières sous forme d'entretiens. L'apprentissage de commerce bancaire dure trois ans. L'emploi du temps se répartit entre l'activité sur la place de travail et les cours professionnels. Au terme de sa formation, l'apprenti obtient un Certificat Fédéral de Capacité (CFC). S'agissant de la maturité, deux jours de cours font partie du planning hebdomadaire de l'apprenti durant les trois ans. En plus du CFC, il obtient, ses examens réussis, une maturité professionnelle commerciale. Celle-ci lui facilite l'accès à des formations supérieures. De plus, les apprentis suivent des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ils ont lieu au *Center for Young Professionals in Banking* à Lausanne pour les apprentis francophones et à Berne pour les germanophones.

### Un programme de formation en 18 mois

La Banque Cantonale du Valais dispose d'un programme de formation destiné spécifiquement aux porteurs d'une maturité professionnelle commerciale ou d'une maturité gymnasiale désirant débiter leur carrière professionnelle dans le secteur bancaire. Durant ce cursus de 18 mois, les stagiaires sont encadrés par du personnel qualifié. En plus des cours sur le lieu de travail, ils suivent une solide formation théorique : 15 jours de cours au *Center for Young Professionals in Banking (CYP)* auxquels s'ajoute une intense préparation individuelle (travaux personnels et formation à distance).

### Certification des compétences

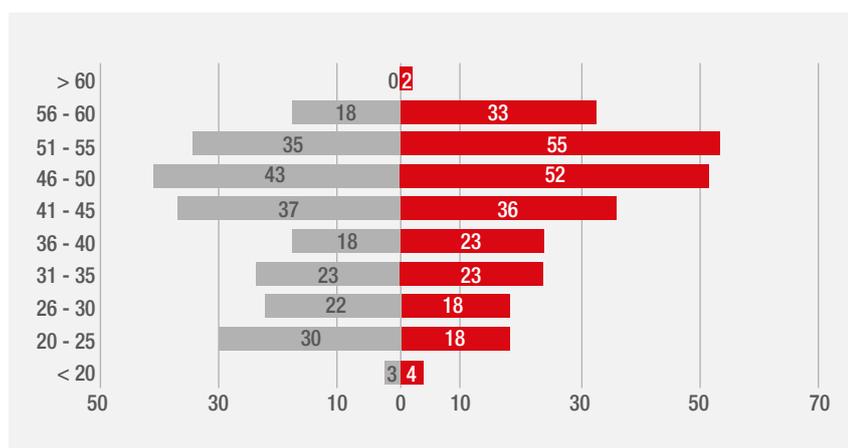
Afin d'anticiper l'évolution des exigences légales et réglementaires (future loi sur les services financiers – LSFIn –, directive sur les marchés d'instruments financiers

Pyramide d'âge au 31.12.2016  
(sans les apprentis)

Moyenne d'âge: 42,5 ans  
(H:43,9 – F:40,8)

Nombre de personnes

Femmes ■  
Hommes ■





*de gauche à droite :*

Eric Cina, Leuk-Stadt, Sébastien Morisod, Monthey\*, Justine Praz, Bramois, Colm Kuonen, Sierre, Florent Héritier, Savièse\*, Claudia Cardoso Silva, Saxon, Anthony Fragnière, Conthey, Damien Villani, Grimisuat\*

\* avec maturité professionnelle commerciale

–MIFID II, etc.) ainsi que pour permettre aux conseillères et conseillers de répondre aux exigences croissantes de la clientèle, les Banques Cantonales Latines et deux grandes banques suisses ont convenu d'utiliser un standard commun, accrédité par la Confédération, pour la certification officielle des compétences professionnelles de leurs conseillers à la clientèle.

Elles établissent ainsi des références comparables sur la place financière suisse pour certifier la compétence et le savoir-faire de leurs collaboratrices et collaborateurs des domaines de la gestion de patrimoine, du conseil à la clientèle privée et aux entreprises. Le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs constituent un objectif prioritaire de la BCVs, qui joue un rôle actif dans ce partenariat.

La BCVs a accompagné la préparation de ses collaborateurs, en leur offrant la possibilité de suivre des séminaires organisés par les Banques Cantonales Latines (BCL) comme « Apprendre à apprendre pour la certification », ou « Confiant et serein aux examens », divers ateliers de travail BCL, des cours de préparation à l'examen oral SAQ incluant un cours « Formation Vente Certification SAQ ». Elle a organisé plusieurs sessions de préparation courant 2016 et prépare également des workshops internes.

Si les résultats de la session de juin 2016 sont très bons au niveau des Banques Cantonales Latines, avec 89% de réussite, ils sont excellents pour la BCVs, avec 100% de réussite sur les sept candidats à l'examen.

## MOTIVATION, SANTÉ ET PERFORMANCE AU TRAVAIL

Soucieuse du bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs, la Banque Cantonale du Valais a lancé en 2010 un vaste projet de santé et de sécurité au travail. Soutenir les collaborateurs dans la gestion des difficultés personnelles, prévenir l'absentéisme ou encore préserver la motivation et une bonne ambiance sur le lieu de travail constituent autant d'objectifs visés par cette approche. Depuis 2012, la BCVs bénéficie d'un service social d'entreprise. Le mandat a été confié à la société *Proitera*, active dans le service social d'entreprise, le coaching et le conseil en organisation. Les employés de la BCVs qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'un soutien professionnel et gratuit pour les aider à gérer leurs difficultés, privées ou professionnelles.

## ENQUÊTE DE SATISFACTION

Depuis 2010, la BCVs effectue une enquête de satisfaction tous les trois ans. L'objectif de cette démarche est évidemment de connaître dans quelle mesure les attentes de chacun sont pleinement ou partiellement remplies, mais surtout de pouvoir identifier les mesures d'amélioration à mettre en œuvre. Un collaborateur satisfait et engagé vient travailler avec plaisir et représente une réelle valeur ajoutée pour une entreprise.

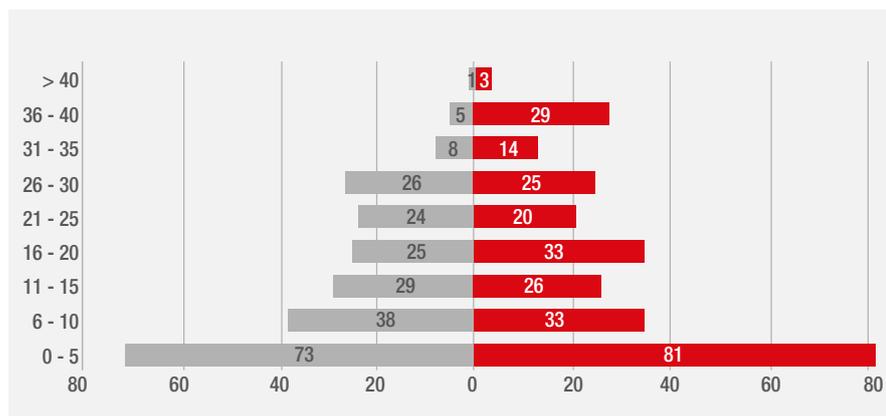
L'enquête 2016 s'est basée sur les modèles de 2010 et 2013, afin d'établir des comparaisons entre les différents domaines évalués. La réalisation de ces enquêtes s'est faite à chaque fois en collaboration avec la même société spécialisée, qui a développé un outil de mesure validé par l'EPFL. Chaque collaborateur a ainsi pu, de manière absolument libre et anonyme, répondre au questionnaire dans

### Pyramide d'ancienneté au 31.12.2016 (sans les apprentis)

Moyenne d'ancienneté:  
14,8 ans (H:15,9 – F:13,5)

Nombre de personnes

Femmes ■  
Hommes ■



sa langue. Les thématiques évaluées étaient exhaustives et portaient sur le poste de travail, les moyens et outils de travail, la formation et le développement des compétences, l'environnement de travail, la rémunération et les avantages liés au poste, la relation avec la hiérarchie, l'équipe, le climat de travail, sur l'organisation, la stratégie et la culture d'entreprise, la relation client et, enfin, sur l'engagement des collaborateurs (plaisir, motivation, adhésion, appartenance, fierté, etc).

Le taux de participation à cette enquête a été excellent : 88%, avec 457 répondants validés. La synthèse des résultats et les axes d'améliorations identifiés ont été présentés entre septembre et décembre 2016. Ces résultats sont globalement proches de ceux des études 2010 et 2013, avec 86% des collaborateurs se déclarant « satisfaits » à « très satisfaits » et une évolution positive exprimée surtout par les jeunes et les femmes. À 95%, les collaborateurs se déclarent « engagés » à « très engagés » pour leur entreprise, un score encourageant.

L'analyse des points d'amélioration a conduit la Direction générale de la BCVs à mettre en œuvre trois projets : la validation d'une charte d'entreprise, fédérant l'ensemble des collaborateurs autour des missions, de la vision et des valeurs développées par l'entreprise, la révision de l'ensemble des processus crédits, qui sont un élément central de l'activité de la BCVs et enfin le lancement du projet « Relève ».

### **PRÉPARER LA RELÈVE**

Au 31 décembre 2016, la BCVs compte dans ses rangs 31 personnes en formation : 24 jeunes suivent la filière apprentissage de commerce (profils E et M), alors que sept stagiaires accomplissent un programme de formation bancaire de 18 mois accrédité par l'Association Suisse des Banquiers.

La BCVs se doit de planifier le remplacement des nombreuses personnes partant à la retraite dans les prochaines années, mais affiche également la volonté de permettre à ses jeunes collaborateurs et collaboratrices de pouvoir évoluer sur le plan professionnel, en créant des conditions cadres favorables. Cette attente ressort d'ailleurs clairement de l'enquête de satisfaction menée en 2016. Dans cette perspective, la Direction générale a validé les principes d'identification, de formation et de suivi des personnes à potentiel (relève) au sein de la BCVs. Différentes possibilités étaient évidemment déjà offertes jusqu'à aujourd'hui, mais le nouveau concept a l'avantage de formaliser le processus et de rendre plus transparents les efforts de la BCVs sur

ce plan. Ce programme de « planification, identification et suivi de la relève » a été présenté aux cadres de la BCVs assurant des tâches de conduite et de management et ses premières étapes mises en œuvre.

### **CAISSE DE PENSION**

La Banque Cantonale du Valais fournit à ses collaboratrices et à ses collaborateurs les prestations d'une caisse de pension autonome. Elle assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune. Les assurés de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs (CR BCVs) sont soumis au système de la primauté des cotisations.

Le 19 décembre, sur la base d'une analyse menée par la société spécialisée HPR SA, le Conseil de Fondation a pris la décision d'adopter des modifications relatives au plan de prévoyance, afin d'assurer le maintien des prestations de retraite et le système de financement actuels. Ces modifications du plan de prévoyance, effectives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, concernent l'âge terme, qui est porté à 64 ans ainsi que le taux technique, qui passera de 2,75% à 2%.

Concernant l'augmentation de l'âge de la retraite, le plan de prévoyance actuel de la Caisse de retraite BCVs est dans la moyenne des autres banques étudiées, qu'il s'agisse de salaire assuré ou de prestations globales. Le passage de 62 ans à 64 ans est ainsi optimal pour permettre à la caisse d'assumer les prestations vieillesse.

### **Baisse du taux technique**

Le « troisième cotisant », revenus issus de la gestion de la fortune, ne peut plus jouer un rôle prépondérant, vu le niveau des taux d'intérêt et l'évolution des marchés financiers. Les espérances de rendement à cinq ans, calculées à l'aide des estimations de plusieurs instituts financiers, arrivent à un résultat de 2%. Sur recommandation de l'expert LPP, le Conseil de fondation a donc décidé de ramener ce taux technique (taux utilisé pour calculer les engagements de la caisse, notamment les rentes de vieillesse) de 2,75% à 2% dès 2018. Cette mesure, couplée à l'augmentation tendancielle de la longévité, génère des besoins de capitaux de l'ordre de CHF 87 millions de francs dans la Caisse de Pension. Le personnel de la banque sera mis à contribution par une augmentation de l'âge de la retraite ordinaire qui passera, pour le même objectif de prestations, de 62 à 64 ans. La Banque participe de son côté aux coûts par une allocation unique de CHF 11 millions à sa Caisse de Retraite et de Prévoyance.



Les participantes et participants de la Banque Cantonale du Valais à la Course de Noël du 10 décembre 2016, peu avant le départ

Au 31 décembre 2016, le nombre d'assurés actifs s'élève à 480 personnes, dont 223 femmes. Le nombre de bénéficiaires de rentes se monte à 209, dont 168 rentes de vieillesse, le tout pour un montant annuel d'environ 10 millions de francs.

### COURSE DE NOËL – L'ESPRIT D'ÉQUIPE

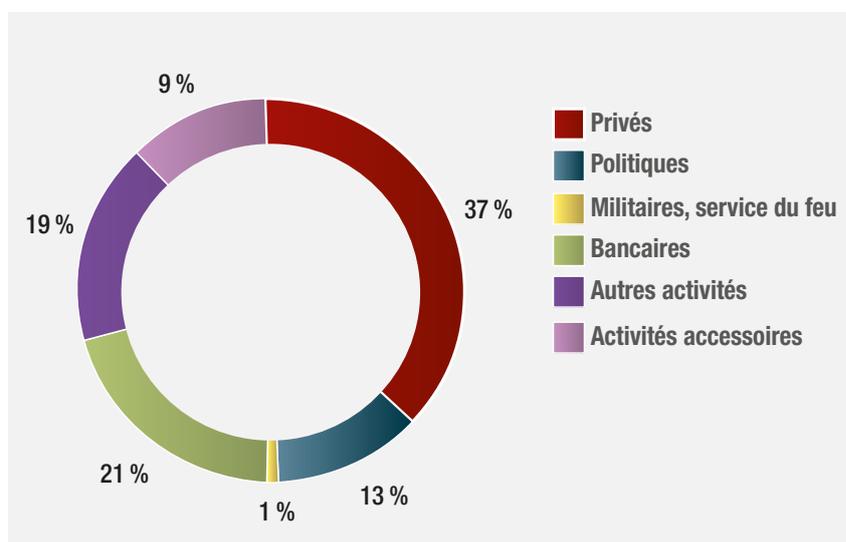
64 collaboratrices et collaborateurs de la Banque Cantonale du Valais ont pris part le 10 décembre 2016 à la traditionnelle Course de Noël de Sion dans la catégorie «entreprises». Cette dernière a réuni 966 coureurs représentant 100 entreprises différentes pour un parcours de trois kilomètres. La Banque Cantonale du Valais s'est classée à une brillante cinquième place dans sa catégorie. Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs ont partagé, à titre de préparation préalable, deux entraînements en commun, organisés spécialement pour eux durant leur temps libre. À cette occasion, ils ont pu compter sur les conseils et les encouragements de membres du *BCVs Mount Asics Team*. Cette manifestation a permis aux collaboratrices et collaborateurs de la BCVs de se retrouver

hors du cadre strictement professionnel pour partager un projet commun et des moments de convivialité. Ils ont su incarner des valeurs chères à leur entreprise, à savoir le dynamisme, l'esprit d'équipe, la solidarité dans l'effort et la compétitivité.

### PARTICIPATION CITOYENNE DES EMPLOYÉS

Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs s'impliquent en tant que citoyens et mettent à profit leurs compétences en faveur de la vie sociale et associative valaisanne. La BCVs, en tant qu'employeur, soutient l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs dans la société civile. Au 31 décembre 2016, 196 mandats sont recensés, dont 72 (37%) concernent des mandats privés. Le solde des 124 engagements se répartit entre les mandats bancaires (42), les fonctions politiques (25), des mandats accessoires (18) et des activités militaires ou de service du feu (2). Pour compléter le tableau, les 37 mandats répertoriés sous autres activités couvrent aussi bien les domaines culturel et sportif qu'associatif au sens large.

**Participation citoyenne  
des employés BCVs**  
Mandats des collaborateurs BCVs  
au 31.12.2016





*Trifolium pratense*  
*Trèfle des prés*



Potentilla comarum palustris  
*Comaret des marais*

## Les engagements de la Banque pour le Valais

La Banque Cantonale du Valais s'engage au quotidien pour le Valais. Au-delà de sa mission en faveur de l'économie valaisanne, elle s'implique dans la vie sociale, culturelle, associative, sportive et académique de son canton, reflétant ainsi sa volonté de contribuer à façonner le cadre de vie dans lequel elle exerce son activité et crée sa prospérité.

Dans le cadre d'une tradition établie de longue date, la BCVs soutient des manifestations et conclut des partenariats dans l'ensemble du canton. Le choix des événements et des actions doit refléter l'éthique de la BCVs et traduire ses valeurs, notamment de proximité. L'intensité du lien qui unit le projet soutenu et la BCVs autour de ces valeurs communes constitue le critère essentiel du choix de sélection. L'engagement de la Banque se matérialise à travers des actions de sponsoring de manifestations d'envergure, des dons, des cotisations ou encore d'autres soutiens financiers à l'égard des nombreux clubs et sociétés animant la vie associative locale dans toutes les régions du canton. Le soutien peut également être de nature logistique ou se concrétiser par la mise à disposition de prestations bancaires.

### SPONSORINGS ET SOUTIENS

Quelques exemples illustrent l'engagement de la BCVs en faveur de la vie sociale, sportive ou culturelle valaisanne.

#### **BCVs Mount Asics Team**

Fondé en 2008 par deux amis passionnés de sport et de course à pied, Tarcis Ançay, sportif expérimenté, et Patrick Crettenand, physiothérapeute et amoureux des courses en montagne, le *BCVs Mount Asics Team* s'attache à révéler de futurs champions, à les faire bénéficier des conseils des plus anciens, à les motiver et à les encourager à dépasser leurs limites.

Depuis janvier 2009, la Banque Cantonale du Valais soutient le *Mount Asics Team*. Les qualités développées par le *BCVs Mount Asics Team* correspondent à celles cultivées par la Banque Cantonale du Valais : esprit d'équipe, compétitivité, engagement, dynamisme, persévérance et

formation. Le partenariat unissant la BCVs à cette équipe sportive prend appui sur ces valeurs communes.

L'équipe 2016 était composée de dix athlètes : Emmanuel Vaudan, Xavier Moulin, François Leboeuf, Camille Besse Barras, Fabian Fux, César Costa, Maximilien Drion, Maude Mathys, Pierre-André Ramuz et Lucas Nanchen. En 2016, le team a pris part à 58 courses, pour un total de 229 apparitions, et a décroché 126 places sur le podium, dont 65 fois sur la plus haute marche.

#### **Grand Raid BCVs**

Les valeurs véhiculées par le *Grand Raid* correspondent à celles cultivées par la BCVs : compétence, compétitivité, engagement, dynamisme, persévérance et jeunesse. Ce nouveau partenariat unissant la BCVs à cette course sportive mythique prend donc appui sur ces valeurs partagées. Le Valais offre un cadre extraordinaire pour la pratique du vélo et du *mountain bike* en particulier, une activité importante dans l'offre des sports d'été de notre canton touristique.

Le *Grand Raid* traverse dix destinations valaisannes, et de nombreux bénévoles dirigés par un comité dynamique prennent part à cette aventure pour proposer au fil des années une fabuleuse course. Cela requiert indéniablement un fort engagement et de la compétence. La BCVs s'est engagée en qualité de sponsor principal de cet événement. Cet investissement traduit sa volonté de soutenir un événement majeur de notre canton, mais aussi et surtout d'associer la marque BCVs au dynamisme véhiculé par cette course exceptionnelle.

La mise en œuvre de la course de *mountain bike* destinée aux enfants au cœur de la ville de Sion a été aussi un élément déterminant puisque, désormais, le *Grand Raid*

s'installe également dans la capitale valaisanne, conférant ainsi une visibilité accrue à l'événement et une dimension encore plus populaire. Cette évolution témoigne de la volonté des organisateurs de fortifier le concept au fil des ans.

Afin de valoriser au mieux cet engagement, des actions communes de communication et marketing ont été déployées pour promouvoir cet événement. C'est donc sous la forme d'un véritable partenariat qu'a démarré en 2016 le sponsoring entre le *Grand Raid* et la BCVs pour devenir la nouvelle appellation officielle: le *Grand Raid BCVs*.

Et comme rien ne vaut l'exemple, la BCVs a même constitué un team, avec ses collaborateurs, placé sous l'expertise conduite de Michel Gillioz.

### **Le Valais de demain. Mon Valais ?**

Le « projet jeunesse » initié dans le cadre des festivités du Bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération a trouvé son épilogue heureux en 2016, par la désignation des gagnants de chaque catégorie d'âge. À travers ce concept, l'opportunité a été donnée aux enfants et aux jeunes de tout le canton de développer leur vision du Valais de demain sur la base de thèmes concrets.

Les jeunes ont été invités à réfléchir à une thématique d'avenir concrète adaptée à leur classe d'âge et à développer leur vision du Valais de demain. Le gagnant (coup de cœur du public) est la classe 3H de Fiesch avec son « Hymne Valaisan de demain ». Ils ont reçu un chèque de 5000 francs offert par les *Forces Motrices valaisannes* (FMV) et la Banque Cantonale du Valais, sponsors principaux de ce projet.

Cinq films ont été tournés par des réalisateurs membres de *Valais Films*, avec la complicité des porteurs de projet, pour mettre en image la meilleure idée par catégorie. Ces films sont à découvrir sur le site internet [www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch) (rubrique sponsoring). Ils reflètent le dynamisme et la créativité de la jeunesse valaisanne auxquelles la BCVs attache une valeur très particulière.

### **Fiesta Drive – la fête en toute sécurité**

*Fiesta Drive* est une application de co-voiturage en milieu festif développée par *Addiction Valais*, en partenariat avec la police cantonale. Elle met en relation un conducteur et un passager se trouvant dans une même manifestation et a pour objectif de proposer des moyens sécurisés de retour à domicile.

Lancée lors de la Foire du Valais 2016 avec le soutien de la

Banque Cantonale du Valais, cette application a connu un beau succès : plus de 4000 téléchargements ont été effectués, 1920 comptes créés, près de 700 courses proposées durant les 10 jours de la Foire pour un total d'environ 250 personnes ramenées et, enfin, surtout, des milliers de personnes sensibilisées via les réseaux sociaux et diverses actions de communication (affichage et distribution de matériel promotionnel).

Outre la prévention et la sécurité, le projet met également en avant des valeurs chères à la BCVs : innovation, convivialité, flexibilité et environnement.

### **FC Sion**

Catalyseur de passions, le club de football de la capitale valaisanne – et de tout le canton – ne laisse personne indifférent. Les joueurs et leur staff démontrent régulièrement que, malgré les difficultés, l'esprit d'équipe, la rage de vaincre et le soutien populaire peuvent permettre de réaliser des exploits. L'année 2016 a offert deux visages, comme souvent : une fin de campagne européenne sous le rocher de Braga, en seizième de finale de l'Europa League, puis un début de saison 2016 mitigé et le renouveau espéré incarné par le changement d'entraîneur, l'éclosion de jeunes talents et une belle série de victoires. La Banque Cantonale du Valais apporte une contribution régulière à l'équipe phare du canton, véritable porte-drapeau des treize étoiles valaisannes.

### **Fugue Chablaisienne**

Le 19 juin 2016, 6000 participants ont pu parcourir en vélo, roller ou trottinette, les 63 kilomètres du parcours entièrement sécurisé et fermé à la circulation, traversant tout le Chablais valaisan et vaudois, de Massongex jusqu'au lac. La *Fugue Chablaisienne* promeut les rencontres entre générations, voisins, résidents et visiteurs, citoyens suisses et migrants. L'objectif est aussi d'encourager la mobilité douce et de mettre en lumière les sociétés et associations des communes organisatrices, grâce aux aires d'accueil qu'elles animent sur le parcours. Ces zones de convivialité proposent animations, démonstrations et dégustations. La BCVs, qui place la durabilité parmi ses valeurs cardinales, est le partenaire naturel de cette manifestation populaire et familiale.

### **HC Viège**

Soutenant depuis de nombreuses années le club de hockey phare du Haut-Valais, la BCVs a consolidé un partenariat

fort avec ce club qui porte haut les couleurs valaisannes dans les patinoires helvétiques. Depuis la saison 2013-2014, la BCVs est devenue l'un des partenaires principaux du *HC Viège*. À travers ce soutien, la Banque Cantonale du Valais veut mettre particulièrement en valeur l'engagement remarquable du *HC Viège* en faveur de la formation des jeunes et son rôle d'ambassadeur du Valais en Suisse.

### « Valaisroule » – vivre le Valais à vélo

La Banque Cantonale du Valais soutient *Valaisroule*, société qui met gratuitement des vélos de haute qualité à la disposition de la population locale et des touristes. Leurs stations de prêt sont implantées dans des lieux fréquentés le long de la plaine du Rhône, entre Brigue et Le Bouveret. Plus de 450 vélos sont à disposition.

Pour la BCVs, au-delà de l'aspect pratique et convivial du vélo, ainsi que de ses bénéfices pour la santé, l'argument écologique de cette démarche, encourageant la mobilité douce, constitue l'une des raisons principales du soutien accordé à *Valaisroule*. Moyen de transport respectueux de l'environnement, peu coûteux et très peu gourmand en énergie, le vélo est une réelle alternative à la voiture pour le trafic urbain dans la plaine du Rhône.

*Valaisroule* crée également des emplois et offre à des demandeurs d'emplois de longue durée la possibilité d'améliorer leurs compétences sociales en travaillant comme prestataires de service. *Valaisroule* réunit des valeurs fondamentales, telles que : responsabilité sociale, liberté, santé et mobilité, auxquelles s'identifie aussi la Banque Cantonale du Valais.

La liste des stations de prêts ainsi que celle des vélos proposés (VTT, vélos électriques, pour enfants, etc) sont disponibles sur [www.valaisroule.ch](http://www.valaisroule.ch). Le site permet également la réservation de vélos. Sur présentation de leur carte *Maestro* ou de leur carte de crédit estampillée « Banque Cantonale du Valais », les clients de la BCVs bénéficient d'un rabais de 50% sur toutes les locations payantes auprès de *Valaisroule*.

### *Patrouille de la Maya*

La Banque Cantonale du Valais a soutenu, comme co-sponsor principal, l'édition 2016 de la *Patrouille de la Maya*, course de ski-alpinisme se déroulant sur les hauts de St-Martin, dans le Val d'Hérens. La philosophie de cette course repose sur des aspects qui sont chers à la BCVs : l'esprit d'équipe, le goût de l'effort et de la persévérance, le dépassement de soi dans la performance,

mais avec en permanence la sécurité comme priorité, le respect de l'environnement naturel et humain, pour n'en citer que quelques-uns.

La neige et le brouillard n'ont pas eu raison de l'épreuve le 7 mars 2016. La *Patrouille de la Maya* a pu se dérouler dans un décor de rêve avec plus de 1 100 patrouilleurs qui ont pu s'élancer sur cette course, devenue une répétition générale avant la *Patrouille des Glaciers*.

### *Fête nationale de la race d'Hérens, Aproz*

La Banque Cantonale du Valais fait partie du groupe restreint des partenaires principaux de cet événement phare pour le canton. Les vaches d'Hérens ont un caractère vif et belliqueux et peuvent peser plus de 800 kilos. Afin d'établir une hiérarchie entre elles, ces bêtes combattent naturellement, cornes contre cornes, jusqu'à ce que l'une d'elles se détourne, reconnaissant sa défaite. Ces combats de reines font partie d'une tradition de plusieurs siècles et il s'en organise de nombreux en Valais. Chaque année, en mai, la *Finale des combats de reines* réunit les meilleures lutteuses, sélectionnées lors des combats régionaux, afin de désigner la reine de chaque catégorie, mais surtout la « reine des reines », celle qui l'emporte lors du combat final, rassemblant les gagnantes de la journée, voire des deux journées de finales. En 2016, c'est Rubis, de Jean Moulin et Henri-Bernard Glassey, qui a arraché le titre convoité de reine des reines.

### *Fondation Barry, Martigny*

Créée en 2005, la *Fondation Barry*, reconnue d'utilité publique, met tout en œuvre pour assurer la pérennité des célèbres chiens du Grand-St-Bernard. En maintenant la présence de ces canidés sur leur lieu d'origine, au col éponyme, la Fondation continue l'élevage plus que tricentenaire et préserve le type particulier des chiens de l'hospice. Depuis, leur élevage a été dynamisé, et les chiens suivent régulièrement un entraînement d'éducation et de socialisation.

Mythiques chiens de montagne, ils véhiculent des valeurs fortes qui caractérisent la Suisse et plus particulièrement notre canton. Ils sont un des symboles du sauvetage même s'ils ne sont plus utilisés lors des avalanches. Forte de cette image légendaire, la BCVs a souhaité s'associer à la *Fondation Barry* en devenant partenaire afin de soutenir les actions de cette institution.

Dans un souci de continuer à perpétuer l'image positive

que ces chiens Saint-Bernard ont sur notre canton, la BCVs a immortalisé Barry, le légendaire et le plus célèbre chien de sauvetage du Grand-St-Bernard, afin d'accompagner les jeunes durant toute leur enfance. Une tirelire à l'effigie du canidé a été réalisée en lien avec ce partenariat et est remise à l'ouverture d'un compte *BCVs Start*, destiné aux 0-18 ans, auprès de la Banque Cantonale du Valais.

### **Sion Festival**

Le rendez-vous annuel de la musique classique a vécu sa 52<sup>e</sup> édition du 19 août au 4 septembre 2016 au Théâtre de Valère et à la Cathédrale de Sion. La BCVs a soutenu cette manifestation de premier plan. Fondé par le célèbre violoniste Tibor Varga, le *Sion Festival* accueille des artistes de renom ainsi que de jeunes talents prometteurs, favorisant leur découverte.

Violoniste virtuose et directeur artistique du festival pour la troisième édition, Pavel Vernikov a proposé un programme d'un niveau remarquable dont la qualité artistique rivalise avec de grandes manifestations internationales. Le *Sion Festival* s'est mué cette année en un laboratoire artistique audacieux alliant le violon et le chant aux visuels de la danse, la peinture, la vidéo et le théâtre. Pavel Vernikov a donné carte blanche aux meilleurs artistes de leur génération afin qu'ils sortent des sentiers battus et réalisent des performances haut de gamme uniques en Suisse.

Pour son unique passage en Suisse en 2016, le ténor Dmitry Korchak a imaginé avec Pavel Vernikov le concert «AVE MARIA» donné dans la Cathédrale de Sion, lieu chargé en symbolique et à l'acoustique unique. Pour faire écho à cette soirée, le musée de l'Evêché a exposé une collection exceptionnelle d'une trentaine de Madones à l'enfant. Prêtés par un collectionneur ami du Festival et pour la première fois rendus publics, les tableaux furent peints par des maîtres issus de l'école Da Vinci ou du Cercle de Raphaël entre le XIV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle.

### **Fondation Gianadda, Martigny**

En 1976, alors que Léonard Gianadda prévoit la construction d'un immeuble à Martigny, les travaux mettent à jour les ruines d'un temple gallo-romain, le plus ancien de ce type en Suisse. Peu après, son frère Pierre décède tragiquement dans un accident d'avion. Pour lui rendre hommage, Léonard crée un centre culturel, la *Fondation Gianadda*, autour des vestiges découverts.

Depuis, les visiteurs viennent nombreux et parfois de loin pour admirer les prestigieuses expositions de la Fondation. Grâce à son fondateur, à sa personnalité unique et à son réseau, la Fondation a vu défiler sur ses murs des chefs-d'oeuvre en provenance des plus grandes collections telles que la *Philips Collection* de Washington, le *Musée Pouchkine* de Moscou, le *Métropolitan Museum* de New-York ou encore le *Centre Pompidou* de Paris. Afin de marquer sa gratitude envers cette institution de l'art et son charismatique fondateur, la Banque Cantonale du Valais apporte son soutien à la *Fondation Gianadda* depuis plusieurs années déjà.

Jusqu'au 12 juin 2016, avec la précieuse collaboration de la Fondation Zao Wou-Ki, la Fondation Pierre Gianadda a présenté, pour cette première rétrospective en Suisse de l'artiste, une cinquantaine de toiles et une trentaine d'œuvres sur papier, parmi lesquelles un ensemble monumental de grands formats, diptyques et triptyques, exceptionnel dans leur rassemblement. L'exposition a mis en situation les différentes étapes de la pratique chromatique et lumineuse du peintre pendant une soixantaine d'années suivant un parcours personnel aussi riche qu'inspiré.

Du 18 juin au 20 novembre 2016 ensuite, la Fondation a accueilli l'exposition «Picasso, L'œuvre ultime – Hommage à Jacqueline». En hommage à Jacqueline Picasso disparue il y a trente ans, le 15 octobre 1986, la Fondation Pierre Gianadda a présenté un ensemble exceptionnel de peintures, gravures, linogravures, céramiques et sculptures, qui ont mis en lumière l'œuvre tardive de Picasso. Autant fascinantes qu'éblouissantes, les vingt dernières années de la carrière de l'artiste sont un hymne à l'amour, à la vie et à la création. Cette exposition a montré à quel point sa création ultime est révélée par la présence de Jacqueline, que Picasso rencontre en 1952 et épouse en 1961. Elle fut sa dernière compagne, lui servit de modèle et de référence en permanence.

Du 24 mars au 20 novembre 2016, le Vieil Arsenal de la Fondation a accueilli «Léonard Gianadda – 80 ans d'histoires à partager», une exposition et un livre qui retracent les grandes étapes de la vie de Léonard Gianadda, du petit-fils d'émigré piémontais au mécène culturel et social et désormais figure emblématique de Martigny et du Valais.

## Un ancrage valaisan, durable et exemplaire

Sa **responsabilité économique**, la Banque Cantonale du Valais la conçoit au sens large.

Avec ses composantes **humaines, environnementales et sociales**, garantes de **durabilité et d'harmonie**.

Elle associe à ses objectifs le développement culturel et artistique, le soutien à la **créativité** et à l'esprit d'entreprise, le **dynamisme** de notre jeunesse.

## LES ŒUVRES D'ART DE LA BCVs

Au fil des ans, la Banque Cantonale du Valais a acquis et réuni un nombre important d'œuvres d'art, représentatives de la création picturale et monumentale valaisanne, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui. Afin d'en faire profiter un large public, la BCVs a créé un site internet consacré à cette collection. Cette galerie virtuelle permet aux visiteurs de découvrir de magnifiques œuvres, témoins de la richesse et de la diversité de la création artistique valaisanne. Le site [art.bcvs.ch](http://art.bcvs.ch), compte 50 œuvres de 41 artistes différents et est enrichi régulièrement.

La collection des œuvres d'art de la BCVs figure parmi les plus complètes et les plus représentatives de l'art pictural valaisan. Elle a pris vie en 1942, à l'initiative d'Oscar de Chastonay, alors directeur de la BCVs, ami et défenseur des peintres. À travers sa politique d'achat d'œuvres d'art, la BCVs vise non seulement à décorer les espaces de travail, mais surtout à constituer un patrimoine tout en apportant une aide aux jeunes artistes. La collection compte aujourd'hui plus de 560 œuvres.

## LE VALAIS DES ARTISTES, LES ARTISTES VALAISANS

La Banque Cantonale du Valais privilégie l'acquisition d'œuvres réalisées par des artistes valaisans – d'origine ou d'adoption. Elle complète également sa collection par des œuvres représentant le Valais, au travers de ses paysages et ses lieux, de ses habitants, de ses coutumes ou de son histoire. La BCVs peut ainsi se targuer de posséder une collection à son image : valaisanne. Une attention particulière est portée aux qualités intrinsèques de l'œuvre et à son importance artistique.

Réparties dans les différentes succursales de la BCVs, les peintures portent des signatures fameuses. À titre d'exemples, on peut citer Ernest Biéler (*Jeunes Saviéssannes*, 1896), Charles-Clos Olsommer (*La chapelle de Veyras*, vers 1920, *Femme endormie*, vers 1915, *Femme au foulard rouge*, vers 1930) ou encore Albert Chavaz (*Julia*, 1943, *Le panier de raisins*, 1951, *Femme au foulard bleu*, 1965).

Le patrimoine artistique de la BCVs ne se limite pas à l'art pictural. Des œuvres dites « monumentales » constituent le second volet de sa collection, regroupant sculptures, peintures, mosaïques et céramiques. Souvent nettement plus visibles car de taille imposante, elles ont généralement été commandées pour un espace bien précis et ornent façades et halls des succursales de la BCVs.

## LA FONDATION DU 75<sup>e</sup>

La Fondation du 75<sup>e</sup> a été créée le 23 septembre 1991, à l'occasion des septante-cinq ans de la BCVs. En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la Banque Cantonale du Valais souhaite soutenir activement les initiatives privées ou collectives d'intérêt général. Le but de cette fondation, dotée d'un capital initial de 500 000 francs, porté à 750 000 francs en 2011, est de récompenser des entreprises ou des actions remarquables dans les domaines humanitaire, social et culturel, en vouant une attention particulière à la jeunesse.

Depuis 1991, la Fondation du 75<sup>e</sup> a récompensé 114 personnes ou associations en distribuant des prix d'un montant total de 459 500 francs.

Le prix humanitaire et social 2016, d'une valeur de 12 000 francs, a été attribué à trois associations actives en Valais.

- ***Just for fun, Champéry, 4 000 francs***

L'association « Just for fun », active depuis 2007 à Champéry, offre des vacances aux enfants qui ne peuvent en bénéficier dans le cadre familial, sur recommandation des centres médico-sociaux du Bas-Valais. Les enfants sont accueillis une semaine à la Ferme de Culet et profitent de plusieurs activités organisées à leur attention. « Just for fun », qui pourrait se traduire par « juste pour le plaisir », offre des moments de partage, de rencontre, d'amitié et de confiance à ces enfants.

- ***Sierre Partage, Sierre, 4 000 francs***

*Sierre-Partage* est un service de bienfaisance et de soutien créé en 1996 et qui fonctionne grâce à l'engagement d'une centaine de bénévoles. Durant toute l'année, une centaine de familles en situation de précarité bénéficient de nourriture, d'articles de première nécessité et d'autres soutiens. *Sierre-Partage* offre un pont qui permet à ces personnes de traverser une crise passagère ou une étape difficile à certains moments de la vie.

- ***Croix-Rouge Valais, Sion, 4 000 francs***

*La Croix-Rouge Valais* poursuit des projets humanitaires et sociaux, en contribuant au bien-être des personnes âgées, en soutenant leurs proches, mais aussi en aidant les familles sur l'ensemble du territoire valaisan. Elle organise également des formations qui visent à favoriser ou rétablir l'intégration des migrants et des réfugiés.



Les représentants des lauréats 2016 en compagnie du Conseil de la Fondation du 75<sup>e</sup> de la BCVs : Pascal Perruchoud, président, Oliver Schnyder, vice-président, Thierry Cornut, Mario Kalbermatter et Jean-Daniel Papilloud, membres et Albert Gaspoz, administrateur

La Fondation du 75<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, par l'intermédiaire de son prix jeunesse d'une valeur de 10 000 francs, a récompensé en 2016 quatre lauréats.

- **Ivan Kerbiriou (14 ans), violon, Sion, 2 500 francs**  
Violoniste virtuose de 14 ans, Ivan pratique sa passion depuis son plus jeune âge et n'a cessé depuis de se perfectionner dans la maîtrise de son instrument. Il a notamment remporté de nombreux concours internationaux. Il est admis désormais à la célèbre Académie Zakhar Bron à Interlaken.
- **Maxime Mariéthoz (12 ans), hockey sur glace, Vernayaz, 2 500 francs**  
Passionné de hockey sur glace depuis son plus jeune âge, Maxime pratique ce sport au sein du *HC Red Ice* de Martigny. Il a été sélectionné pour le tournoi international Pee-Wee de Québec, qui aura lieu en février 2017. Ce tournoi est considéré comme le Championnat du monde de cette catégorie d'âge et de nombreux joueurs professionnels y ont participé à leurs débuts.
- **Alessio Schürmann (12 ans), ski alpin, Le Bouveret, 2 500 francs**  
Alessio a commencé le ski auprès du ski-club de Morgins à huit ans et il a très vite obtenu de bons résultats. Cela lui a permis d'intégrer le team *Ski Valais*. En 2015,

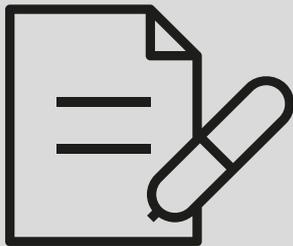
il est vainqueur de quatre courses, dont la Finale Valaisanne ; en 2016 il est vainqueur de neuf courses, dont la Valais Trophy.

- **Swiss Volley Talent School, volley-ball, Martigny et Viège, 2'500 francs**  
*Swiss Volley Région Wallis*, fondé en 1976, regroupe les sociétés pratiquant ce sport dans le canton du Valais. Grâce à un encadrement professionnel, les talents régionaux sont préparés au sport de haut niveau dans la *Swiss Volley Talent School*. Cette école prépare chaque année les quelque 50 joueuses et joueurs les plus performants pour les sélections régionales.

À l'occasion des 100 ans de la Banque Cantonale du Valais en 2017, la fondation deviendra la «Fondation du 100<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais (BCVs)». Comme annoncé en décembre 2016, son capital sera porté à un million de francs. Lors du jubilé de 2017, une dotation exceptionnelle de 100'000 francs sera attribuée aux prix décernés par la Fondation. Les buts de cette dernière demeurent inchangés.







# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

92

Structure de la Banque et actionariat

96

Structure du capital

98

Conseil d'administration

111

Direction générale

116

Rémunérations, participations et prêts

118

Droits de participation des actionnaires  
Prises de contrôle et mesures de défense

119

Révision externe  
Politique d'information

122

Direction

126

Audit interne

## Gouvernement d'entreprise

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance) émise par la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire, respectivement principal auprès de la SIX Swiss Exchange.

Le gouvernement d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle. La Directive Corporate Governance (DCG) impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse, la Banque Cantonale du Valais (BCVs ou la Banque) est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

La Directive Corporate Governance dans sa version amendée du 1<sup>er</sup> janvier 2016, remplace la DCG du 29 octobre 2008. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016. Conformément aux prescriptions de l'article 663b<sup>bis</sup> du Code des obligations (CO) concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent, en raison du droit fédéral, être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont, comme précédemment, publiées dans le chapitre Corporate Governance du rapport de gestion. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 al. 1 CO). Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Corporate Governance du rapport de gestion et résultent de l'application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la Directive Corporate Governance.

### STRUCTURE DE LA BANQUE ET ACTIONNARIAT

#### STRUCTURE DE LA BANQUE

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs :

- **Organigramme de la BCVs**  
voir ci-contre.
- **Structure opérationnelle de la BCVs**  
voir pages 94 et 95.
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation**  
La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

#### ACTIONNAIRES IMPORTANTS

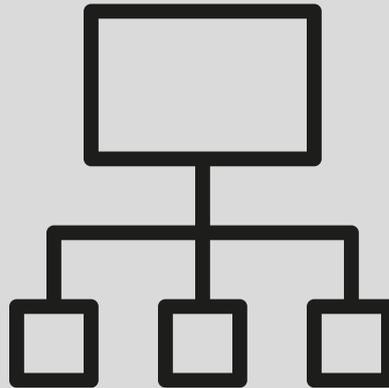
Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 9.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse ([www.six-swiss-exchange.com](http://www.six-swiss-exchange.com)).

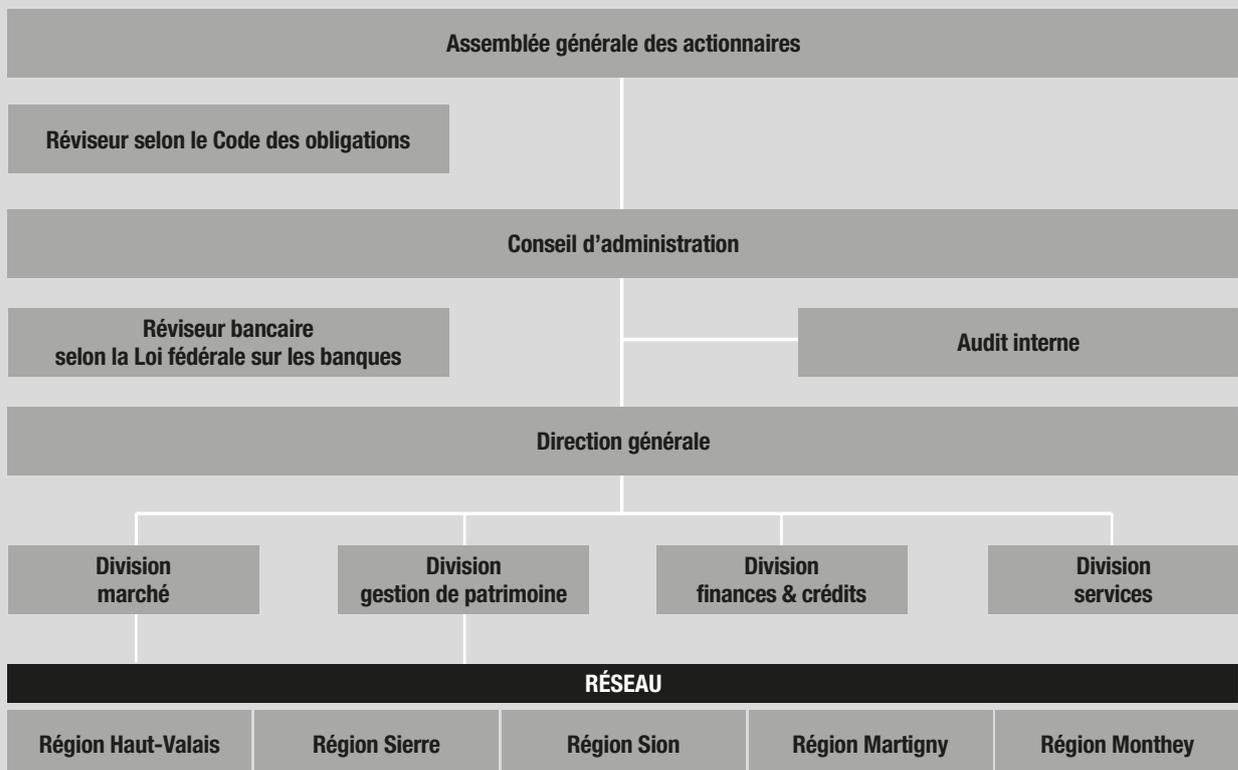
Nous n'avons pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

#### PARTICIPATIONS CROISÉES

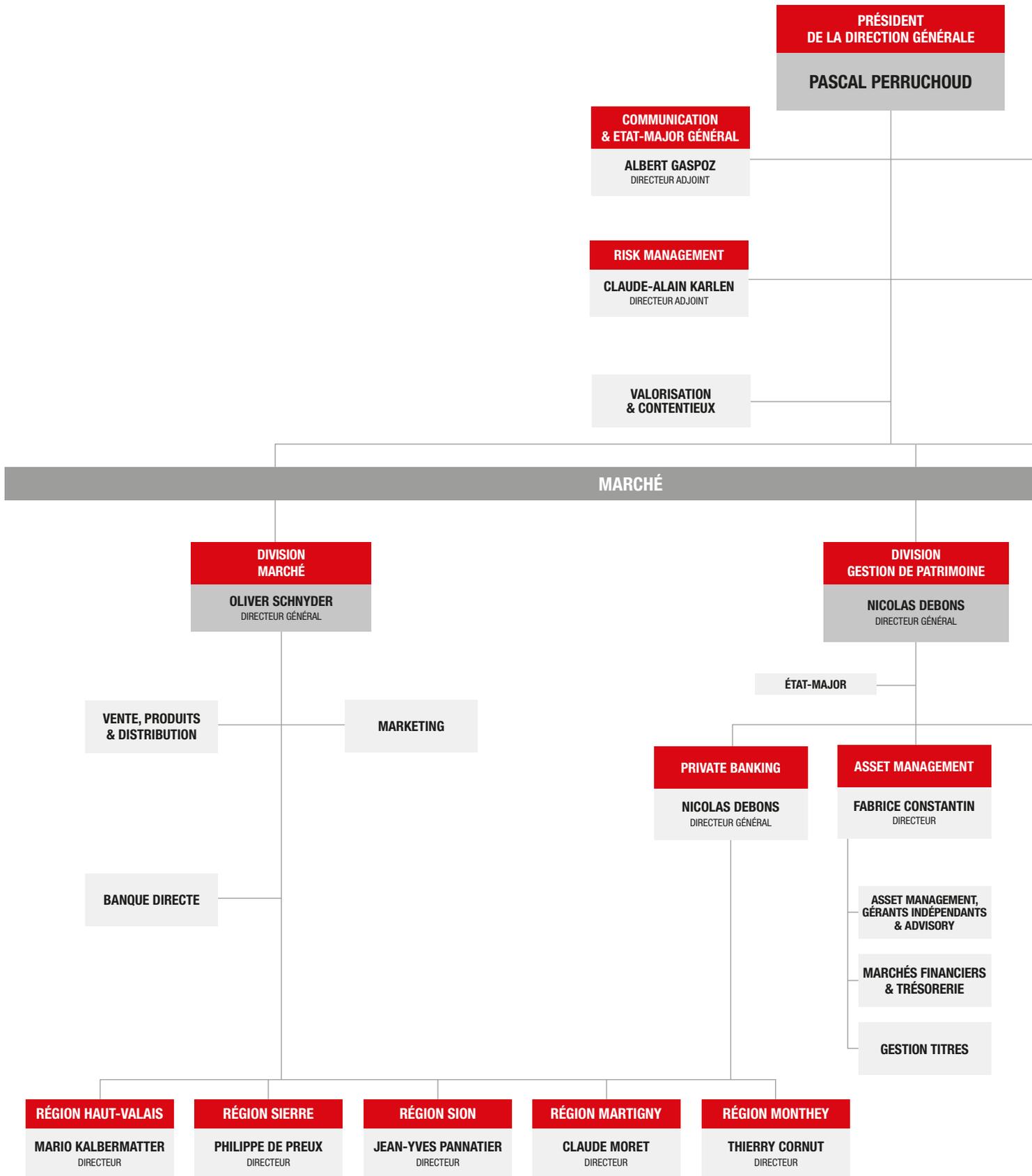
Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.



## Organigramme de la BCVs au 31.12.2016



STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE LA BCVs AU 31.12.2016



**RESSOURCES HUMAINES**  
**ÉLIANE GASPOZ**  
DIRECTRICE ADJOINTE

**LEGAL & COMPLIANCE**  
**RAPHAËL BALET**  
DIRECTEUR ADJOINT

**CENTRES DE COMPÉTENCES**

**DIVISION FINANCES & CRÉDITS**  
**CHRISTIAN DONZÉ**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**DIVISION SERVICES**  
**DANIEL ROSSI**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**INSTITUTIONNEL & CONSEIL PATRIMONIAL**  
**STÉPHANE JEAN**  
DIRECTEUR

INSTITUTIONNEL

**CRÉDITS**  
**CHRISTIAN ROUX**  
DIRECTEUR

CONTRÔLE CRÉDITS  
ANALYSE CRÉDITS

**FINANCES**  
**CHRISTIAN DONZÉ**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMPTABILITÉ  
CONTRÔLE DE GESTION

**QUALITÉ**  
**STÉPHANE KELLER**  
DIRECTEUR ADJOINT

ÉVOLUTIONS & IT  
IMMEUBLES  
SÉCURITÉ  
CONTRÔLE INTERNE

**PRESTATIONS**  
**PHILIPPE MÉTRAILLER**  
DIRECTEUR ADJOINT

FICHIER CENTRAL  
PAIEMENTS  
CAISSE CENTRALE  
ÉCONOMAT

## STRUCTURE DU CAPITAL

### **CAPITAL, ACTIONS, CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL, MODIFICATIONS DU CAPITAL**

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2016, se chiffre à 158 millions de francs. Il se compose de 15 800 000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de 10 francs chacune.

La BCVs ne dispose pas de capital autorisé ou de capital conditionnel.

Le capital-actions a fait l'objet d'un important processus de restructuration, initié au cours de l'exercice 2015 et achevé au terme de l'Assemblée générale ordinaire 2016 (cf. infra).

La justification du capital social figure dans l'annexe 9.17 des comptes annuels 2016.

### **PROCESSUS DE RESTRUCTURATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCVS MIS EN ŒUVRE AU COURS DES EXERCICES 2015 À 2016**

Historiquement, la BCVS disposait d'un capital-actions entièrement libéré de 150 millions de francs, divisé en :

- 2 200 000 actions nominatives de 50 francs de valeur nominale chacune, détenues par l'État du Valais ; et
- 400 000 actions au porteur de 100 francs de valeur nominale chacune, en mains du public.

Seules les actions au porteur étaient cotées à la Bourse suisse. Elles étaient assorties d'un privilège de dividende. Le 17 décembre 2015, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur de la BCVs ont approuvé les propositions du Conseil d'administration visant à introduire une action nominative unique d'une valeur nominale de 10 francs sur le principe « une action, une voix, un dividende » et à augmenter le capital-actions de la BCVs d'un montant nominal de 8 millions de francs. Dans ce cadre, l'Assemblée générale extraordinaire et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur ont approuvé la suppression à terme du dividende privilégié dont bénéficiaient les titulaires d'actions au porteur, moyennant l'octroi de droits d'achat négociables en bourse permettant d'acquérir des actions de la BCVs à un prix préférentiel.

À la suite de ces décisions, la mise en œuvre de ce processus de restructuration du capital-actions a été réalisée principalement lors de l'exercice 2016 et a requis, en particulier, les étapes suivantes :

- La division (split) de la valeur nominale des actions et la conversion des actions au porteur, inscrite au registre du commerce en date du 11 janvier 2016.

- La mise en œuvre d'un régime transitoire d'actions nominatives «A» et d'actions nominatives «B», les actions nominatives «A» bénéficiant encore du dividende privilégié pour l'exercice 2015, selon le modèle qui prévalait pour les anciennes actions au porteur.
- L'exécution de l'offre d'achat d'actions nominatives «A» faite par l'État du Valais aux titulaires d'anciennes actions au porteur à titre d'indemnisation de la suppression du dividende privilégié.
- L'augmentation du capital-actions de la BCVs de 8 millions de francs par l'émission de 800 000 nouvelles actions nominatives «B» d'une valeur de 10 francs. L'exécution de cette augmentation du capital-actions a été inscrite au registre du commerce le 5 février 2016, faisant passer la valeur nominale du capital-actions de la Banque de 150 millions de francs à 158 millions de francs.
- La suppression formelle des catégories d'actions «A» et «B» au profit d'une catégorie unique d'actions nominatives, après que le dividende privilégié afférant aux actions nominatives «A» ait été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2016.

La suppression formelle des catégories d'actions «A» et «B» a été inscrite au registre du commerce en date du 12 mai 2016 et a donc marqué l'achèvement de la restructuration du capital-actions de la BCVs.

- **Droit de vote**

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

#### **BONS DE JOUISSANCE ET BONS DE PARTICIPATION**

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

#### **RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « NOMINEES »**

- **Restrictions de transfert et inscriptions des « nominees »**

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais: «Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51 % du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale».

#### **EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS**

La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31.12.2016



**Pascal Indermitte**  
Membre du Conseil  
d'administration

**Fernand Mariétan**  
Membre du Conseil  
d'administration

**Gabriel Décaillet**  
Membre du Conseil  
d'administration

**Olivier Dumas**  
Secrétaire du Conseil  
d'administration

**Jean-Daniel Papilloud**  
Président du Conseil  
d'administration



**Jean-Pierre Bringen**  
Vice-président du Conseil  
d'administration

**Chantal Balet Emery**  
Membre du Conseil  
d'administration

**Ivan Rouvinet**  
Membre du Conseil  
d'administration

**Stephan Imboden**  
Membre du Conseil  
d'administration

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCVs AU 31 DÉCEMBRE 2016

PRÉNOM/NOM	FONCTION	MEMBRE COMITÉ/COMMISSION	PREMIER MANDAT	ÉCHÉANCE DU MANDAT
<b>Jean-Daniel PAPILLOUD</b> 30 novembre 1950	Président	• Commission stratégique	2012	2017
<b>Jean-Pierre BRINGHEN</b> 24 juillet 1956	Vice-président	• Commission stratégique (président)	2005	2017 Durée totale de mandat atteinte (12 ans), art. 14, loi BCVs
<b>Chantal BALET EMERY</b> 7 juin 1952	Membre	• Comité d'audit	2009	2017
<b>Gabriel DÉCAILLET</b> 23 mai 1962	Membre	• Commission de rémunération et de nomination	2013	2017
<b>Olivier DUMAS</b> 4 juin 1951	Secrétaire	• Commission de rémunération et de nomination	2005	2017 Durée totale de mandat atteinte (12 ans), art. 14, loi BCVs
<b>Stephan IMBODEN</b> 27 avril 1956	Membre	• Comité d'audit	2009	2017
<b>Pascal INDERMITTE</b> 11 août 1974	Membre	• Commission stratégique	2014	2017
<b>Fernand MARIÉTAN</b> 12 février 1952	Membre	• Commission de rémunération et de nomination (président)	2009	2017
<b>Ivan ROUVINET</b> 25 juillet 1950	Membre	• Comité d'audit (président)	2009	2017

Aucun des membres du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2016 n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCVs, au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue.

Tous les membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 08/24.

NATIONALITÉ	FORMATION	PARCOURS PROFESSIONNEL	ACTIVITÉ ACTUELLE
Suisse	Licence HEC à Lausanne ; International Banking Course, Londres ; diplôme CPCG, centre de perfectionnement des cadres genevois ; cours suisse de direction d'entreprise, centre romand de promotion du management	Parcours professionnel auprès de grandes banques helvétiques ; formation et expérience dans l'ensemble des services bancaires à Lucerne, Lausanne, Londres, Lugano, Berne et Zurich ; fonction de direction auprès de grandes banques à Monaco, Genève et Sion ; président de la Direction générale de la BCVs de 1992 à 2012	Retiré du niveau opérationnel
Suisse	Doctorat en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg	Chargé de cours et professeur à l'Université de Neuchâtel et à HEC Lausanne ; membre de direction de Bringham SA, mandats de conseils en stratégie d'entreprise ; juge au tribunal du travail	Directeur général du groupe Bringham, Viège
Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocate et de notaire	Avocate et notaire indépendante, puis différentes fonctions au sein du pouvoir judiciaire en Valais ; secrétaire d'associations économiques, puis durant huit ans membre du comité de direction et responsable romande d' <i>economiesuisse</i>	Associée du cabinet conseils FBLA associés – Genève – Lausanne – Sion Avocate conseil et notaire, Sion
Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne	Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zurich et en Valais ; fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais ; fonctions de cadre puis direction d'un centre patronal valaisan	Directeur du Bureau des Métiers, Sion
Suisse	Ingénieur dipl. ETS/UTS en mécanique à Lausanne ; brevet fédéral d'agent d'exploitation ; programme supérieur pour dirigeants (INSEAD, Fontainebleau)	Différentes fonctions de cadre et directoriales auprès de sociétés hydroélectriques, métallurgiques et d'assurances valaisannes et suisses	Consultant indépendant
Suisse	Licence en droit de l'Université de Genève ; licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocat et de notaire	Avocat et notaire auprès d'une étude sédunoise, puis propriétaire de sa propre étude à Sierre	Étude d'avocat, Sierre
Suisse	Économiste d'entreprise HES de la Haute École de Gestion, Viège, Sierre	Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne ; membre de la direction générale d'APROA AG	Président de la direction du groupe BPT, Viège
Suisse	Licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne ; licence en droit de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocat et de notaire	Avocat et notaire à Monthey ; président de la ville de Monthey de 1996 à 2012	Étude d'avocat et notaire, Monthey
Suisse	Maîtrise fédérale de banque	Fonctions de cadre au sein de plusieurs grandes banques helvétiques en Valais	Consultant indépendant PME-privé

## AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
<b>Jean-Daniel PAPILLOUD</b>	Vice-président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société Suisse de Crédit Hôtelier, Zurich</li> </ul>
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société Suisse des Explosifs SA, Gamsen</li> <li>• SSE Finance SA, Brig-Glis</li> <li>• Valsynthèse SA, Brig-Glis</li> </ul>
	Délégué	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilière Suisse, Société coopérative, Berne</li> </ul>
<b>Jean-Pierre BRINGHEN</b>	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bringhen AG, Viège</li> <li>• Sanibat SA, Sion</li> <li>• S-Tim Protec AG, Viège</li> <li>• Crea Ceram AG, Viège</li> <li>• Creasan AG, Volketswil</li> <li>• Arte Matto Sàrl, Genève</li> <li>• JHB AG, Viège</li> <li>• Sanval SA, Martigny</li> <li>• Santag AG, Thoune</li> <li>• Sand Kies AG, Viège</li> <li>• Sanimat AG, Sursee</li> </ul>
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schneider Sanitär AG, Biglen</li> <li>• Mengis Druck &amp; Verlag, Viège</li> </ul>
	Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe Bringhen, Viège</li> </ul>
	Membre du Conseil d'administration et Directeur actuaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• H. Bringhen, Handels und Immobilien AG, Viège</li> </ul>
<b>Chantal BALET EMERY</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vaudoise Assurances Holding SA, Lausanne</li> <li>• Vaudoise générale, compagnie d'assurances SA, Lausanne</li> <li>• Vaudoise Vie, compagnie d'assurances SA, Lausanne</li> <li>• Mutuelle Vaudoise, Société coopérative, Lausanne</li> </ul>
	Présidente du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne</li> </ul>
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison Gilliard SA, Sion</li> <li>• Domaines Maison Gilliard SA, Sion</li> <li>• Implenla SA, Dietlikon</li> <li>• OLF SA, Corminboeuf</li> </ul>
<b>Gabriel DÉCAILLET</b>	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopérative romande de cautionnement (CRC), Lausanne</li> <li>• Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion</li> </ul>
	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau des Métiers, Sion</li> <li>• Caisse de pension de l'artisanat et du bâtiment (CAPAV), Sion</li> <li>• Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion</li> </ul>
	Secrétaire général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RESOR, caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, Sion</li> </ul>
	Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> </ul>
<b>Olivier DUMAS</b>	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IdeArk SA, Martigny</li> <li>• Navitas Consilium SA, Martigny</li> <li>• Coopérative CERM, Martigny</li> <li>• Canal 9 Publicité SA, Sierre</li> </ul>
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sinergy Commerce SA, Martigny</li> <li>• Sinergy Infrastructure SA, Martigny</li> <li>• Radio-Rhône SA, Martigny</li> <li>• TMR SA, Martigny</li> <li>• CERT Ingénierie SA, Sion</li> <li>• Adatis SA, Martigny</li> <li>• Multidesk SA, Martigny</li> </ul>

**FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL POUR LE COMPTE DE GROUPES D'INTÉRÊTS**
**MANDATS POLITIQUES**

**Membre du Conseil de fondation**

- Fondation du 75<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, Sion

**Président**

- Fondation Emera, Sion
- Fondation Emera Plus, Sion

**Membre permanent**

- Service social de protection des travailleurs et des relations du travail, Canton du Valais

**Présidente**

- Fédération Romande pour l'énergie (FRE), Lausanne

**Membre du Conseil de fondation**

- Fondation Louis Moret, Martigny
- Fondation Avenir Suisse, Zurich

**Président**

- Fondation IDIAP, Martigny
- Association CREM, Martigny
- Association Canal 9, Sierre

**Secrétaire du Conseil de fondation**

- Fondation B. et S. Tissières, Martigny

## AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES

**Stephan IMBODEN****Président du Conseil d'administration**

- Caisse valaisanne des allocations familiales de l'industrie du bâtiment (CAFIB), Sion
- Parkhaus Imboden AG, Zermatt
- Staldbach AG, Viège
- Valimmovest Holding AG, Sierre
- Valimmovest AG, Sierre

**Vice-président du Conseil d'administration**

- Ulrich Imboden AG, Viège
- Kieswerk Vispe AG, Viège
- Régence Balavaud SA, Vétroz
- Rail Services SA, Conthey
- Baumaterialien Imboden AG, Viège

**Membre du Conseil d'administration**

- Moix et Zorzi SA, Sion
- Maison Planzer Transports SA
- Gotec SA, Sion
- Culivinum SA, Vétroz
- Le Relais du Cervin SA, Conthey
- Imboden Holding AG, Viège
- Dienstleistung Imboden AG, Viège

**Pascal INDERMITTE****Président du Conseil d'administration**

- BPT Beteiligungen AG, Viège
- APROA AG, Viège
- Fiduciaire APROA SA, Sion

**Fernand MARIÉTAN****Vice-président du Conseil d'administration**

- Société du gaz de la plaine du Rhône SA, Aigle
- Holdigaz SA, Vevey
- Holdigaz Immobilier SA, Vevey
- Holdigaz Management SA, Vevey
- Holdigaz Services SA, Vevey
- Holdigaz Trading SA, Vevey

**Membre du Conseil d'administration**

- Transports Martigny et Régions SA (TMR)
- CERT Ingénierie SA, Sion
- Ecole Nouvelle Alpina SA, Champéry

**Membre du Conseil de fondation**

- Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion

**Ivan ROUVINET****ÉLECTION ET DURÉE DU MANDAT**

Le Conseil d'administration se compose statutairement de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres.

Selon l'article 14 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la

période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration» sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 des statuts, al. 1, 2 et 3, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions repré-

**FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL POUR LE COMPTE DE GROUPES D'INTÉRÊTS**
**MANDATS POLITIQUES**

Vice-président	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Kids &amp; 4 legs, Sion</li> </ul>
Membre du Conseil et membre du comité de placement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse de pension de la Fédération Suisse des Avocats</li> </ul>

Président	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée de la fausse monnaie, Maison Farinet, Saillon</li> </ul>
Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation Suisse pour les Cyberthèses, Monthey</li> <li>• Greenbrix Fondation de placement, Genève</li> <li>• Prisma Fondation Suisse d'investissement, Vevey</li> </ul>

Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation Madeleine Dubuis, Sion</li> </ul>
--------------------------------	--

sentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour.

En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue de façon échelonnée en fonction des critères précités de durée de mandat. Selon les circonstances, respectivement le type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

## ORGANISATION INTERNE

Selon l'article 12 al. 1 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit dans des principes directeurs la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

### • Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par Jean-Daniel Papilloud. Jean-Pierre Bringen assume la fonction de vice-président. Les autres membres sont Chantal Balet Emery, Gabriel Décaillet, Olivier Dumas, Stephan Imboden, Pascal Indermitte, Fernand Mariétan et Ivan Rouvinet.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en comités et commissions, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein un comité et deux commissions ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique « Comité et commissions du Conseil d'administration »).

### • Méthode de travail du Conseil d'administration

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'Etat, son président et son vice-président. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. Il délibère valablement dès que six membres sont présents. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois selon un calendrier préétabli.

Des séances supplémentaires sont possibles. Le président de la Direction générale et les membres de la Direction générale ainsi que, le cas échéant, le ou les collaborateurs qu'ils mandatent, assistent à la séance avec voix consultative.

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à quinze reprises.

Deux rencontres ont réuni le Conseiller d'Etat du Valais, chef du Département des finances et des institutions, les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale et le Vice-président du Conseil d'administration. Une rencontre a eu lieu entre le Conseiller d'Etat suscité

et les membres du Conseil d'administration représentant l'actionnaire majoritaire.

### • Évaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés et du mode de travail et de fonctionnement. De plus, les Commissions et le Comité rapportent par écrit au Conseil d'administration leurs activités.

## COMPÉTENCES

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il exerce la surveillance et veille à la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, la révision externe ainsi que le chef et le personnel de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports de la révision externe ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration a entre autres les compétences suivantes :

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque (création et suppression de divisions et changements de compétences au niveau de la Direction générale).
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au tableau des compétences.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du chef de l'Audit interne.
- Il approuve la politique des ressources humaines, la politique de rémunération et le code de conduite.

#### **Direction générale**

Les statuts, selon les articles 24 et 30, et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale. Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées notamment ci-dessus, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion. La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

La Direction générale est chargée de la gestion et de la surveillance directe des affaires de la Banque. Ses attributions principales sont notamment les suivantes :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de négociant ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de la mise en place de la politique des risques approuvée par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.

- Elle définit la politique commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les instructions et directives nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

#### **DEVOIR D'INFORMATION**

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société.

De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités.

#### **INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit, sur la révision externe et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

#### **• Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration**

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 114.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et les décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

S'agissant des activités de crédit (*core business*) de la Banque, la Direction générale remet en plus, semestriellement, au Conseil d'administration la liste des dépassements de comptes importants, les « *Watching lists* » avec engagements globaux importants ainsi que, trimestriellement, le relevé de tous les gros risques constatés (position risque atteignant ou dépassant les 10% des fonds propres pris en compte) selon le formulaire d'annonce établi par la FINMA.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVs, des actions menées et des résultats obtenus. Une analyse tant qualitative que quantitative est portée trimestriellement à sa connaissance. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

- **Audit interne**

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration. Annuellement, ce dernier approuve sur préavis du Comité d'audit, le programme d'audit annuel établi par le responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances. L'Audit interne, qui remplit les critères de qualité professionnelle de l'ASAI (Association suisse d'audit interne), collabore avec la révision externe dans le cadre de sa mission.

- **Organisation interne de la Direction générale**

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 115).

## DIRECTION GÉNÉRALE AU 31.12.2016



**Daniel Rossi**  
Directeur général,  
responsable de  
la division services

**Christian Donzé**  
Directeur général,  
responsable de  
la division finances  
& crédits

**Pascal Perruchoud**  
Président de  
la Direction générale

**Oliver Schnyder**  
Directeur général,  
responsable de  
la division marché

**Nicolas Debons**  
Directeur général,  
responsable de  
la division gestion  
de patrimoine

## COMITÉ ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Comité/commissions, tâches et délimitation des compétences

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion (ROG), tel qu'approuvé par le Conseil d'administration le 15 décembre 2014 et par la FINMA le 6 janvier 2015. En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en commissions. Les commissions permanentes s'intitulent Comité d'audit, Commission de rémunération et de nomination et Commission stratégique. Ces Commissions n'ont pas de compétence propre. Dans le cadre des attributions qui leur sont conférées, elles ne font que formuler des propositions et recommandations au Conseil d'administration, qui demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Commissions peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

### COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration, dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité d'audit remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

#### Mission générale

- Il informe régulièrement le Conseil d'administration et lui signale tout événement particulier en rapport avec sa mission.
- Il peut, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire.
- Il peut attribuer des mandats dans le cadre de ses fonctions.

#### Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers, ainsi qu'avec le réviseur responsable et le responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels.

#### Surveillance et évaluation de l'efficacité de l'Audit interne

- Il propose au Conseil d'administration le programme à moyen terme et annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le responsable de l'Audit interne.
- Il assure la liaison et évalue la collaboration entre l'Audit interne et la révision externe dont il est le partenaire privilégié.

#### Surveillance et évaluation de l'efficacité de la révision externe

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la révision externe et s'assure de son indépendance.
- Il évalue une fois par an, l'analyse des risques de la révision externe et sa stratégie d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la révision externe sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la révision externe sont mises en œuvre.

#### Surveillance et évaluation du contrôle interne

- Il surveille et évalue l'efficacité du contrôle interne lors de l'établissement des états financiers.
- Il évalue le bon fonctionnement du contrôle interne sur le plan de la fonction *compliance* et celle du *contrôle des risques*.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de l'établissement le contrôle interne est adapté de manière appropriée.

Il peut, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire.

À fin 2016, le Comité d'audit était composé d'Ivan Rouvinet (président), Chantal Balet Emery et Stephan Imboden ; il s'est réuni à huit reprises. En principe, le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité. Pour sa part, la révision externe y a accès en tout temps. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés, ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

## COMMISSION DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION

La Commission de rémunération et de nomination se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres de la Commission sont rééligibles. La Commission se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Elle a reçu les missions suivantes :

- vérifier la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque ;
- préavisier le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque ;
- veiller à la relève de la Direction générale et préavisier les nominations de membres de la Direction générale.

Fernand Mariétan (président), Gabriel Décaillet et Olivier Dumas formaient la Commission de rémunération et de nomination à fin 2016. Cette commission a tenu quatre séances durant l'année sous revue. En principe, le président de la Direction générale y participe.

## COMMISSION STRATÉGIQUE

La Commission stratégique se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres de la commission sont rééligibles. La Commission se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent.

La Commission stratégique propose la stratégie à court, moyen et long terme, dans les domaines pour lesquels le Conseil d'administration l'a mandatée.

La Commission stratégique était constituée à fin 2016 de Jean-Pierre Bringham (président), Jean-Daniel Papilloud et Pascal Indermitte. Six séances ont eu lieu. En principe, le président de la Direction générale y participe. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres membres de Direction sont conviés à y prendre part également.

## COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA BCVS AU 31 DÉCEMBRE 2016

PRÉNOM/NOM	FONCTION	NATIONALITÉ	FORMATION
<b>Pascal PERRUCHOUD</b> 11 mars 1958	Président de la Direction générale	Suisse	Licence HEC à Lausanne ; licence en droit de l'Université de Genève et brevet d'avocat ; International Banking Course, New York
<b>Nicolas DEBONS</b> 22 août 1964	Directeur général	Suisse	Licence ès sciences commerciales et industrielles de l'Université de Genève, mention : gestion d'entreprise, option finance
<b>Christian DONZÉ</b> 25 septembre 1963	Directeur général	Suisse	Licence en sciences économiques, Université de St-Gall ; U.S. CPA, expert-comptable américain
<b>Daniel ROSSI</b> 4 juin 1964	Directeur général	Suisse	Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique
<b>Oliver SCHNYDER</b> 13 juin 1975	Directeur général	Suisse	Docteur en droit de l'Université de Berne ; brevet d'avocat

## AUTRES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS

MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
<b>Pascal PERRUCHOUD</b>	Président du Conseil de fondation	• Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
	Vice-président du Conseil d'administration	• Investissements Fonciers SA, Lausanne
	Membre du Conseil d'administration	• Union des Banques Cantoniales Suisses
<b>Nicolas DEBONS</b>		
<b>Christian DONZÉ</b>		
<b>Daniel ROSSI</b>	Membre du Conseil d'administration	• Madon SA, Sion • Immobilien Rathaus AG, Sion
<b>Oliver SCHNYDER</b>	Membre du Conseil d'administration	• Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion

**PARCOURS PROFESSIONNEL****ACTIVITÉ ACTUELLE****ENTRÉE EN FONCTION**

Différentes fonctions de cadre dans le domaine juridique et des crédits auprès d'une banque valaisanne ; responsable successivement du service juridique, des départements crédits administration et crédits clientèle de la BCVs, ensuite membre de la Direction générale de la BCVs, responsable de la division valorisation puis de la division clientèle

Président de la Direction générale

1<sup>er</sup> janvier 1998 en tant que membre de la Direction générale ;  
23 mai 2012 en tant que Président de la Direction générale

Parcours professionnel et formation financière auprès d'une grande banque helvétique à Londres et Genève ; différentes fonctions de cadre et directoriales dans les domaines de la Bourse, des marchés financiers, de la gestion de fortune, des institutionnels et du conseil à la clientèle

Directeur général, responsable de la division gestion de patrimoine

1<sup>er</sup> septembre 2010

Parcours professionnel dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger ; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale ; différentes fonctions de cadre et directoriales auprès d'une grande banque suisse, d'une banque privée ainsi que d'une grande banque étrangère

Directeur général, responsable de la division finances & crédits

1<sup>er</sup> juin 2014

Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés), informatiques et des services ; Directeur et responsable département IT de la BCVs

Directeur général, responsable de la division services

1<sup>er</sup> avril 2014

Collaborateur d'une étude d'avocat-notaire à Brigue ; fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland ; direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Berne

Directeur général, responsable de la division marché

1<sup>er</sup> août 2014

**FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL AU SEIN DE GROUPES D'INTÉRÊTS****MANDATS POLITIQUES**

Président du Conseil de fondation

- Fondation du 75<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Fonds valaisan de cautionnement

Membre du comité

- Association Valaisanne des Banques
- Union Commerciale Valaisanne (UCOVA), Sion
- Espace Création, Sion
- Chambre Immobilière du Valais (CIV), Sion

Représentant hors conseil

- Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

- Fondation Epargne 3 de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Fondation Libre passage de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Membre du Comité

- Association Valaisanne des Banques, Sion
- AEMO, service d'action éducative en milieu ouvert du Valais romand

Représentant hors conseil

- Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

- Fondation du 75<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Membre du Conseil de fondation

- Fonds valaisan de cautionnement
- Fondation « Freude herrscht », Berne
- Musikdorf, Ernen

## FLUX ET FRÉQUENCE D'INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Périodicité	HAUTE SURVEILLANCE (information)	HAUTE DIRECTION (décision)
<b>Mensuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport Financial Management</li> <li>• Évolution des taux</li> <li>• Procès-verbal du comité ALCO (Asset and Liability Committee)</li> </ul>	
<b>Trimestrielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport Risk Management</li> <li>• Rapport SCI (Système de Contrôle Interne)</li> <li>• Suivi des projets stratégiques</li> <li>• Stratégie d'investissement</li> <li>• Gros Risques</li> <li>• Tableau de bord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portefeuille Nostro</li> </ul>
<b>Semestrielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Controlling vente (pénétration du marché – secteurs et régions)</li> <li>• Liste des dépassements</li> <li>• Crédits importants</li> <li>• Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne</li> <li>• Inventaire des Notes émises par l'Audit interne</li> <li>• Procédures en cours</li> <li>• Évolution des créances compromises ou douteuses et décisions d'amortissement</li> <li>• Évolution des participations</li> </ul>	
<b>Annuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activité de la fonction de contrôle des risques</li> <li>• Rapport sur le risque Compliance</li> <li>• Rapport du responsable de l'Audit interne</li> <li>• Rapport sur l'audit de base établi par la révision externe</li> <li>• Rapport sur l'audit des comptes annuels établi par la révision externe</li> <li>• Rapport d'activités des divisions / marchés</li> <li>• Évaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne</li> <li>• Analyses des risques et de la stratégie d'audit établies par la révision externe</li> <li>• Reporting BCM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget / stratégie des divisions</li> <li>• Politique salariale</li> <li>• Plan d'audit annuel</li> <li>• Rémunération</li> <li>• Règle compétences (manuel crédit)</li> <li>• Critères pour le choix des banques et négociants correspondants</li> <li>• Auto-évaluation annuelle du Conseil d'administration</li> <li>• Politique de bouclage / Établissement des comptes intermédiaires et annuels et du rapport de gestion</li> <li>• Gestion des risques</li> <li>• Publication des fonds propres et des liquidités</li> <li>• Planification des fonds propres</li> </ul>
<b>Quadriennale</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de risques</li> <li>• Politique de crédits</li> <li>• Politique de rémunération</li> <li>• Business Plan</li> <li>• Plan d'audit à moyen terme</li> </ul>
<b>Selon le besoin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diverses tâches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diverses tâches</li> </ul>

## COMITÉS PERMANENTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

### REPRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU SEIN DES COMITÉS

### MISSIONS PRINCIPALES

#### Comité crédits\*

Pascal Perruchoud (Président)  
Nicolas Debons  
Christian Donzé  
Daniel Rossi  
Oliver Schnyder

- Décisions liées aux affaires de crédits importantes dans le cadre des compétences.

#### Comité de placement Nostro\*

Nicolas Debons (Président)

- Définition des directives de gestion du portefeuille de titres Nostro (négoce et immobilisations financières) dans le cadre de la stratégie d'investissement et des limites déterminées par la Direction générale et décidées par le Conseil d'administration.
- Surveillance de la gestion des différents portefeuilles de titres « Nostro ».

#### Comité Alco (Asset and Liability Committee)

Christian Donzé (Président)  
Nicolas Debons  
Oliver Schnyder

- Élaboration de propositions concernant la gestion active du bilan global, la politique des taux d'intérêts (actif/passif) ainsi que les stratégies et activités de refinancement et l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour des opérations de couverture, des placements.

#### Comité marché

Oliver Schnyder (Président)  
Nicolas Debons

- Suivi de la performance de l'activité clientèle dans le contexte concurrentiel et mesure des actions marketing.

\*Avec compétences déléguées

## RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

### PRINCIPES

#### • Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières, comités et commissions) et se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Une rémunération variable est versée au Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs globaux de la Banque.

#### • Direction générale

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle basé sur l'atteinte d'objectifs globaux comprenant : la composante « performance » mesurée par l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, la composante « efficacité » évaluée par l'évolution du ratio « charges/produits », et la composante « risques » appréciée par l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier 1) et des variations des corrections de valeur et provisions.

#### • Cadres et collaborateurs

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaboratrice et collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

## ÉLÉMENTS

### • Conseil d'administration

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes et variables.

Une rémunération variable est également versée sous forme d'actions BCVs bloquées pour une période de deux ans. La rémunération variable des membres du Conseil d'administration a représenté 14,4 % de la rémunération totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales).

### • Direction générale, cadres et collaborateurs

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 38,7 % de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée pour 60 % en espèces immédiatement et pour 40 % sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de deux ans. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue, moins le dividende/distribution.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs et les directeurs adjoints sont au bénéfice d'un plan de prévoyance sur-obligatoire financé par la Banque selon l'annexe 9.13 des comptes annuels.

### • Indemnités de départ

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une indemnité de départ (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

## COMPÉTENCES ET PROCESSUS DE FIXATION

### • Conseil d'administration

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération (fixe et variable) due à ses membres.

### • Direction générale

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global des rémunérations versées à la Direction générale.

La Commission de rémunération et de nomination fixe et évalue les objectifs et définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

### • Cadres et collaborateurs

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

## DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

### LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

- **Limitation des droits de vote**

Aucune disposition n'existe en la matière.

- **Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale**

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

### QUORUMS STATUTAIRES

Selon l'article 20 des statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de toutes les actions est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

### CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

- **Article 15 des statuts – Convocation ordinaire**

<sup>1</sup> L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

<sup>2</sup> L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

- **Article 16 des statuts – Convocation extraordinaire**

<sup>1</sup> Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour-cent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

<sup>2</sup> Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

### INSCRIPTIONS À L'ORDRE DU JOUR

- **Article 17 des statuts – Ordre du jour**

<sup>3</sup> Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

### INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

- **Article 12 des statuts – Registre des actions**

La Banque tient un registre des actions nominatives.

### PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

#### OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE OFFRE

Il n'existe aucune clause statutaire «*d'opting out*» ou «*d'opting up*» fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

#### CLAUSE RELATIVE AUX PRISES DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

## RÉVISION EXTERNE

### DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

L'Assemblée générale a nommé comme réviseur selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA.

Cette société assume également le mandat de réviseur bancaire.

PricewaterhouseCoopers SA a été nommé pour la première fois réviseur de la Banque Cantonale du Valais lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2002. Omar Grossi, expert-réviseur, assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

### HONORAIRES DE RÉVISION

Les honoraires de la révision externe pour l'exercice 2016 s'élèvent à CHF 566'271,90.

### HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2016 s'élèvent à CHF 64'813,20 et concernent des présentations sur la portée de nouvelles réglementations.

### INSTRUMENTS D'INFORMATION SUR LA RÉVISION EXTERNE

La révision externe établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la révision externe. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la révision externe. Le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la révision externe. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risques de la Banque. La révision externe a accès en tout temps au Comité d'audit. Durant l'exercice 2016, la révision externe a pris part à six réunions du Comité d'audit sur les huit qui ont eu lieu. Elle n'a participé à aucune séance du Conseil d'administration.

## POLITIQUE D'INFORMATION

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. Le rapport de gestion, la conférence de presse des résultats annuels ainsi que le communiqué de presse des résultats semestriels constituent les canaux d'information centraux.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires : actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est également soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre des faits susceptibles d'influencer les cours ; elle a pour but de garantir que le public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance des faits susceptibles d'influencer le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet ([www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch)/[www.wkb.ch](http://www.wkb.ch)), à toute personne intéressée, la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits susceptibles d'influencer les cours. Cette *Newsletter* électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

## PUBLICATIONS

### • Rapport de gestion

Dans son rapport de gestion, la Banque donne aussi le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires dans tous les points de vente de la Banque ainsi que lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier. Il peut également être consulté sur le site internet [www.bcvs.ch/www.wkb.ch](http://www.bcvs.ch/www.wkb.ch).

### • Lettres aux actionnaires

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice: au mois de mars/avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet/août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

## MANIFESTATIONS

### • Assemblée générale

Selon l'article 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires enregistrés y sont convoqués par courrier personnel.

### • Rendez-vous des actionnaires

Annuellement, en automne, deux rencontres régionales d'actionnaires sont organisées dans le Haut-Valais et le Valais romand. C'est l'occasion pour les membres des organes de la Banque d'évoquer les aspects stratégiques, de commenter les résultats semestriels et d'aborder les perspectives annuelles.

## SITE INTERNET

([www.bcvs.ch/www.wkb.ch](http://www.bcvs.ch/www.wkb.ch))

La rubrique «gouvernement d'entreprise» du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations ou encore Loi et statuts. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque et de s'y abonner, de même qu'à la *Newsletter*.

## ADRESSE DE CONTACT

### Relations avec les investisseurs et la presse :

**Albert Gaspoz**

Directeur adjoint

Responsable communication &

état-major général

Téléphone +41 (58) 324 60 30

Fax +41 (58) 324 60 09

Courriel *presse@bcvs.ch*

## AGENDA

### **26 juillet 2017**

Publication des résultats semestriels 2017

### **7 mars 2018**

Publication des résultats annuels 2017

### **25 avril 2018**

Publication du rapport de gestion 2017

### **16 mai 2018**

Assemblée générale ordinaire à la salle polyvalente de Conthey

**DIRECTION**

**DIRECTEURS AU 31.12.2016**



**Jean-Yves Pannatier**  
Directeur  
responsable région Sion

**Thierry Cornut**  
Directeur  
responsable région Monthey

**Mario Kalbermatter**  
Directeur  
responsable région Haut-Valais

**Claude Moret**  
Directeur  
responsable région Martigny

**Philippe de Preux**  
Directeur  
responsable région Siere



**Stéphane Jean**  
Directeur  
responsable département  
institutionnel & conseil patrimonial



**Fabrice Constantin**  
Directeur  
responsable département  
asset management



**Christian Roux**  
Directeur  
responsable département crédits

## DIRECTION

### DIRECTEURS ADJOINTS AU 31.12.2016



**Philippe Métrailler**  
Directeur adjoint  
responsable département  
prestations



**Stéphane Keller**  
Directeur adjoint  
responsable département  
qualité



**Albert Gaspoz**  
Directeur adjoint  
responsable département  
communication & état-major  
général



**Raphaël Balet**  
Directeur adjoint  
responsable département  
legal & compliance

**Claude-Alain Karlen**  
Directeur adjoint  
responsable département  
risk management

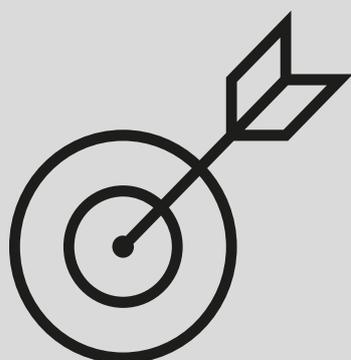
**Eliane Gaspoz**  
Directrice adjointe  
responsable département  
ressources humaines

---

**Audit interne**

**Max Savioz**  
responsable  
de l'Audit interne





# RAPPORT FINANCIER

130

Bilan

131

Compte de résultat

132

Présentation du tableau  
des flux de trésorerie

133

Présentation de l'état  
des capitaux propres

134

Annexe aux comptes  
annuels 2016

159

Propositions du Conseil  
d'administration

160

Rapport de l'organe de révision

165

Publication liée aux fonds propres  
et à la liquidité

## EVOLUTION DU BILAN

L'économie valaisanne génère un produit intérieur brut dont l'évolution demeure inférieure à celle de la Suisse, en raison notamment du poids des activités pénalisées par la cherté du franc suisse (industries exportatrices, tourisme, en particulier l'hébergement et la restauration) et la dégradation conjoncturelle. En dépit de ce climat économique incertain et de profonds changements dans les conditions cadres bancaires, la Banque Cantonale du Valais réalise un bon exercice 2016.

La somme au bilan progresse de 4,9% durant l'exercice 2016, soit CHF 681 millions, pour atteindre CHF 14,633 milliards.

### ACTIF

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'ordonnance sur les liquidités des banques (*OLiQ*), fixant de nouvelles normes minimales qualitatives et quantitatives, la BCVs a privilégié les placements auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le poste *liquidités* croît de CHF 260 millions à CHF 2,250 milliards.

Les *avances à la clientèle* augmentent de CHF 408,7 millions, soit 3,7%, pour atteindre CHF 11,319 milliards. Cette évolution est principalement due aux *créances hypothécaires* qui enregistrent une croissance de CHF 501 millions (5,9%) à CHF 8,952 milliards. Cette importante progression traduit une croissance qualitative conforme à la politique de la BCVs en matière d'octroi de crédits, notamment en ce qui concerne le respect des normes d'avance, de la tenue de la charge financière et la capacité du débiteur à amortir la dette.

Les *créances sur la clientèle* sont en diminution de CHF 92 millions, essentiellement auprès des corporations de droit public. Avec un total de CHF 2,367 milliards, ce montant démontre la volonté de la BCVs de continuer à assumer sa mission à l'égard de l'économie valaisanne. Les *immobilisations financières* (CHF 337,5 millions) comprennent les titres acquis à des fins de placement ainsi que les immeubles destinés à la vente. Ce poste augmente de CHF 49,8 millions de francs, soit 17,3%, en raison essentiellement de l'achat d'actifs liquides de haute qualité (HQLA). La position des *immeubles à*

*vendre* augmente de CHF 4,4 millions en 2016, pour atteindre CHF 21,7 millions de francs.

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, immeubles en location et mobilier, se chiffrent à CHF 97,7 millions, en augmentation de 3,2%. Des investissements de CHF 13,4 millions et des ventes et amortissements pour CHF 10,4 millions ont été comptabilisés dans cette rubrique.

### PASSIF

Les *engagements envers les banques* diminuent de CHF 116,4 millions ou 8,9% à CHF 1,195 milliard. Les *engagements résultant des dépôts de la clientèle* augmentent de CHF 239,3 millions, pour un total de CHF 9,297 milliards. Dans le cadre de la gestion du bilan, la BCVs a continué sa politique de refinancement long terme par le biais d'émissions d'emprunts obligataires pour un montant de CHF 255 millions, à des conditions très favorables. Les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont augmenté de CHF 389 millions (+18,6%) pour se fixer à CHF 2,479 milliards.

Les *provisions* se montent désormais à CHF 20,4 millions dont CHF 11 millions pour l'allocation unique à la Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la Banque Cantonale du Valais (Caisse de Retraite).

Les fonds propres de base se composent du *capital social* de CHF 158 millions, augmenté en 2016 de CHF 8 millions, des *réserves pour risques bancaires généraux*, en progression de CHF 31 millions, à CHF 459,4 millions, de la *réserve légale issue du capital* de CHF 192,7 millions et de la *réserve légale issue du bénéfice* pour CHF 402,7 millions.

Ces fonds propres de base s'élèvent à CHF 1,214 milliard fin 2016, en augmentation de CHF 52,9 millions.

## COMPTE DE RESULTAT

Sur fond d'incertitudes économiques, la Banque Cantonale du Valais réalise des résultats opérationnels conformes à ses attentes.

Principale source de revenus de la Banque, le *résultat net des opérations d'intérêts* enregistre une augmentation de CHF 6,9 millions (4,3%) à CHF 165,4 millions, malgré la persistance d'un contexte de taux d'intérêts négatifs qui renchérissent le coût des opérations de couverture.

En raison de la morosité des marchés et du durcissement du cadre réglementaire régissant l'activité de gestion de fortune, la BCVs enregistre une diminution de CHF 1,2 million (3,3%) à CHF 34,7 millions, du *résultat des opérations de commissions et des prestations de service*.

Le *résultat des opérations de négoce* affiche un profit de CHF 23,8 millions, en augmentation de 21%. Cette rubrique est composée principalement des produits d'opérations sur devises. Avec CHF 5,1 millions, les *autres résultats ordinaires* présentent une baisse de CHF 3,5 millions, liée essentiellement à la diminution du *produit des participations* et au *résultat d'aliénations d'immobilisations financières*.

Les *charges d'exploitation*, impactées de l'allocation unique de CHF 11 millions à la Caisse de Retraite, augmentent de 13,5% à CHF 118,4 millions. Sans cette attribution unique, elles s'élèvent à CHF 107,4 millions, en hausse de 2,9%, alors que les charges du personnel se montent à CHF 70,5 millions, soit une hausse de 4,5% due en particulier à l'augmentation du personnel dans le réseau des succursales et dans certains postes-clés. Ces effectifs supplémentaires découlent de la stratégie décidée par la BCVs pour renforcer sa présence de proximité et accroître encore le niveau de professionnalisme.

Les *corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* se montent à CHF 10,6 millions de francs, en diminution de CHF 0,3 million. Le poste *variation des provisions et autres corrections de valeur, pertes* enregistre une libération nette de l'ordre de CHF 0,3 million. Le résultat opérationnel, corrigé des CHF 11 millions attribués à la Caisse de Retraite, se monte à CHF 111,3 millions, en hausse de 0,8%. Avec un ratio coûts/revenus avant amortissements de 51,7% (46,9% sans le verse-

ment unique de CHF 11 millions), la BCVs figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Le bénéfice net de l'exercice 2016 atteint CHF 57,5 millions, en augmentation de 1,3%, après l'attribution nette de CHF 31 millions aux *réserves pour risques bancaires généraux* (assimilables à des fonds propres). Le Conseil d'administration de la banque proposera à l'Assemblée générale du 26 avril 2017 :

- d'attribuer intégralement le bénéfice de l'exercice à la *réserve légale issue du bénéfice*, et
- de distribuer un montant de CHF 3,00 par action, soit un total de CHF 47,4 millions, par prélèvement sur la *réserve légale issue du capital*, non soumis à l'impôt anticipé à l'occasion des 100 ans de la BCVs.

Les bons résultats de l'exercice 2016, ainsi que la restructuration du capital-actions réalisée avec succès lors du premier semestre, permettent à la BCVs de poursuivre le renforcement de ses fonds propres de base à hauteur de CHF 52,9 millions. Le ratio relatif aux fonds propres de base (*Tier 1*) progresse de 16,4% à fin 2015 à 16,8% au 31 décembre 2016, dépassant largement les exigences en la matière.

La Banque Cantonale du Valais relève les nombreux défis qui se présentent à elle en investissant dans les compétences, dans l'amélioration continue des systèmes informatiques, de ses outils de gestion et dans la digitalisation de ses prestations. Grâce à sa très bonne assise financière et sa grande capacité d'adaptation, la BCVs peut poursuivre le développement de son modèle d'affaires et sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes.

Pour 2017, elle prévoit des résultats dans la continuité des années précédentes, dans un contexte économique toujours incertain. La Banque devrait atteindre un bénéfice d'exercice dans la ligne du bon résultat 2016.

## BILAN en francs

<b>ACTIFS</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
• Liquidités		2'250'078'486.76	1'989'866'344.05
• Créances sur les banques		461'016'370.21	475'767'240.46
• Créances sur la clientèle	9.2	2'367'388'078.80	2'459'667'424.55
• Créances hypothécaires	9.2	8'951'709'811.34	8'450'769'816.14
• Opérations de négoce	9.3	3'844'058.50	2'516'437.85
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9.4	23'413'203.74	32'005'409.52
• Immobilisations financières	9.5	337'483'471.40	287'644'168.05
• Comptes de régularisation		24'826'660.41	24'768'885.65
• Participations	9.6, 9.7	15'115'190.65	11'536'900.20
• Immobilisations corporelles	9.8	97'677'562.76	94'672'377.93
• Valeurs immatérielles	9.9	701'299.60	0.00
• Autres actifs	9.10	99'918'155.13	123'130'445.38
<b>Total des actifs</b>		<b>14'633'172'349.30</b>	<b>13'952'345'449.78</b>

Total des créances subordonnées		0.00	3'505'700.00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0.00	0.00

<b>PASSIFS</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
• Engagements envers les banques		1'195'245'024.32	1'311'678'711.99
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres	9.1	153'745'000.00	73'475'196.00
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle		9'296'986'682.08	9'057'655'503.69
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9.4	129'644'555.40	166'276'886.41
• Obligations de caisse		51'514'000.00	66'036'000.00
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9.15	2'479'000'000.00	2'090'000'000.00
• Comptes de régularisation		38'265'054.02	32'863'160.90
• Autres passifs	9.10	6'512'975.15	6'786'560.13
• Provisions	9.16	20'430'656.18	6'761'317.40
• Réserves pour risques bancaires généraux	9.16	459'400'287.15	428'400'287.15
• Capital social	9.17, 9.20	158'000'000.00	150'000'000.00
• Réserve légale issue du capital		192'719'000.00	141'523'000.00
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		51'196'000.00	0.00
• Réserve légale issue du bénéfice		402'748'199.88	374'291'279.74
• Propres parts du capital (poste négatif)	9.21	-9'133'941.36	-10'246'778.72
• Bénéfice reporté		564'325.09	25'342.49
• Bénéfice (résultat de la période)		57'530'531.39	56'818'982.60
<b>Total des passifs</b>		<b>14'633'172'349.30</b>	<b>13'952'345'449.78</b>

Total des engagements subordonnés		75'000'000.00	125'000'000.00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0.00	50'000'000.00

<b>OPÉRATIONS HORS BILAN</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Engagements conditionnels	9.2, 10.1	37'613'368.15	30'251'702.88
Engagements irrévocables	9.2	332'845'612.33	331'552'262.95
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	9.2	37'821'400.00	23'857'400.00

## COMPTE DE RÉSULTAT en francs

	ANNEXES	2016	2015
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>			
• Produits des intérêts et des escomptes	11.2	193'116'569.19	197'435'966.78
• Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		-15'752.88	-15'040.76
• Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		3'133'097.90	8'353'706.25
• Charges d'intérêts	11.2	-34'811'246.36	-42'741'920.72
Résultat brut des opérations d'intérêts		161'422'667.85	163'032'711.55
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9.16	4'024'966.09	-4'441'271.96
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		<b>165'447'633.94</b>	<b>158'591'439.59</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>			
• Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		26'399'830.36	26'849'619.70
• Produit des commissions sur les opérations de crédit		1'700'168.70	1'642'525.43
• Produit des commissions sur les autres prestations de service		11'293'942.88	12'244'415.43
• Charges de commissions		-4'731'274.00	-4'898'023.68
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		<b>34'662'667.94</b>	<b>35'838'536.88</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>11.1</b>	<b>23'772'375.14</b>	<b>19'649'165.67</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>			
• Résultat des aliénations d'immobilisations financières		2'589'573.70	5'436'464.40
• Produits des participations		1'807'899.75	2'712'584.50
• Résultat des immeubles		952'512.20	795'314.90
• Autres produits ordinaires		0.00	0.00
• Autres charges ordinaires		-290'318.40	-425'638.37
Sous-total Autres résultats ordinaires		<b>5'059'667.25</b>	<b>8'518'725.43</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
• Charges de personnel	11.3	-70'490'685.03	-67'436'698.29
• Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs	9.13, 11.3	-11'000'000.00	0.00
• Autres charges d'exploitation	11.4	-36'914'152.29	-36'921'347.36
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-3'970'498.00	-3'925'222.00
Sous-total Charges d'exploitation		<b>-118'404'837.32</b>	<b>-104'358'045.65</b>
<i>Sous-total Charges d'exploitation opérationnelles<sup>1</sup></i>		<b>-107'404'837.32</b>	<b>-104'358'045.65</b>
• Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	9.6, 9.8, 9.9	-10'565'430.35	-10'821'337.70
• Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	9.16	306'013.53	2'973'598.79
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>100'278'090.13</b>	<b>110'392'083.01</b>
<b>Résultat opérationnel <sup>1</sup></b>		<b>111'278'090.13</b>	<b>110'392'083.01</b>
• Produits extraordinaires	11.5	2'791'783.30	10'033'050.74
• Charges extraordinaires	11.5	-139'342.04	-12'125.40
• Variations des réserves pour risques bancaires généraux	9.16, 11.5	-31'000'000.00	-49'000'000.00
• Impôts	11.8	-14'400'000.00	-14'594'025.75
<b>Bénéfice (résultat de la période)</b>		<b>57'530'531.39</b>	<b>56'818'982.60</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>			
• Bénéfice de l'exercice	12.1	57'530'531.39	56'818'982.60
• Bénéfice reporté		564'325.09	25'342.49
<b>Bénéfice résultant du bilan</b>		<b>58'094'856.48</b>	<b>56'844'325.09</b>
• Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		58'000'000.00	27'000'000.00
• Distribution au moyen du bénéfice au bilan			
- sur les actions nominatives		0.00	29'280'000.00
<b>Report à nouveau</b>		<b>94'856.48</b>	<b>564'325.09</b>

<sup>1</sup> sans le versement unique à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs.

## PRÉSENTATION DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE en milliers de francs

### FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)

	2016			2015		
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde
• Résultat de la période	57'531			56'819		
• Variation des réserves pour risques bancaires généraux	31'000			49'000		
• Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	10'565			10'821		
• Provisions et autres corrections de valeur	13'670				6'383	
• Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes		11'069		3'185		
• Délimitations actives		57		3'841		
• Délimitations passives	5'402				5'200	
• Dividende de l'exercice précédent		29'280			28'400	
<b>Solde</b>	<b>118'168</b>	<b>40'406</b>	<b>77'762</b>	<b>123'666</b>	<b>39'983</b>	<b>83'683</b>
<b>FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES</b>						
• Capital-social	8'000					
• Ecritures par les réserves	52'653			457		
• Modification des propres titres de participation	12'973	11'861		16'430	7'104	
<b>Solde</b>	<b>73'626</b>	<b>11'861</b>	<b>61'765</b>	<b>16'887</b>	<b>7'104</b>	<b>9'783</b>
<b>FLUX DE FONDS DES MUTATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES</b>						
• Participations		3'665		3'306		
• Immeubles	225	6'621		443	1'840	
• Autres immobilisations corporelles	70	6'807			5'067	
• Valeurs immatérielles		1'052				
<b>Solde</b>	<b>295</b>	<b>18'145</b>	<b>-17'850</b>	<b>3'749</b>	<b>6'907</b>	<b>-3'158</b>
<b>FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE</b>						
<b>Opérations à moyen et long terme (&gt; 1 an)</b>						
• Engagements envers les banques		95'000		161'000		
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15'300				50'000	
• Obligations de caisse		10'325			17'161	
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	389'000			509'000		
• Autres engagements		274			7	
• Créances sur les banques		45'000		30'000		
• Créances sur la clientèle	9'484			1'410		
• Créances hypothécaires		501'649			485'067	
• Immobilisations financières		5'231		5'589		
• Autres créances	23'212				15'130	
<b>Opérations à court terme</b>						
• Engagements envers les banques		21'434		354'416		
• Engagements résultant d'opération de financement de titres	80'270			73'475		
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	224'031				210'920	
• Obligations de caisse		4'197				
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		36'632			4'836	
• Créances sur les banques	59'751				10'615	
• Créances sur la clientèle	94'573				39'437	
• Opérations de négoce		1'328			1'253	
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8'592			12'428		
• Immobilisations financières		44'608		105'696		
<b>Etat de liquidités</b>						
• Liquidités		260'212			508'896	
<b>Solde</b>	<b>904'213</b>	<b>1'025'890</b>	<b>-121'677</b>	<b>1'253'014</b>	<b>1'343'322</b>	<b>-90'308</b>

## PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES en milliers de francs

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et perte reporté	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	TOTAL
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>150'000</b>	<b>141'523</b>	<b>374'291</b>	<b>428'400</b>	<b>25</b>	<b>-10'246</b>	<b>56'819</b>	<b>1'140'812</b>
• Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves								0
• Augmentation / réduction du capital	8'000							8'000
• Autres apports / injections		51'196						51'196
• Acquisitions de propres parts au capital						-11'861		-11'861
• Aliénation de propres parts au capital						12'973		12'973
• Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			851					851
• Dividendes et autres distributions			606				-29'280	-28'674
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				31'000				31'000
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			27'000		539		-27'539	0
• Bénéfice / Perte (résultant de la période)							57'531	57'531
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>158'000</b>	<b>192'719</b>	<b>402'748</b>	<b>459'400</b>	<b>564</b>	<b>-9'134</b>	<b>57'531</b>	<b>1'261'828</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016

### 1. RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale du Valais est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1er octobre 1991. L'Etat du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la Banque.

Sa raison sociale exacte est «Banque Cantonale du Valais», respectivement en allemand «Walliser Kantonalbank».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

### 2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

#### 2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au code des obligations, à la loi sur les Banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomerats financiers définies par la circulaire 15/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange. Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes, au sens de l'art. 35 al. 1 OB.

Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

#### Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

#### Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

#### Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension («REPO» / «reverse REPO»).

Les opérations «REPO» sont inscrites au bilan comme dépôt en espèces avec mise en gage de titres. Les opérations «reverse REPO» sont traitées comme une créance couverte par des titres. Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres reçus et fournis ne sont inscrits au bilan ou décomptabilisés qu'après cession du pouvoir de disposition sur les titres transférés.

### **Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires. Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

La Banque ne procède pas à la constitution de corrections de valeurs forfaitaires ni à des corrections de valeurs pour risques latents de défaillance existant à la date d'évaluation.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur ces créances. Dans la classe 9 figurent des créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeurs pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et intérêts.

S'agissant des crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la méthode de comptabilisation

des corrections de valeur et provisions nécessaires suivante est appliquée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

### **Engagements envers les Banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

### **Opérations de négoce**

Les positions de négoce sont des positions gérées activement dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage.

Les positions des opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours résultant de l'évaluation des positions de négoce sont enregistrés dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

### **Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

#### *Opérations de négoce*

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de brokers ainsi que des modèles d'évaluation (discounted cashflow, option).

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

#### *Opérations de couverture*

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position «Autres actifs» soit à la position «Autres passifs». Les actifs et les passifs ainsi que les charges et les produits découlant des transactions internes sont éliminés. La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement inefficace, la fraction inefficace de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

#### *Netting*

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de

métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

#### *Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance*

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle («accrual method»). L'agio ou le disagio est délimité sur la durée d'échéance résiduelle par les «Comptes de régularisation actifs ou passifs». Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

#### *Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance*

L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires». Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

#### *Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente*

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse cor-

respond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

### **Participations**

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

L'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («equity method»), si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), est publié au tableau «9.6 Participations».

### **Immobilisations corporelles**

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 50'000 sont activés.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon

linéaire, sauf indication spécifique, par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit :

<b>Catégorie d'immobilisations corporelles</b>	<b>Durée d'utilisation</b>
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3 %
Installations, machines de bureau, mobilier	5 ans
Télécommunications, logiciels informatiques	5 ans
Matériel et projets informatiques	3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

### **Valeurs immatérielles**

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer à la banque des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition.

Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», selon la durée d'utilisation estimée

avec prudence. La durée d'utilisation des valeurs immatérielles n'est pas supérieure à trois ans.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des valeurs immatérielles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine individuellement la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Si l'examen de la préservation de la valeur des valeurs immatérielles fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

### **Provisions**

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat. Elles sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «Charges de personnel» ;
- les autres provisions par la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

Les «Provisions pour risques de défaillance» appliquées aux crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant sont décrites au chapitre «Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires».

### **Réserves pour risques bancaires généraux**

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «Variations des réserves pour risques bancaires généraux».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

### **Impôts**

#### *Impôts courants*

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Comptes de régularisation» (passif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

### **Propres titres de participation**

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique «Propres parts du capital» déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «Réserve légale issue du bénéfice» et la Banque réduit la position «Propres parts du capital» de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la «Réserve légale issue du bénéfice».

### **Engagements de prévoyance**

L'ensemble des collaborateurs sont assurés auprès de la fondation de prévoyance de la Banque. Il existe en outre un plan de prévoyance complémentaire pour les membres de direction, (directeurs et directeurs adjoints) et de la Direction générale. Les engagements de prévoyance de même que la fortune leur servant de couverture ont été transférés à des fondations juridiquement autonomes. L'organisation, la gestion et le financement des plans de prévoyance sont conformes aux dispositions légales, aux actes de fondation ainsi qu'aux règlements de prévoyance en vigueur. Tous les plans de prévoyance de la Banque sont constitués en primauté des cotisations.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels des institutions de prévoyance établis en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles.

Les engagements économiques sont portés au bilan sous le poste « Provisions ». Les adaptations de valeur relatives aux avantages/engagements économiques par rapport à la période précédente sont inscrites dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

### **Plans de participation des collaborateurs**

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de cinq ans.

La rémunération étant fondée sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. Les écarts éventuels au moment du règlement sont comptabilisés dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur les plans de participation des collaborateurs sont disponibles dans les tableaux « 9.18 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi qu'aux collaborateurs » et « 9.22 Rémunérations, participations et prêts aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ».

### **Opérations hors bilan**

Les opérations hors bilan sont présentées, à la valeur nominale, dans les tableaux « 10.1 Créances et engagements conditionnels » et « 10.3 Opérations fiduciaires ». Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

## **2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation**

Les délimitations liées aux emprunts obligataires ont été transférées de la rubrique « Autres charges d'exploitation » à la rubrique « Charges d'intérêts » (impact CHF 958'589.79). Pour 2015, cette rubrique n'a pas été retraitée (impact CHF 815'973.50).

Les commissions reçues dans le cadre des campagnes produits structurés sont transférées de la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » à la rubrique « Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement » (impact CHF 539'804.99). Pour 2015, cette rubrique n'a pas été retraitée (impact CHF 900'132.95).

Les agios et les disagio relatifs aux prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été reclassifiés dans les rubriques « Comptes de régularisation actifs » (impact CHF 1'602'670.76) et « Comptes de régularisation passifs » (impact CHF 3'821'065.19) sans compensation. Pour 2015, ces positions n'ont pas été retraitées et sont présentées de manière nette, avec compensation, dans la rubrique « Autres actifs » (impact net CHF 1'321'707.71). Hormis ces trois changements, les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

## **2.3. Saisie des opérations**

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (trade date accounting) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

## **2.4. Traitement des intérêts en souffrance**

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts, et les commissions, échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts en souffrance ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts

échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés) sont amorties par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

### 2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2016	31.12.2015
USD	1.0188	0.9930
EUR	1.0749	1.0825

### 2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce sont portés au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

## 3. GESTION DES RISQUES

La gestion optimale des risques est un facteur de succès pour la Banque. La limitation et la gestion des risques font partie des priorités des organes de la Banque. Ils ont mis en place une organisation afin d'identifier, mesurer, gérer, contrôler et surveiller les risques.

De plus, un système d'information du management (MIS) adapté aux différents échelons de Direction permet aux membres de la Direction générale et aux membres du Conseil d'administration d'être informés régulièrement de la situation patrimoniale et financière de la Banque, de l'état de ses liquidités, de ses résultats ainsi que des risques y relatifs.

Les principaux éléments de la gestion des risques sont :

- une politique de risque globale,
- l'application des principes reconnus pour la mesure et gestion des risques,
- la définition des différentes limites de risques accompagnées d'une surveillance et d'un reporting correspondants,

- l'assurance d'un reporting ponctuel et global sur tous les risques,
- la promotion de la connaissance des risques à tous les niveaux de direction.

La politique des risques est définie par la Direction générale et approuvée par le Conseil d'administration. Elle définit la philosophie de risques, les responsabilités, l'organisation et les procédures en matière de gestion des risques.

Le Conseil d'administration approuve les limites de risques stratégiques basées sur la capacité à assumer des risques et surveille le respect de celles-ci ainsi que l'application de la politique des risques.

Pour l'exécution de sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport détaillé sur les risques. La Direction générale en est informée chaque mois. Le système d'information interne assure un reporting approprié à tous les niveaux.

La surveillance des risques de la Banque se subdivise en 5 domaines :

- Risques de crédit
- Risques de taux
- Risques de marché (sur devises et titres)
- Risques de liquidités
- Risques opérationnels

Au sein de la Direction générale, la responsabilité des opérations de négoce et celle du contrôle des risques sont attribuées à des personnes distinctes.

Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2016, en regard de la situation des risques encourus par la Banque.

### 3.1. Risques de crédit

#### *Avances à la clientèle*

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits,
- Mise en place du système de ratings,
- Révision périodique des dossiers sur la base de critères de risques,
- Garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds,
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits «non standards» et pour les réexamens des crédits.

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les

contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie. Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les corrections de valeurs sont réévaluées au minimum semestriellement.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

#### *Risques de contreparties dans les affaires interbancaires*

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

### **3.2. Risques de taux**

Etant donné que la marge d'intérêt constitue la source principale de revenus de la Banque, et en conformité avec les exigences légales, cette dernière attache une grande importance à la gestion des risques de taux.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité Alco de la Banque. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres.

Un outil informatique permet au comité Alco d'effectuer des calculs de durée ainsi que des tests de résistance au stress. Au besoin, ce dernier peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

### **3.3. Risques de marché**

#### *Risques de change*

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères dans le cadre d'une limite notionnelle globale. L'exposition aux risques de change est mesurée journalièrement.

#### *Opérations de négoce*

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de « VaR » (Value-at-Risk). Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journalièrement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99%. Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro et au responsable du contrôle des risques.

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré.

La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

### **3.4. Risques de liquidités**

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement, lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité Alco, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidités sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la Trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité Alco.

Un outil informatique fournit au comité Alco des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le comité Alco peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

### 3.5. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant «le risque de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'établissement, de son personnel ou à des risques externes».

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif décrit dans un concept cadre et des principes de gouvernance induits par ce concept. Il établit le lien entre les structures organisationnelles, les méthodes, les processus et les outils composant le dispositif. Sa méthodologie permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

#### *Procédures internes*

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Les processus de la Banque et les risques qui leur sont liés sont documentés à l'aide d'un outil de modélisation. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés trimestriellement par un rapport SCI (Système de contrôle interne) du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus. Le système de contrôle interne est régulièrement vérifié par l'Audit interne, qui rend directement compte de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

#### *Externalisation d'activités (Outsourcing)*

Les prestations informatiques, considérées comme essentielles à l'activité de la Banque, sont externalisées auprès d'IBM Suisse SA à Lausanne (Hébergeur), de Dialogue Logique SA à Lausanne (Gestion d'infrastructures), de Swisscom SA à Fribourg (Application Management) et de Bottomline Technologies SA à Genève (Messagerie interbancaire). Ces externalisations remplissent les exigences de la FINMA (circulaire 2008/7) et font l'objet de contrats de services détaillés (Contrat de base, Contrat de projet, Contrat de maintenance ou Services Level Agreement). Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services concernés sont tous soumis au secret bancaire.

#### *Business Continuity Management (BCM)*

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

## 4. MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

### 4.1. Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

### 4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

### 4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et d'une appréciation qualitative.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucléments intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée permettant au

conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

### 4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite aux chapitres 4.1 à 4.3. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire sur base semestrielle.

## 5. EVALUATION DES SÛRETÉS DE CREDIT

### 5.1. Créances couvertes par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La «valeur de nantissement», sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement,
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR),
- Terrain : valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

### 5.2. Crédits couverts par des gages mobiliers

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées. Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

## 6. POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET DE L'UTILISATION DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

### 6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est assuré par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de market maker sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré qu'à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent essentiellement à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont toujours conclues avec des contreparties externes.

### 6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

*Types d'opérations de base et de couverture*

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

Opération de base	Couverture par
Créances, immobilisations financières et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swap de taux d'intérêt
	Option sur taux

### *Constitution des groupes d'instruments financiers*

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

### *Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture*

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

### *Mesure de l'effectivité*

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis :

- la couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée ;
- il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture ;
- les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert ;
- le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 à 125%.

Un test d'effectivité est établi à chaque clôture. La relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de  $\pm 100$  bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

### *Ineffectivité*

Une opération de couverture jugée inefficace est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction inefficace comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

## 7. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS

### APRES LA DATE DU BILAN

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2016, date du bilan de la Banque.

## 8. RÉVISION EXTERNE

L'Assemblée générale a nommé PricewaterhouseCoopers SA comme réviseur externe de la Banque. Le premier mandat de révision date de 2002. M. Omar Grossi, expert-réviseur, assume la fonction de réviseur responsable depuis l'exercice 2016.

# 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## 9.1 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES (ACTIVES ET PASSIVES) en milliers de francs

	31.12.2016	31.12.2015
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	153'745	73'475
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	180'733	73'453
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	180'733	73'453
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
- dont titres remis à un tiers en garantie	0	0
- dont titres aliénés	0	0

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.2 PRÉSENTATION DES COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES en milliers de francs

	NATURE DES COUVERTURES			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
• Créances sur la clientèle	364'408	324'117	1'721'581	2'410'106
- dont collectivités de droit public	44	110'359	859'115	969'518
• Créances hypothécaires	9'016'146			9'016'146
- immeubles d'habitations	7'688'355			7'688'355
- immeubles commerciaux	795'342			795'342
- immeubles artisanaux et industriels	384'850			384'850
- autres	147'599			147'599
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>31.12.2016</b>	<b>9'380'554</b>	<b>324'117</b>	<b>1'721'581</b>	<b>11'426'252</b>
31.12.2015	8'879'736	339'818	1'809'107	11'028'661
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>31.12.2016</b>	<b>9'309'837</b>	<b>323'895</b>	<b>1'685'366</b>	<b>11'319'098</b>
31.12.2015 <sup>1</sup>	8'805'045	339'267	1'766'125	10'910'437
<b>Hors bilan</b>				
• Engagements conditionnels	8'018	7'749	21'846	37'613
• Engagements irrévocables	225'061	3'684	104'101	332'846
• Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			37'821	37'821
<b>Total du hors bilan</b>				
<b>31.12.2016</b>	<b>233'079</b>	<b>11'433</b>	<b>163'768</b>	<b>408'280</b>
31.12.2015	222'012	15'499	148'150	385'661

<sup>1</sup> y compris les Provisions pour risques de défaillance sur limites non utilisées de 4,063 millions de francs.

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
<b>Créances compromises</b>				
<b>31.12.2016</b>	<b>322'899</b>	<b>213'960</b>	<b>108'939</b>	<b>107'155</b>
31.12.2015	331'236	219'024	112'212	118'224

### 9.3 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (ACTIFS ET PASSIFS) en milliers de francs

	31.12.2016	31.12.2015
<b>ACTIFS</b>		
<b>Opérations de négoce</b>		
• Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
• Titres de participation	3'664	2'175
• Métaux précieux	67	116
• Autres actifs du négoce	113	225
<b>Total des Opérations de négoce</b>	<b>3'844</b>	<b>2'516</b>
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
• Titres de dette	0	0
• Produits structurés	0	0
• Autres	0	0
<b>Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>3'844</b>	<b>2'516</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.4 PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ACTIFS ET PASSIFS) en milliers de francs

#### Instruments de taux

- Swaps

#### Devises / métaux précieux

- Contrats à terme
- Options (OTC)

#### Titres de participation / Indices

- Futures
- Options (exchange traded)

#### Total avant prise en compte des contrats de netting

31.12.2016

- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation

31.12.2015

- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
				1'102	120'356	1'391'470
	22'238	9'200	1'588'731			
	38	38	4'360			
	0	0	308			
	35	51	5'249			
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>						
<b>31.12.2016</b>	<b>22'311</b>	<b>9'289</b>	<b>1'598'648</b>	<b>1'102</b>	<b>120'356</b>	<b>1'391'470</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	1'102	120'356	1'391'470
31.12.2015	32'005	22'735	1'298'709	0	143'542	2'266'400
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	143'542	2'266'400

#### Total après prise en compte des contrats de netting

31.12.2016

31.12.2015

	Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
<b>31.12.2016</b>	<b>23'413</b>	<b>129'645</b>
31.12.2015	32'005	166'277

#### Répartition selon les contreparties

Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)

	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
	0	22'617	796

### 9.5 RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES en milliers de francs

#### Répartition des Immobilisations financières

- Titres de créance

- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)

- Titres de participation

- dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix)

- Métaux précieux

- Immeubles

#### Total

- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités

	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
	275'221	213'613	274'834	214'231
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	269'232	213'613	268'845	214'231
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	5'989	0	5'989	0
	40'606	56'759	52'216	70'483
- dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
	0	0	0	0
	21'656	17'272	21'656	17'272
<b>Total</b>	<b>337'483</b>	<b>287'644</b>	<b>348'706</b>	<b>301'986</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	232'009	126'862	228'179	126'714

#### Répartition des contreparties selon la notation

Valeurs comptables des titres de créance

Valeurs comptables des titres de participation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
	190'861	33'166	4'998	0	0	46'196
	961	2'903	0	0	0	36'742

La Banque se réfère aux classes de notation de l'agence Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Group. Les ratings sont exprimés selon Standard & Poor's.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.6 PRÉSENTATION DES PARTICIPATIONS en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2015	2016					Valeur comptable au 31.12.2016	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Reprises d'amortissements		
Avec valeur boursière			0						0	0
Sans valeur boursière	16'131	-4'594	11'537		3'665	0	-87		15'115	0
<b>Total des Participations</b>	<b>16'131</b>	<b>-4'594</b>	<b>11'537</b>	<b>0</b>	<b>3'665</b>	<b>0</b>	<b>-87</b>	<b>0</b>	<b>15'115</b>	<b>0</b>

Les participations minoritaires détenues par la Banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

### 9.7 INDICATION DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT UNE PARTICIPATION PERMANENTE SIGNIFICATIVE, DIRECTE OU INDIRECTE

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de francs	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
<b>Sous « Participations » au bilan</b>						
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de Fonds de placement	1'000	28%	28%	28%	-
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100%	100%	100%	-
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100%	100%	100%	-

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

### 9.8 PRÉSENTATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2015	2016					Valeur comptable au 31.12.2016
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	
<b>Immobilisations corporelles</b>									
• Immeubles à l'usage de la banque	160'586	-87'179	73'407	-700	6'621	-140	-2'863		76'325
• Autres immeubles	28'982	-18'240	10'742	700		-85	-494		10'863
• Software acquis séparément ou développés à l'interne			0						0
• Autres immobilisations corporelles	21'409	-10'886	10'523		6'807	-70	-6'770		10'490
• Objets en « leasing » financier			0						0
<b>Total des Immobilisations corporelles</b>	<b>210'977</b>	<b>-116'305</b>	<b>94'672</b>	<b>0</b>	<b>13'428</b>	<b>-295</b>	<b>-10'127</b>	<b>0</b>	<b>97'678</b>

#### Leasing opérationnel

	31.12.2016	31.12.2015
<b>Engagements de leasing non portés au bilan</b>		
• Échéance d'ici 1 an	61	51
• Échéance entre 1 an et 5 ans	346	460
• Échéance au-delà de 5 ans	0	0
<b>Total des Engagements de leasing non portés au bilan</b>	<b>407</b>	<b>511</b>
- dont dénonçable à moins d'un an	0	0

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.9 PRÉSENTATION DES VALEURS IMMATÉRIELLES en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2015	2016				Valeur comptable au 31.12.2016
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	
Autres valeurs immatérielles			0		1'052		-351	701
<b>Total des valeurs immatérielles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'052</b>	<b>0</b>	<b>-351</b>	<b>701</b>

### 9.10 RÉPARTITION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS en milliers de francs

	31.12.2016	31.12.2015
<b>Autres actifs</b>		
• Compte de compensation	97'794	116'614
• Impôts indirects	753	2'518
• Comptes d'ordre	1'371	3'978
• Opérations bancaires internes	0	22
<b>Total des Autres actifs</b>	<b>99'918</b>	<b>123'132</b>
<b>Autres passifs</b>		
• Impôts indirects	3'798	4'434
• Comptes d'ordre	2'712	2'348
• Opérations bancaires internes	2	5
<b>Total des Autres passifs</b>	<b>6'512</b>	<b>6'787</b>

### 9.11 INDICATIONS DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ en milliers de francs

	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
• Créances sur les banques	101'100	97'991	83'950	79'487
• Immobilisations financières	15'460	-	65'576	53'846
• Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'572'171	1'101'892	1'410'805	968'071
<b>Total des Actifs nantis / cédés</b>	<b>1'688'731</b>	<b>1'199'883</b>	<b>1'560'331</b>	<b>1'101'404</b>
<b>Actifs sous réserve de propriété</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les actifs mis en gage des rubriques «Créances sur les banques» et des «Immobilisations financières» représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS.

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés en annexe 9.1.

### 9.12 INDICATIONS DES ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE en milliers de francs AINSI QUE DU NOMBRE ET DU TYPE DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA BANQUE DÉTENUS PAR CES INSTITUTIONS

	31.12.2016	31.12.2015
<b>Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle</b>		
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	20'830	26'326
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	117	95
• Obligations BCVs	2'500	3'000
• Comptes de régularisation passifs	2	2
<b>Total des Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle</b>	<b>23'449</b>	<b>29'423</b>

#### Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2016, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 58'600 actions nominatives de la BCVs.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.13 INDICATIONS RELATIVES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE en milliers de francs

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture au 31.12.2016	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour 2016	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2016	2015			2016	2015
Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs <sup>1</sup>							
• Cotisation ordinaire	32'112	0	0	0	8'922	8'922	8'734
• Allocation unique à la « Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs »		0	0	0	11'000 <sup>3</sup>	11'000 <sup>3</sup>	
Plan complémentaire MVP <sup>2</sup>	0	0	0	0	620	579	232
<b>Total</b>	<b>32'112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20'542</b>	<b>20'501</b>	<b>232</b>

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs et anciens collaborateurs contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

<sup>1</sup> La « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs » est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP, assurant l'ensemble du personnel de la Banque. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

<sup>2</sup> Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance « Mutuelle Valaisanne de Prévoyance » hors cadre de la LPP en faveur des membres de direction et de la direction générale de la Banque.

<sup>3</sup> Allocation unique de 11 millions de francs (contribution de l'employeur) liée aux modifications des paramètres techniques (abaissement du taux d'intérêt technique) de la « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs »

Au 31 décembre 2016, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2016 à 110.55 % (31.12.2015 : 110.20 % audité) pour la « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs ». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

Les organes considèrent que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour la Banque. Au 31 décembre 2016, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

### 9.14 PRÉSENTATION DES PRODUITS STRUCTURÉS ÉMIS

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2016.

### 9.15 PRÉSENTATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES EMPRUNTS À CONVERSION OBLIGATOIRE EN COURS en milliers de francs

Nature de l'emprunt	TAUX D'INTÉRÊT	ANNÉE D'ÉMISSION	ECHÉANCE	POSSIBILITÉS DE DÉNONCIATION ANTICIPÉE	MONTANT EN COURS AU 31.12.2016
<b>Emprunts obligataires</b>					
Emprunt obligataire subordonné sans clause PONV <sup>1</sup>	3.000%	2011	2018	-	75'000
Emprunt obligataire	2.375%	2011	2021	-	180'000
Emprunt obligataire	1.500%	2013	2022	-	150'000
Emprunt obligataire	0.375%	2014/2016	2021	-	200'000
Emprunt obligataire	0.625%	2014	2023	-	120'000
Emprunt privé	FRN <sup>2</sup>	2014	2019	-	50'000
Emprunt obligataire	0.080%	2015	2021	-	125'000
Emprunt obligataire	0.400%	2015	2025	-	125'000
Emprunt obligataire	0.250%	2015	2023	-	200'000
Emprunt obligataire	0.200%	2016	2024	-	125'000
Emprunt privé	0.000%	2016	2017	-	30'000
<b>Total Emprunts obligataires</b>					<b>1'380'000</b>
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA					1'099'000
<b>Total</b>					<b>2'479'000</b>

<sup>1</sup> Clause PONV = Point of no viability/Seuil d'insolvabilité imminente

<sup>2</sup> FRN : Floating-Rate Note

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.16 PRÉSENTATION DES CORRECTIFS DE VALEURS, DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX AINSI QUE DE LEURS VARIATIONS DURANT L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE en milliers de francs

	Etat au 31.12.2015	2016					Etat au 31.12.2016
		Utilisations conformes au but	Reclassi- fications <sup>1</sup>	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	
Provision pour engagements de prévoyance	0					11'000	11'000
Provisions pour risques de défaillance	0		4'676			389	3'558
Provisions pour autres risques d'exploitation	4'900	-662				550	4'100
Autres provisions	1'861	-68				60	1'773
<b>Total des provisions</b>	<b>6'761</b>	<b>-730</b>	<b>4'676</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11'999</b>	<b>20'431</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>428'400</b>					<b>31'000</b>	<b>459'400</b>
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	118'354	-7'731	-4'676		4'515	4'334	107'155
Corrections de valeur pour les risques latents	0						0
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>118'354</b>	<b>-7'731</b>	<b>-4'676</b>	<b>0</b>	<b>4'515</b>	<b>4'334</b>	<b>107'155</b>

<sup>1</sup>Les Provisions pour risques de défaillance sur limites non utilisées de 4,063 millions de francs au 31 décembre 2015 ont été reclassées dans l'exercice 2016

### 9.17 PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL en milliers de francs

	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
• Actions nominatives	158'000	15'800'000	158'000	150'000	15'000'000	150'000
- dont libéré	158'000	15'800'000	158'000	150'000	15'000'000	150'000
<b>Total</b>	<b>158'000</b>	<b>15'800'000</b>	<b>158'000</b>	<b>150'000</b>	<b>15'000'000</b>	<b>150'000</b>
Capital autorisé	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0

Pour 2015, nombre d'actions présentées après le split.

La restructuration du capital social de la Banque et l'augmentation de capital approuvées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2015 ont été effectuées selon le calendrier prévu entre le 18 janvier et le 17 mai 2016. A partir de cette date, le capital social de la Banque s'élève à 158 millions de francs d'actions nominatives, d'une valeur nominale de 10.- francs chacune.

#### Restrictions liées aux parts de capital

##### Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

##### Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2. de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pour-cent du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.18 NOMBRE ET VALEUR DES DROITS DE PARTICIPATIONS OU DES OPTIONS SUR DE TELS DROITS ACCORDÉS À TOUS LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION AINSI QU'AUX COLLABORATEURS, DE MÊME QUE DES INDICATIONS AU SUJET DES ÉVENTUELS PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS en milliers de francs

	NOMBRE		VALEUR	
	Droits de participation		Droits de participation	
	2016	2015	2016	2015
Actions nominatives				
Membres du Conseil d'administration	1'933	1'698	125	107
Membres de la Direction générale	5'773	5'202	295	253
Collaborateurs	25'980	25'074	800	747
<b>Total</b>	<b>31'686</b>	<b>31'974</b>	<b>1'220</b>	<b>1'107</b>

Pour 2015, actions présentées après le split.

Aucune option sur des droits de participation BCVs n'a été émise.

La rémunération variable du Conseil d'administration est versée sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées pour une période de deux ans. Celle de la Direction générale est payée pour 40 % sous forme d'actions nominatives BCVs et celle des directeurs et des directeurs adjoints entre 20 et 40 % bloquées pour une période minimale de deux ans. En 2016, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de 73.45 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2016 ex-distribution (71.30 francs ex-dividende en 2015) – voir tableau 9.22.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions nominatives BCVs à un cours préférentiel (54 francs en 2016) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

### 9.19 INDICATION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES LIÉES en milliers de francs

	Créances		Engagements	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Participants qualifiés	0	50'000	17'598	93'266
Sociétés du groupe		-		-
Sociétés liées	185'898	215'000	305'958	393'229
Affaires d'organes	26'076	23'107	11'965	9'192
Autres parties liées		-	-	-

Les créances et engagements envers l'État du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Sont considérées comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 9.22.

### 9.20 INDICATION DES PARTICIPANTS SIGNIFICATIFS en milliers de francs

Participants ayant une participation conférant plus de 5% des droits de vote :	31.12.2016		31.12.2015	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
Etat du Valais	110'640	70.03	110'000	73.33
Sans droit de vote				
Aucun	-	-	-	-

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.21 INDICATIONS RELATIVES AUX PROPRES PARTS AU CAPITAL ET À LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres après split
<b>Propres parts du capital</b>		
Propres parts du capital détenues au 1 <sup>er</sup> janvier 2016		134'830
+ Achats	69.43	170'848
- Ventes	77.14	-179'223
Propres parts du capital détenues au 31 décembre 2016		126'455

Les parts de capital ont été échangées au cours de la période considérée à la juste valeur.

Ces échanges ont généré un bénéfice de 0.9 million de francs, qui a été crédité à la Réserve légale issue du bénéfice.

Ils sont issus de l'activité de négoce de propres titres de participation.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis.

Au 31 décembre 2016, 46'578 parts de capital sont réservées au pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (66'050 au 31 décembre 2015). La caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 58'600 actions (33'500 au 31 décembre 2015) et la Fondation du 75° 7'244 actions (5'370 au 31 décembre 2015).

La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions et les restrictions sont énoncés au tableau « 9.17 Capital social ».

Réserves non distribuables en milliers de francs	2016	2015
Réserve légale issue du capital non distribuable	79'000	75'000
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	0	0
<b>Total des Réserves légales non distribuables</b>	<b>79'000</b>	<b>75'000</b>

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal, en vertu de l'art. 671 al. 3 du Code des obligations.

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été compensées avec d'autres transactions.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital.

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.22 INDICATIONS SELON L'ORDONNANCE CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES COTÉES EN BOURSE\* ET L'ART 663C AL. 3 CO PAR LES BANQUES DONT LES TITRES DE PARTICIPATION SONT COTÉS en milliers de francs

Conseil d'administration	Jean-Daniel Papilloud Président		Jean-Pierre Bringhen Vice-président		Olivier Dumas Secrétaire		Chantal Balet Emery		Gabriel Décaillet	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>Rémunérations</b>										
• En espèces										
- Honoraires fixes	170	170	97	97	71	71	70	70	60	60
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Actions										
- Actions (variable)	30	28	17	15	12	10	12	9	10	9
• Rémunérations additionnelles										
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
• Charges de prévoyance										
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	15	18	10	10	7	8	7	7	7	7
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>215</b>	<b>216</b>	<b>124</b>	<b>122</b>	<b>90</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>86</b>	<b>82</b>	<b>81</b>
<b>Détention d'actions</b>	26'945	22'080	2'593	1'950	2'048	1'500	1'472	1'110	1'350	1'000
<b>Prêts</b>										
• Couvertures hypothécaires	0	0	784	794	424	424	511	521	76	80
• Autres couvertures	50	50	0	0	76	176	0	0	0	0
• Sans couverture	0	0	0	0	0	0	40	40	0	0
<b>Total des limites des prêts</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>784</b>	<b>794</b>	<b>500</b>	<b>600</b>	<b>551</b>	<b>561</b>	<b>76</b>	<b>80</b>
<b>Total des soldes des prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>784</b>	<b>794</b>	<b>500</b>	<b>600</b>	<b>511</b>	<b>521</b>	<b>76</b>	<b>77</b>

Conseil d'administration	Stephan Imboden		Pascal Indermitte		Fernand Mariétan		Ivan Rouvinet		TOTAL	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>Rémunérations</b>										
• En espèces										
- Honoraires fixes	70	70	61	61	61	61	71	70	731	730
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Actions										
- Actions (variable)	12	9	10	9	10	9	12	9	125	107
• Rémunérations additionnelles										
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	5	5	0	0	10	10
• Charges de prévoyance										
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	8	7	5	6	7	7	7	7	73	77
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>83</b>	<b>82</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>939</b>	<b>924</b>
<b>Détention d'actions</b>	5'573	4'100	764	500	1'472	890	1'240	990	43'457	34'120
<b>Prêts</b>										
• Couvertures hypothécaires	6'367	6'674	1'120	0	0	0	0	0	9'282	8'493
• Autres couvertures	0	0	0	0	0	0	0	0	126	226
• Sans couverture	100	100	0	0	152	80	0	0	292	220
<b>Total des limites des prêts</b>	<b>6'467</b>	<b>6'774</b>	<b>1'120</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9'700</b>	<b>8'939</b>
<b>Total des soldes des prêts</b>	<b>6'367</b>	<b>6'708</b>	<b>302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8'540</b>	<b>8'700</b>

Pour 2015, le nombre d'actions est mentionné après split.

En 2016, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de 65 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2016 ex-distribution déduit de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage de 2 ans.

En 2015, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de 63 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2015 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage de 2 ans.

La Banque n'attribue aucune option et aucune prestation en nature aux membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.



## 9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 9.23 PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS en milliers de francs

	À vue	Dénonçable	Échéance d'ici 3 mois	Échéance entre 3 et 12 mois	Échéance entre 12 mois et 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	Total	
<b>Actifs / instruments financiers</b>									
• Liquidités	2'250'079							2'250'079	
• Créances sur les banques	141'016		145'000	120'000	55'000			461'016	
• Créances sur la clientèle	1'017	525'800	193'447	173'056	832'832	641'236		2'367'388	
• Créances hypothécaires	32'316	518'102	444'448	903'129	3'922'677	3'131'038		8'951'710	
• Opérations de négoce	3'844							3'844	
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	23'413							23'413	
• Immobilisations financières	40'605		72'767	17'992	67'079	117'384	21'656	337'483	
<b>Total</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>2'492'290</b>	<b>1'043'902</b>	<b>855'662</b>	<b>1'214'177</b>	<b>4'877'588</b>	<b>3'889'658</b>	<b>21'656</b>	<b>14'394'933</b>
Total	31.12.2015	2'222'742	1'173'659	911'154	1'136'899	4'648'275	3'588'234	17'272	13'698'235
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>									
• Engagements envers les banques	23'642		534'542	467'061		170'000		1'195'245	
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres			100'000	53'745				153'745	
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3'203'179	5'381'634	477'676	104'998	8'000	121'500		9'296'987	
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	129'645							129'645	
• Obligations de caisse			4'210	10'710	27'788	8'806		51'514	
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage			43'000	102'000	958'000	1'376'000		2'479'000	
<b>Total</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>3'356'466</b>	<b>5'381'634</b>	<b>1'159'428</b>	<b>738'514</b>	<b>993'788</b>	<b>1'676'306</b>	<b>0</b>	<b>13'306'136</b>
Total	31.12.2015	3'436'443	5'327'406	995'418	589'737	709'008	1'707'111	0	12'765'123

### 9.24 PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS RÉPARTIS ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER, SELON LE PRINCIPE DU DOMICILE

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

### 9.25 RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS PAR PAYS OU PAR GROUPES DE PAYS (PRINCIPE DU DOMICILE)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

### 9.26 RÉPARTITION DU TOTAL DES ACTIFS SELON LA SOLVABILITÉ DES GROUPES DE PAYS (DOMICILE DU RISQUE)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

### 9.27 PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS RÉPARTIS SELON LES MONNAIES LES PLUS IMPORTANTES POUR LA BANQUE

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

## 10 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

10.1 RÉPARTITIONS ET COMMENTAIRES DES CRÉANCES ÉVENTUELLES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS en milliers de francs	2016	2015
• Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
• Garanties de prestation de garantie et similaires	37'613	30'252
• Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
• Autres engagements conditionnels	0	0
<b>Total des Engagements conditionnels</b>	<b>37'613</b>	<b>30'252</b>

### 10.2 RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR ENGAGEMENT

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2016.

10.3 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES en milliers de francs	2016	2015
• Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	43'973	56'045
• Placements fiduciaires auprès de sociétés liées	0	0
• Crédits fiduciaires	0	0
• Opérations fiduciaires relatives au prêt / emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients	0	0
• Autres opérations fiduciaires	0	0
<b>Total Opérations fiduciaires</b>	<b>43'973</b>	<b>56'045</b>

### 10.4 RÉPARTITION DES AVOIRS ADMINISTRÉS ET PRÉSENTATION DE LEUR ÉVOLUTION

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

## 11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 11.1 RÉPARTITION DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque n'est pas soumise à la publication de la répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur car elle applique l'approche « de-minimis » pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques de marché.

### 11.2 INDICATION DE PRODUITS DE REFINANCEMENT SIGNIFICATIFS DANS LA RUBRIQUE PRODUITS DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTES AINSI QUE DES INTÉRÊTS NÉGATIFS SIGNIFICATIFS en milliers de francs

	2016	2015
<b>Intérêts négatifs</b>		
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-14'646	-13'502
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	5'282	3'681

## 11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 11.3 RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL en milliers de francs

	2016	2015
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la Banque, appointements et allocations supplémentaires)	53'309	50'940
- dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1'220	1'107
Prestations sociales	14'650	13'924
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	2'532	2'573
<i>Charges de personnel opérationnelles</i>	<i>70'491</i>	<i>67'437</i>
Allocation unique pour la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs	11'000	0
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>81'491</b>	<b>67'437</b>

### 11.4 RÉPARTITION DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION en milliers de francs

	2016	2015
Coût des locaux	3'669	3'360
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	6'372	6'292
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	14'595	14'068
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	631	419
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	566	307
- dont pour d'autres prestations de service	65	112
Autres charges d'exploitation	11'647	12'782
- dont rémunération de la garantie de l'Etat (art. 5 al.2 Loi sur la Banque Cantonale du Valais)	3'970	3'925
- dont frais de prestation	2'297	2'863
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>36'914</b>	<b>36'921</b>

### 11.5 COMMENTAIRES DES PERTES SIGNIFICATIVES AINSI QUE DES PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES DE MÊME QUE DES DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RÉSERVES LATENTES, DE RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET DE CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS DEVENUS LIBRES

La part de 2,468 millions de francs encaissée en 2016 de la vente de la participation de Swisscanto intervenue en 2015 est enregistrée comme *Produits extraordinaires*.

### 11.6 INDICATIONS ET MOTIVATION DES RÉÉVALUATIONS DE PARTICIPATIONS ET D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU PLUS À HAUTEUR DE LA VALEUR D'ACQUISITION

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

### 11.7 PRÉSENTATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RÉPARTI ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SELON LE PRINCIPE DU DOMICILE DE L'EXPLOITATION

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières cantonales.

### 11.8 PRÉSENTATION DES IMPÔTS COURANTS ET LATENTS, AVEC INDICATION DU TAUX D'IMPOSITION en milliers de francs

	2016	2015
Charges relatives aux impôts courants	14'400	14'594
Charges relatives aux impôts latents	0	0
<b>Total Impôts</b>	<b>14'400</b>	<b>14'594</b>
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	14.37%	13.22 %
Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.		

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le canton.

## 11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 11.9 INDICATIONS ET COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT PAR DROIT DE PARTICIPATION, PAR LES BANQUES COTÉES (TITRES DE PARTICIPATION)

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
	Actions nominatives	Actions nominatives
Bénéfice de l'exercice (en francs)	57'530'531	56'818'983
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en francs)	31'000'000	49'000'000
<b>Résultat d'entreprise apuré (en francs)</b>	<b>88'530'531</b>	<b>105'818'983</b>
<b>Titres de participation en circulation</b>		
Nombre moyen pondéré	15'722'222 <sup>1</sup>	15'000'000
<b>Bénéfice par titre participation</b>	<b>5.63</b>	<b>7.05</b>

Le bénéfice non dilué par action nominative est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives.

La banque n'ayant ni capital autorisé ni capital conditionnel selon les art. 651 et 653 CO, le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non-dilué.

La présentation de l'annexe a été adaptée pour les chiffres 2016. Les chiffres 2015 ont été retraités suite à la restructuration du capital (se référer au chapitre Gouvernement d'entreprise).

<sup>1</sup>Augmentation de capital : 800'000 actions d'une valeur nominale de 10 francs ont été émises et entièrement libérées en date du 5 février 2016.

## PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉPARTITION DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN en milliers de francs

Bénéfice	57'531
Bénéfice reporté	564
<b>Bénéfice résultant du bilan</b>	<b>58'095</b>
<b>Répartition du bénéfice résultant du bilan</b>	
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	58'000
<b>Report à nouveau</b>	<b>95</b>

### DISTRIBUTION PAR PRÉLÈVEMENT SUR LA RÉSERVE LÉGALE ISSUE DU CAPITAL (RÉSERVE ISSUE D'APPORTS EN CAPITAL EXONÉRÉS FISCALEMENT)

En cette année des 100 ans de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration propose la distribution d'un montant de 3.00 francs par action, par prélèvement sur la réserve légale issue du capital (réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement), soit un total de 47,4 millions de francs.

Le Président du Conseil d'administration

**Jean-Daniel Papilloud**

Le Président de la Direction générale

**Pascal Perruchoud**

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



### **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Valais Sion**

#### **Rapport sur les comptes annuels**

##### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Valais, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 130 à 159).

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables applicables aux banques (Circ.-FINMA 15/1) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

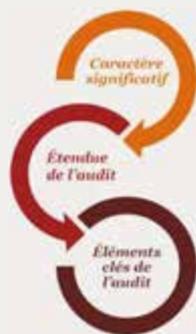
##### **Bases de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Notre approche d'audit**

###### **Vue d'ensemble**



- Caractère significatif global : CHF 5.563 millions, soit 5% du résultat opérationnel (à savoir le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires).
- Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure de la Banque, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et du secteur d'activité de la Banque.

L'évaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion  
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



### **Étendue de l'audit**

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

### **Caractère significatif**

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessus. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 5'563'000
<i>Comment l'avons-nous déterminé?</i>	5% du résultat opérationnel (à savoir le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires).
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance de la Banque, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

### **Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global de la société et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



<i>Éléments clés de l'audit</i>	<i>Manière dont les éléments clés ont été examinés</i>
<b><i>Évaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires</i></b>	
Comme décrit à l'annexe 9.2 du rapport annuel 2016, la Banque octroie des crédits hypothécaires et créances sur la clientèle (77.3% du total des actifs ou CHF 11'319.1 millions).	Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :
Nous considérons le processus d'identification des créances présentant des signes de défaillance comme un élément clé de l'audit, compte tenu de l'importance du portefeuille de crédits. En outre, la détermination du montant des corrections de valeur s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages qui peuvent être influencés par des facteurs subjectifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ;</li> <li>• Contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur, y compris la détermination de la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou valeur de liquidation).</li> </ul>
La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet au Conseil d'administration et à la Direction d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.	En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié :
Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin en corrections de valeur sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels (pages 135 et 143).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• que les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ;</li> <li>• que les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables ;</li> <li>• que la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou valeur de liquidation) a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;</li> <li>• que le montant des corrections de valeur a été déterminé conformément aux principes comptables.</li> </ul>
	Sur la base de nos procédures d'audit, des tests de contrôle et de détail, nous jugeons approprié le montant des corrections de valeur individuelles sur le portefeuille de crédits.

### ***Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels***

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables applicables aux banques (Circ.-FINMA 15/1) et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a de plus la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



### ***Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

### ***Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que les propositions relatives à l'emploi du bénéfice au bilan et de la réserve légale issue du capital sont conformes à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Omar Grossi'.

Omar Grossi  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stefania Caracciolo'.

Stefania Caracciolo  
Expert-réviseur

Sion, le 22 mars 2017

## PUBLICATION LIÉE AUX FONDS PROPRES ET À LA LIQUIDITÉ

L'intégralité de la «Publication liée aux fonds propres et à la liquidité - pilier III : Discipline de marché» au 31 décembre 2016 est disponible sur le site internet de la Banque.

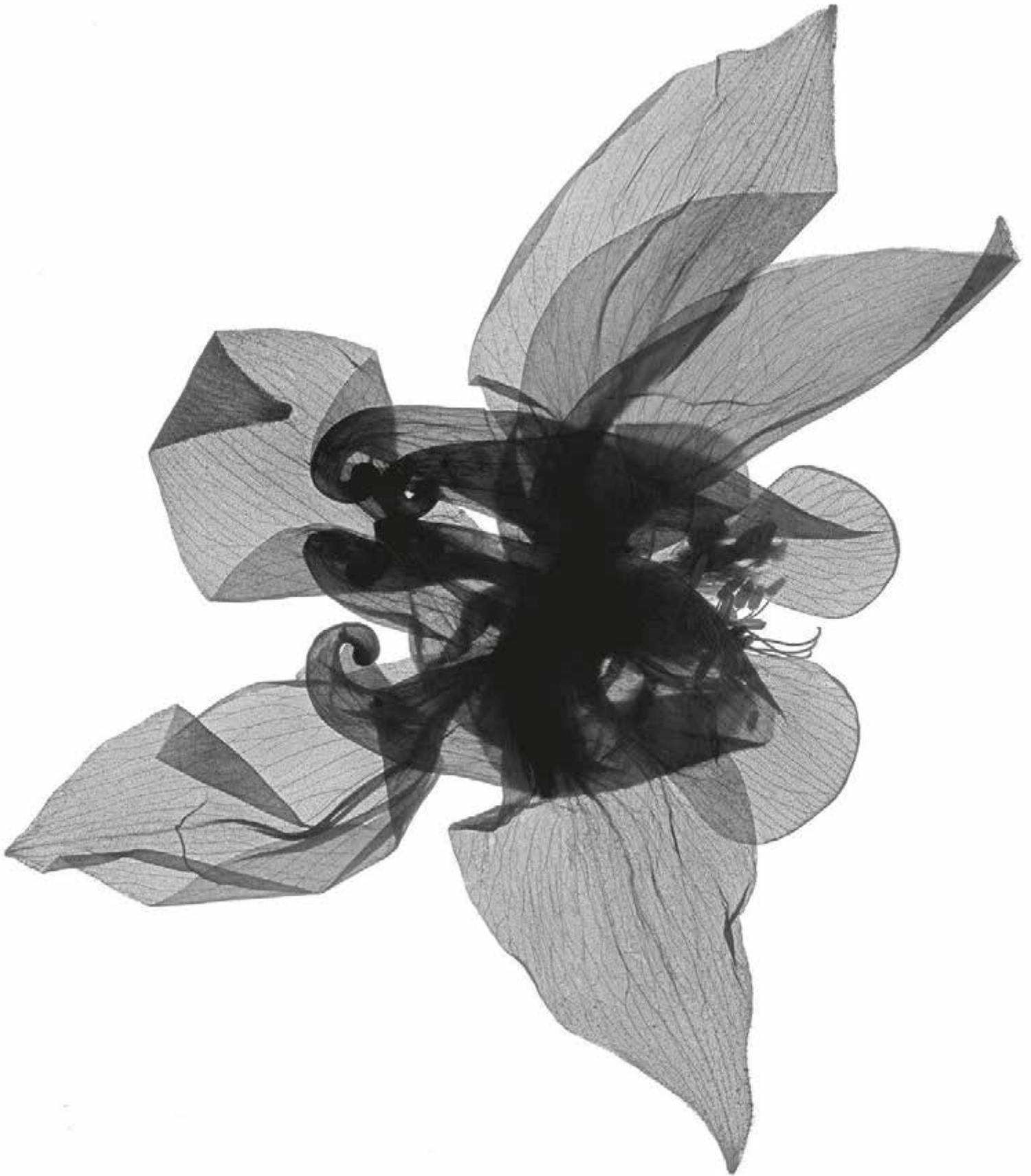
Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Risques de crédit :</b>	<b>• Approche standard suisse (AS-CH)</b>	
<b>Risques de marché :</b>	<b>• Approche « de-minimis »</b>	
<b>Risques opérationnels :</b>	<b>• Approche de l'indicateur de base</b>	
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires</b> en milliers de francs		
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte</b>		
Capital social	158'000	150'000
Réserves pour risques bancaires généraux	459'400	428'400
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	606'162	543'378
Propres titres de participation	-9'134	-10'247
<b>Fonds propres de base</b>	<b>1'214'428</b>	<b>1'111'531</b>
<u>Rubrique</u> : Engagements résultant de dépôts de la clientèle	0	50'000
Créance hybride de l'Etat du Valais, valeur nominale CHF 50'000, (art. 27-29 OFR)		
<b>Fonds propres de base (Tier 1)</b>	<b>1'214'428</b>	<b>1'161'531</b>
<b>Fonds propres complémentaires (Tier 2)</b>		
<u>Rubrique</u> : Emprunts et prêts des centrales d'émissions de lettres de gage Emprunt obligataire subordonné 2011 - 2018, valeur nominale CHF 75'000, pris en compte de manière dégressive selon art. 140 al. 3 et art. 30 al. 2 OFR	15'000	30'000
<b>Fonds propres complémentaires nets (Tier 2)</b>	<b>15'000</b>	<b>30'000</b>
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)</b>	<b>1'229'428</b>	<b>1'191'531</b>
<b>Fonds propres nécessaires</b>		
Risques de crédit	512'637	504'631
Risques sans contrepartie	30'616	28'424
Risques de marché	275	442
Risques opérationnels	33'686	33'717
<b>Fonds propres nécessaires minimaux</b>	<b>577'214</b>	<b>567'214</b>
<b>Positions pondérées en fonction des risques</b>	<b>7'215'175</b>	<b>7'090'175</b>
<b>Volant anticyclique</b>	<b>61'635</b>	<b>58'233</b>
en % des positions pondérées en fonction des risques	0.9%	0.8%
<b>Ratios de fonds propres</b>		
Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	16.8%	15.7%
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	16.8%	16.4%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>16.0%</i>	<i>15.6%</i>
Ratio relatif aux Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17.0%	16.8%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>16.2%</i>	<i>16.0%</i>
Objectif stratégique défini par la Banque	16.0%	16.0%
Objectif de Fonds propres réglementaires fixé par le régulateur, majoré du volant anticyclique	12.9%	12.8%
<b>Ratio de levier</b>	<b>8.0%</b>	<b>8.1%</b>
<b>Ratio de liquidité à court terme (LCR)</b>		
Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	115.6%	105.1%
<b>Risque de changement de taux d'intérêts dans le portefeuille de la banque</b>		

En cas de variation de  $\pm 100$  points de base (bp) de la courbe des taux d'intérêts, la valeur de marché des fonds propres de la Banque oscillerait entre -167.9 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et +187.3 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp). L'impact sur les revenus varierait de respectivement 5.1 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et -4.6 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp avec un taux plancher de référence à 0 % pour les prestations de la clientèle).

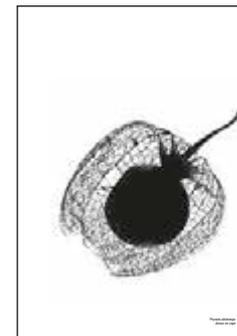
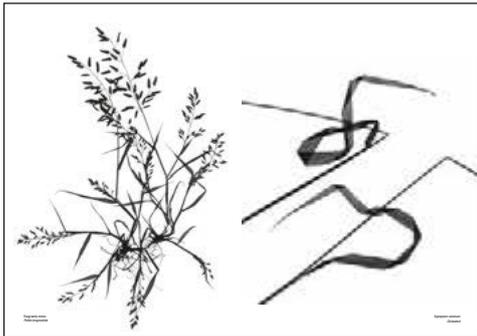
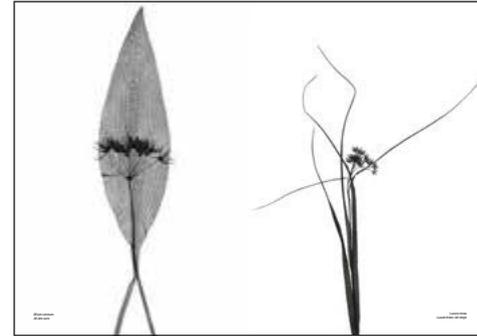
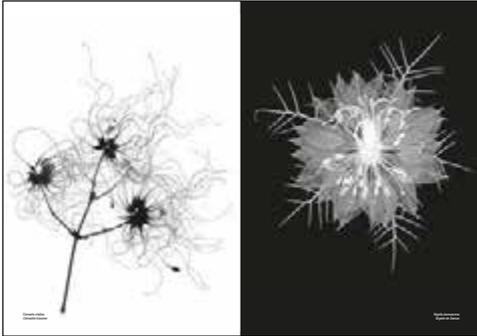
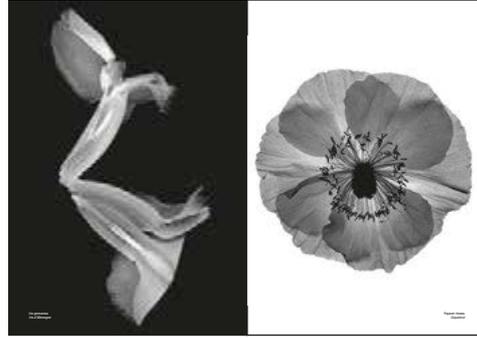


Astrantia major  
*Grande astrance*



Aquilegia vulgaris herbier  
*Ancolie des jardins*

# RÉCAPITULATIF PHOTOGRAPHIQUE





## IMPRESSUM

### RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Albert Gaspoz; Directeur adjoint  
Responsable communication & état-major général, BCVs

### TEXTES

Albert Gaspoz, BCVs

### RECHERCHE ICONOGRAPHIQUE ET AUTEUR DES PHOTOS

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce document ont été réalisées par Robert Hofer, Sion

### ADAPTATION GRAPHIQUE

Graphic Design, Eddy Pelfini, Sion

### MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Schoechli Impression & Communication, Sierre

©BCVs

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source. Le présent rapport est publié en français et en allemand ; la version française faisant foi.

